

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024

# Sommaire

- 1 Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)
  - 1.1 Les événements marquants 2024 du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)
  - 1.2 Secrétariat général du Département des institutions, du territoire et du sport (SG-DITS)
  - 1.3 Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
  - 1.4 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
  - 1.5 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
  - 1.6 Chancellerie d'État
  
- 2 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)
  - 2.1 Les événements marquants 2024 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)
  - 2.2 Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (SG-DEF)
  - 2.3 Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)
  - 2.4 Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
  - 2.5 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)
  
- 3 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
  - 3.1 Les événements marquants 2024 du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
  - 3.2 Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
  - 3.3 Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)
  - 3.4 Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)
  - 3.5 Direction générale de l'environnement (DGE)
  - 3.6 Police cantonale vaudoise (Polcant)
  - 3.7 Service pénitentiaire (SPEN)
  - 3.8 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
  
- 4 Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
  - 4.1 Les événements marquants 2024 du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
  - 4.2 Secrétariat général du département de la santé et de l'action sociale (SG-DSAS)
  - 4.3 Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
  - 4.4 Direction générale de la santé (DGS)
  - 4.5 Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) - Ne pas publier

- 5 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)
  - 5.1 Les événements marquant 2024 du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
  - 5.2 Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (SG-DEIEP)
  - 5.3 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
  - 5.4 Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)
  - 5.5 Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)
  - 5.6 Service de la population (SPOP)
  - 5.7 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)
- 6 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)
  - 6.1 Les événements marquants 2024 du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)
  - 6.2 Secrétariat général du département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (SG-DCIRH)
  - 6.3 Direction générale de la culture (DGC)
  - 6.4 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
  - 6.5 Service des automobiles et de la navigation (SAN)
  - 6.6 Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)
  - 6.7 Service cantonale de l'accueil de jour des enfants (SCAJE)
  - 6.8 Direction générale des ressources humaines (DGRH)
- 7 Département des finances et de l'agriculture (DFA)
  - 7.1 Les événements marquants 2024 du Département des finances et de l'agriculture (DFA)
  - 7.2 Secrétariat général du Département des finances et de l'agriculture (SG-DFA)
  - 7.3 Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)
  - 7.4 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
  - 7.5 Direction générale de la fiscalité (DGF)
  - 7.6 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)
  - 7.7 Statistique Vaud
- 8 Ordre judiciaire vaudois (OJV)
- 9 Objets parlementaires
- 10 Prestations de l'administration cantonale
  - 10.1 Prestations DITS
  - 10.2 Prestations DEF
  - 10.3 Prestations du DJES
  - 10.4 Prestations du DSAS
  - 10.5 Prestations du DEIEP
  - 10.6 Prestation du DCIRH
  - 10.7 Prestations du DFA





# **BIENVENUE SUR LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024**

L'État de Vaud publie chaque année son rapport annuel de gestion présentant les événements marquants de chaque département, ainsi que les projets phares de chaque entité (direction, service, office, etc.).

Il précède la publication du rapport annuel du Conseil d'Etat distribué traditionnellement à la fin mai aux Députées et Députés du Grand Conseil et enrichi par une section destinée à la présentation des comptes de l'Etat.

**POUR COMMENCER SA LECTURE, VEUILLEZ UTILISER LE SOMMAIRE QUI SE TROUVE DANS LA BARRE DE NAVIGATION CI-DESSUS.**

Publié le 3 mars 2025

## 1.1

# Les événements marquants 2024 du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

## Les événements marquants 2024 du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

### COMMUNES ET INSTITUTIONS

#### PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

À la suite de l'accord intervenu le 30 mars 2023 avec les faïtières des communes vaudoises qui jetait les bases d'une nouvelle péréquation intercommunale et de son financement, un avant-projet de loi y relatif avait été rédigé. Il a ensuite été concrétisé dans un exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation du corps électoral aux fins de se prononcer sur l'initiative SOS Communes dont la nouvelle péréquation constituait le contre-projet. Le tout a été soumis au Grand Conseil, qui a adopté le contre-projet le 4 juin 2024. Celui-ci est donc entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, après que l'initiative populaire ait été retirée par ses auteurs.

#### MCH2

À fin juin 2022, un comité de pilotage, réunissant la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) et les représentants des deux associations faïtières des communes (UCV et AdCV), a validé MCH2, le nouveau modèle comptable pour les collectivités publiques vaudoises, ainsi que l'échéancier d'implémentation. 32 communes et associations tiennent leurs comptes en MCH2 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Direction des finances communales (DFC) a assuré la formation de ces communes, puis un accompagnement intensif afin de permettre le passage au nouveau modèle comptable. Les autres communes et associations de communes devront passer à MCH2 en trois vagues successives (109 en 2025, 165 en 2026 et 141 en 2027).

# TERRITOIRE

## LOGEMENT

Le DITS a initié, en mars 2024, une première table ronde cantonale sur la pénurie de logements réunissant faïtières des communes, entrepreneurs, urbanistes, architectes, développeurs, maîtres d'ouvrage ou encore propriétaires et locataires. Ces acteurs ont échangé autour de mesures concrètes dans le cadre de groupes de travail thématiques visant à assouplir les outils de l'aménagement du territoire, accélérer les procédures et améliorer l'accessibilité au logement. Une seconde table ronde vaudoise, qui s'est tenue en octobre 2024, a permis d'échanger sur les dix-huit mesures établies et de les prioriser en fonction de leur efficacité à produire des logements en termes quantitatifs et qualitatifs. Les échanges entre le Canton et les participants de la table ronde vaudoise se poursuivront en 2025.

## RÉVISION COMPLÈTE DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

La révision complète du Plan directeur cantonal (PDCn) comprend plusieurs étapes participatives. Les résultats de la grande enquête ouverte à l'ensemble de la population vaudoise, « *C'est quoi le plan ?* », ont été **publiés dans une synthèse**, diffusée en octobre 2024. Ces résultats constituent une des bases d'appui pour les réflexions à mener au cours des étapes suivantes de la démarche participative. Il s'agit notamment des huit premiers ateliers régionaux qui se sont déroulés entre octobre et novembre 2024 et qui ont permis de rassembler les acteurs du terrain. La gouvernance du PDCn a également été renforcée en fin d'année 2024 au sein de l'État pour s'assurer des coordinations interservices adéquates et garantir la réactivité nécessaire à l'établissement du PDCn 2050.

## DROIT DE PRÉEMPTION

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Conseil d'État a modifié le règlement d'application de loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) en vue de mieux cadrer les dispositions relatives à l'exercice du droit de préemption. Le Conseil d'État a notamment précisé une disposition imposant aux communes de détenir les fonds nécessaires à l'acquisition de la parcelle convoitée avant de procéder à une adjudication publique afin de la transmettre à un tiers. La décision du Conseil d'État a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle qui a rejeté ce dernier et donc confirmé la modification règlementaire souhaitée par le Gouvernement.

## 5<sup>E</sup> GÉNÉRATION

En 2024, le Canton a également accompagné les quatre agglomérations: AggloY, Chablais Agglo, Grand Genève et Rivelac dans l'élaboration de leur projet de 5e génération. En comptant PALM, dont le pilotage est assuré par le Canton, pour la première fois, ce seront les cinq projets d'agglomération vaudois qui seront déposés en 2025 à Berne. Concernant les agglomérations, le travail sur la stratégie du Conseil d'État s'est poursuivi tout au long de l'année 2024 et devrait être finalisé au premier semestre 2025.

## SPORT

### CONCEPT ET CONTRE-PROJET

En 2024, une étape majeure de la politique sportive vaudoise a été franchie avec la création et la publication du premier Concept cantonal du sport et de l'activité physique. Ce document stratégique pose les bases d'une vision cohérente pour le développement du sport et de l'activité physique sur l'ensemble du territoire vaudois. Articulé autour de 5 axes stratégiques, ce concept fixe des objectifs ambitieux, adaptés aux défis contemporains tels que l'inclusion, la durabilité et la promotion de la santé par l'activité physique.

Suite à la publication du Concept cantonal du sport et de l'activité physique, le Conseil d'État a également présenté, en 2024, son contre-projet en réponse à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse! ». Le Gouvernement propose une alternative équilibrée et réalisable, tenant compte des aspirations exprimées par le comité d'initiative tout en intégrant les priorités stratégiques du Canton. Le contre-projet met l'accent sur l'ensemble des politiques sportives avec 36 mesures. Cette proposition a été soumise à une consultation jusqu'au 30 août 2024 et les débats au Grand Conseil auront lieu au printemps 2025.

### FORMATIONS EN GESTION DE CLUB

En 2024, le Canton a ainsi mis sur pied une formation « dirigeantes sportives » pensée pour permettre aux femmes de se sentir mieux outillées et plus en confiance pour rejoindre un comité ou continuer leur engagement tout en développant un réseau de soutien et d'échanges d'expériences. La formation se compose en une session de quatre modules de quatre heures et connaît un formidable succès. Par ailleurs, en collaboration avec l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF), une session spécifique aux dirigeantes de club de football sera organisée en automne 2025. Cette session entre dans le cadre du projet Honeyball de l'ACVF, soutenu par le Canton, et des actions menées par l'État de Vaud en rapport à l'UEFA Women's EURO 2025.

1.2

## **Secrétariat général du Département des institutions, du territoire et du sport (SG-DITS)**

**Secrétariat général du Département des institutions, du  
territoire et du sport (SG-DITS)**

**LES PRESTATIONS DU SG-DITS**

## 1.3

# Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

## Direction générale des affaires institutionnelles et des communes DGAIC

### PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

Suite à l'accord intervenu le 30 mars 2023 avec les faïtières des communes vaudoises et qui jetait les bases d'une nouvelle péréquation intercommunale et de son financement, un avant-projet de loi y relatif avait été rédigé. Il a ensuite été concrétisé dans un exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation du corps électoral aux fins de se prononcer sur l'initiative SOS Communes dont la nouvelle péréquation constituait le contre-projet.

Le tout a été soumis au Grand Conseil, qui a adopté le contre-projet le 4 juin 2024. L'initiative populaire a ensuite été retirée par ses auteurs, ceux-ci s'étant déclarés satisfaits du résultat obtenu et du nouveau dispositif légal voté par le Grand Conseil. Celui-ci est donc entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Son règlement d'application a été adopté par le Conseil d'Etat. Les premiers décomptes prévisionnels ont été adressés aux communes durant l'été 2024. Le projet législatif est donc terminé et la nouvelle péréquation intercommunale peut désormais déployer ses effets dès 2025.

### RÉVISION DE LA LOI SUR LES COMMUNES

Début 2022, annonçant le début des travaux de révision de la loi sur les communes, la DGAIC a lancé une consultation auprès des communes vaudoises et des diverses associations faïtières afin de déterminer les grandes orientations de cette révision. Une structure de conduite de projet a été mise sur pied, chapeautée par un comité de pilotage composé de représentants du DITS, de l'UCV et de l'AdCV, et comprenant quatre groupes de travail constitués de représentants de l'Etat et des communes (UCV, AdCV, AVSM, ACVBC).

Ces derniers ont étudié quatre thématiques en particulier : le rôle de l'Etat et ses moyens d'intervention ; les finances communales ; les autorités communales et leurs rapports, ainsi que l'intercommunalité. Des rapports ont ensuite été adressés au COPIL qui les a traités en 2023 et a validé certaines options. Un avant-projet de loi a ensuite été rédigé et présenté au COPIL en mai 2024. Suite aux orientations données par celui-ci, l'avant-projet a été finalisé et sera très prochainement discuté par le Conseil d'Etat avant sa mise en consultation publique. L'objectif est une entrée en vigueur en 2026 pour la nouvelle législature communale.

## **IMPLÉMENTATION DE MCH2 DANS LES COMMUNES**

En 2008, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. MCH2 a déjà été adopté par tous les cantons et la plupart des communes suisses. Toutes les communes vaudoises adopteront le référentiel comptable MCH2 d'ici à 2027.

À fin juin 2022, un comité de pilotage réunissant la Cheffe du DITS et les représentants des deux associations faîtières des communes (UCV et AdCV) a validé le nouveau modèle comptable pour les collectivités publiques vaudoises ainsi que l'échéancier d'implémentation. Dès l'été 2022, un manuel, le plan comptable, une table de conversion, des exemples de comptabilisation et des modèles ont été mis en ligne sur le site [www.vd.ch/mch2](http://www.vd.ch/mch2)

32 communes et associations tiennent leurs comptes en MCH2 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Direction des finances communales (DFC) a assuré la formation de ces communes, puis un accompagnement intensif afin de permettre le passage au nouveau modèle comptable. Les autres communes et associations de communes devront passer à MCH2 en trois vagues successives (109 en 2025, 165 en 2026 et 141 en 2027). Afin de recevoir un soutien optimal de la part de la DFC ainsi que des prestataires informatiques, il est important qu'un nombre équilibré de communes et d'associations passe à MCH2 lors de chaque vague, ce qui est le cas. Les fournisseurs informatiques ont été étroitement associés à la démarche.

# RECONNAISSANCE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Instituée par la Constitution cantonale, la possibilité pour une communauté religieuse d'être reconnue par l'Etat a ensuite été concrétisée dans une loi, adoptée en 2007, et par un règlement, arrêté lui en 2014. Depuis lors, trois demandes ont été déposées, émanant de la Fédération des Eglises anglicanes et catholiques chrétiennes dans le Canton de Vaud (FACCV), de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) et de la Fédération évangélique vaudoise (FEV).

L'instruction de ces demandes a été confiée à la Commission consultative en matière religieuse (CCMR), composée d'experts en la matière. Pour la FACCV, la sous-commission a rendu un rapport début 2024, lequel a été traité par la CCMR, qui a à son tour rendu son préavis. Un EMPL a été rédigé et sera soumis au Conseil d'Etat début 2025. Il est donc envisageable que la première demande de reconnaissance soit débattue au Grand Conseil en 2025. Pour l'UVAM et la FEV, en revanche, comme les demandes ont été déposées plus tardivement et comme elles concernent plus de communautés (14 pour l'UVAM et 41 pour la FEV), l'instruction n'est pas encore terminée.

## RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LES EGLISES DE DROIT PUBLIC

La Constitution cantonale garantit aux Eglises instituées de droit public (Eglise évangélique réformée vaudoise – EERV – et Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud – Fedec-VD) un subventionnement pour l'accomplissement de leurs missions au service de tous. En application de cette disposition, des conventions de subventionnement sont conclues tous les 5 ans avec les deux Eglises. La dernière portait sur les années 2019-2024. Il était donc nécessaire de la renouveler pour 2025.

Un important travail a été entrepris en collaboration avec les Eglises afin de redéfinir leurs missions au service de la collectivité. Une répartition de la subvention par types de missions, tels que définis par la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) a été instituée, laquelle permettra ensuite un meilleur suivi de l'affectation des subventions. Les nouvelles conventions ont été signées au mois de juin 2024 et portent sur un subventionnement total des Eglises et de la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) à hauteur de CHF 63 565 853.- pour 2025.

## LES PRESTATIONS DE LA DGAIC

1.4

## Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

### Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

#### TABLE RONDE VAUDOISE SUR LA PÉNURIE DE LOGEMENTS

Le canton de Vaud connaît une situation tendue sur le front du logement. Avec un taux de logements vacants de 0.96 % en 2024, le phénomène de pénurie de logements s'accroît encore dans un contexte de croissance démographique et de baisse de production de logements. Les prix des loyers augmentent et l'accès à la propriété devient de plus en plus difficile. Cette tendance se dessine dans toute la Suisse, raison pour laquelle le conseiller fédéral Guy Parmelin a lancé en février 2024 un plan d'action qui distingue les niveaux de compétence fédérale, intercantonale et cantonale, et auquel la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) a participé.

A la suite de cette démarche fédérale, le DITS a initié, en mars 2024, une première table ronde cantonale sur la pénurie de logements réunissant faitières des communes, entrepreneurs, urbanistes, architectes, développeurs, maîtres d'ouvrage ou encore propriétaires et locataires. Ces acteurs ont ensuite échangé autour de mesures concrètes dans le cadre de groupes de travail thématiques visant à assouplir les outils de l'aménagement du territoire, accélérer les procédures et améliorer l'accessibilité au logement. Une seconde table ronde vaudoise, qui s'est tenue en octobre, a permis d'échanger sur les dix-huit mesures établies et de les prioriser en fonction de leur efficacité à produire des logements en termes quantitatifs et qualitatifs. Les échanges entre le Canton et les participants de la table ronde vaudoise se poursuivront en 2025.

# CRÉATION D'UN FONDS POUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION CANTONAL

En août 2024, le Grand Conseil a adopté un décret visant la création d'un fonds cantonal permettant l'exercice du droit de préemption de l'État au sens de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communes bénéficient d'un droit de préemption qui leur permet d'acquérir en priorité un bien-fonds mis en vente et affecté en zone à bâtir légalisée afin de construire des logements d'utilité publique. Les communes peuvent céder leur droit au Canton, qui dispose de vingt jours pour exercer son droit de préemption à la place de la Commune.

Pour permettre au Canton d'examiner le dossier, de prendre rapidement une décision et de disposer des moyens financiers nécessaires pour payer le prix au vendeur et la juste indemnité à l'acquéreur évincé, le Conseil d'État a proposé au Grand Conseil la création d'un fonds de 20 millions de francs et l'institution d'une commission cantonale d'évaluation des biens immobiliers.

## PRÉCISION RÉGLEMENTAIRE SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Conseil d'État a modifié le règlement d'application de loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) en vue de mieux cadrer les dispositions relatives à l'exercice du droit de préemption. Le Conseil d'État a notamment précisé une disposition imposant aux communes de détenir les fonds nécessaires à l'acquisition de la parcelle convoitée avant de procéder à une adjudication publique afin de la transmettre à un tiers.

L'ASLOCA, ainsi qu'un groupe de membres du Grand Conseil, ont déposé un recours contre la modification du règlement auprès de la Cour constitutionnelle, estimant que de telles modifications devaient nécessairement être approuvées par le Grand Conseil vaudois.

Au mois de décembre 2024, la Cour constitutionnelle a rendu son arrêt et validé l'ensemble des sept compléments apportés au règlement. Sur le sujet singulier des moyens de préempter, la Cour a entièrement validé l'interprétation du Conseil d'État, selon laquelle une commune peut financer les opérations de préemption comme elle l'entend, sans forcément disposer des fonds propres nécessaires. Elle doit toutefois acquérir la parcelle en son nom et par la suite procéder à une adjudication publique si elle entend transmettre l'immeuble à un tiers.

# RÉVISION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONSTRUCTIONS

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a entamé la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Cette révision s'inscrit dans le cadre du programme de législature, en vue d'assouplir les procédures et les pratiques, en lien avec la transition énergétique (mesure 3.2).

Elle constitue également une mesure emblématique du Plan climat vaudois 2024 (PCV-24) puisqu'elle poursuit aussi l'objectif d'adapter les conditions-cadres aux enjeux énergétiques et climatiques. L'avant-projet a été élaboré avec le concours de la Commission cantonale consultative d'aménagement du territoire (CCCAT).

Il sera soumis à la consultation de l'administration cantonale puis une large consultation publique durant l'année 2025.

## RÉVISION COMPLÈTE DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

La révision complète du Plan directeur cantonal (PDCn) comprend plusieurs étapes participatives. Les résultats de la grande enquête ouverte à l'ensemble de la population vaudoise, « C'est quoi le plan ? », ont été publiés dans une synthèse, diffusée en octobre 2024. Elle permet de mettre en avant les attentes, les questionnements et les besoins des Vaudoises et Vaudois quant au futur du territoire cantonal, au travers des thématiques de l'urbanisation, l'environnement, l'énergie, l'agriculture, la mobilité, l'économie, les ressources et les services. L'enquête avait réuni plus de six mille deux cents personnes de tout âge et de toute région à l'automne 2023.

Ces résultats constituent une des bases d'appui pour les réflexions à mener au cours des étapes suivantes de la démarche participative. Il s'agit notamment des huit premiers ateliers régionaux qui se sont déroulés entre octobre et novembre 2024. Ces ateliers ont permis de rassembler les acteurs du terrain, à savoir les Communes, les structures d'agglomération et les associations économiques régionales, afin de les associer activement à la révision complète du PDCn et de se projeter ensemble dans le territoire cantonal de 2050. Deux autres phases d'ateliers régionaux sont prévues en 2025, puis en 2026. Elles permettront de continuer le travail collaboratif durant la révision complète du PDCn et d'en affiner le contenu en vue de l'élaboration du Plan directeur cantonal 2050 (PDCn 2050).

La gouvernance du PDCn a également été renforcée en fin d'année 2024 au sein de l'État pour s'assurer des coordinations interservices adéquates et garantir la réactivité nécessaire à l'établissement du PDCn 2050. Après l'adoption par le Conseil d'État des Perspectives pour le territoire, la prochaine étape importante de la révision est le Projet de territoire, dont la réalisation est l'occasion d'établir une vision d'une occupation durable du territoire, tout en apportant une réponse à la croissance de la population et des emplois. Pour ce faire, un certain nombre d'études de base est en cours d'élaboration, sur les thématiques, par exemple, de l'urbanisation, des rives des lacs, de l'infrastructure écologique ou des enjeux en termes de tourisme et de loisirs.

## ÉTUDE DE BASE URBANISATION : DES ESPACES BÂTIS COMPACTS, ATTRACTIFS ET RÉSILIENTS

Dans le cadre de la révision complète du Plan directeur cantonal, la DGTL a mené à bien l'étude test *Urbanisation : des espaces bâtis compacts, attractifs et résilients*, dont le but était d'esquisser une vision des espaces bâtis à l'horizon 2050.

Des ateliers, ayant eu lieu en juillet et décembre 2024, ont permis aux trois équipes de mandataires de proposer des typologies d'espaces et des mesures permettant de tendre vers une vision commune, cohérente avec les enjeux des Perspectives pour le territoire. Les résultats de cette étude seront retranscrits dans une synthèse début 2025 et permettront d'alimenter les réflexions relatives au projet de territoire et au volet urbanisation du Plan directeur cantonal 2050.

## ÉTUDES DE BASE : SITUATION CLIMATIQUE DU CANTON DE VAUD (CARTES CLIMATIQUES) ET TERRITOIRE DES COURTES DISTANCES : DIAGNOSTIC ET ENJEUX POUR LE CANTON DE VAUD ET SES ENVIRONS

En 2024, la DGTL a co-piloté plusieurs études de base. Mené en collaboration avec l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC), le projet Situation climatique du canton de Vaud (cartes climatiques) a permis de répertorier les zones les plus exposées au phénomène d'îlot de chaleur dans le canton de Vaud.

Cette étude met en évidence des écarts de température importants (jusqu'à 5,5 °C) et projette une possible généralisation des zones de « stress thermique » d'ici 2060. En juin 2024, les résultats de la situation actuelle ont été publiés sous forme **de rapport** et de cartes climatiques. Les espaces bâtis les plus touchés par la chaleur peuvent notamment y être visualisés. La modélisation rendant compte de la situation en 2060 sera disponible début 2025.

La DGTL a également co-piloté l'étude de base *Territoire des courtes distances : diagnostic et enjeux pour le canton de Vaud et ses environs*. Menée en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), cette étude a permis de révéler les territoires des courtes distances au sein desquels les résidentes et résidents trouvent à proximité de leur domicile tout ce dont ils ont besoin au quotidien (alimentation, santé, services, éducation, loisirs, transports, nature, centre social) et qu'ils puissent y accéder par des modes actifs.

Cette étude servira à alimenter les réflexions relatives à la révision complète du Plan directeur cantonal, notamment en évaluant l'adéquation de ces territoires des courtes distances avec le réseau de centres, en vigueur et à venir. Elle analyse également la relation entre la proximité des équipements et les comportements de mobilité des habitantes et habitants – plus un secteur est équipé, plus les déplacements des résidents se font en mode actifs – afin de réfléchir à une spatialisation des perspectives démographiques, participant à atteindre les objectifs du plan climat vaudois en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

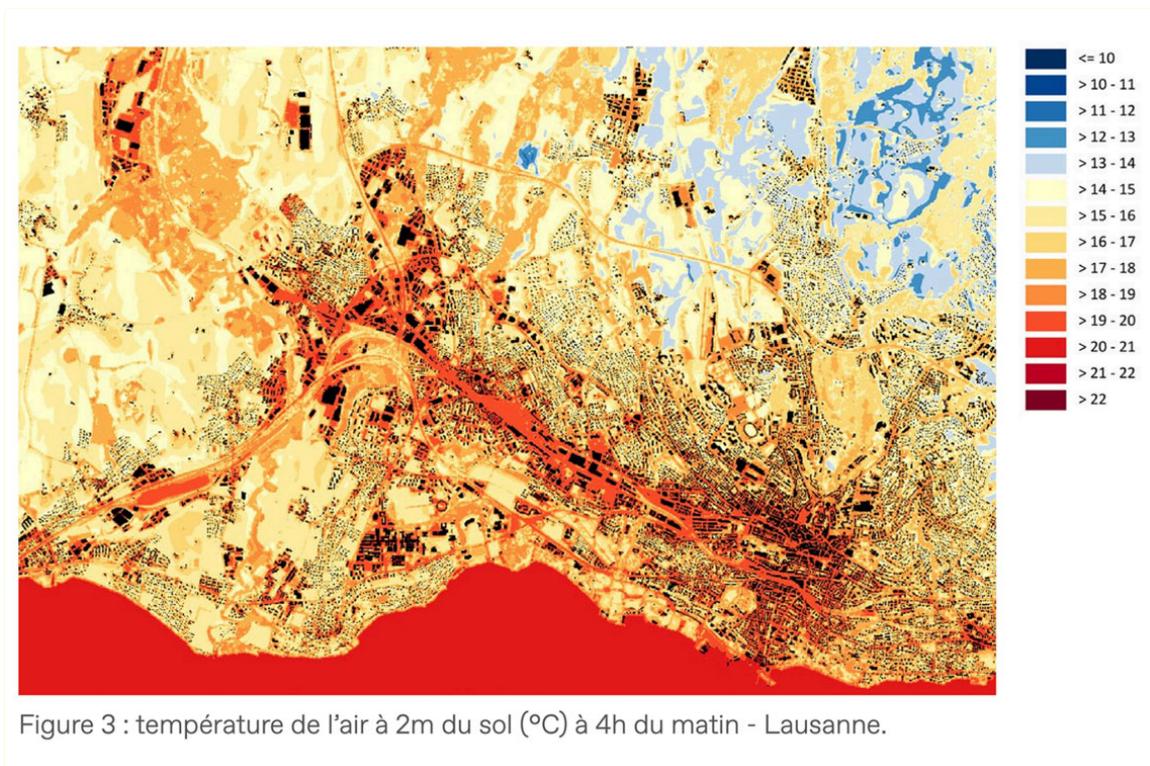
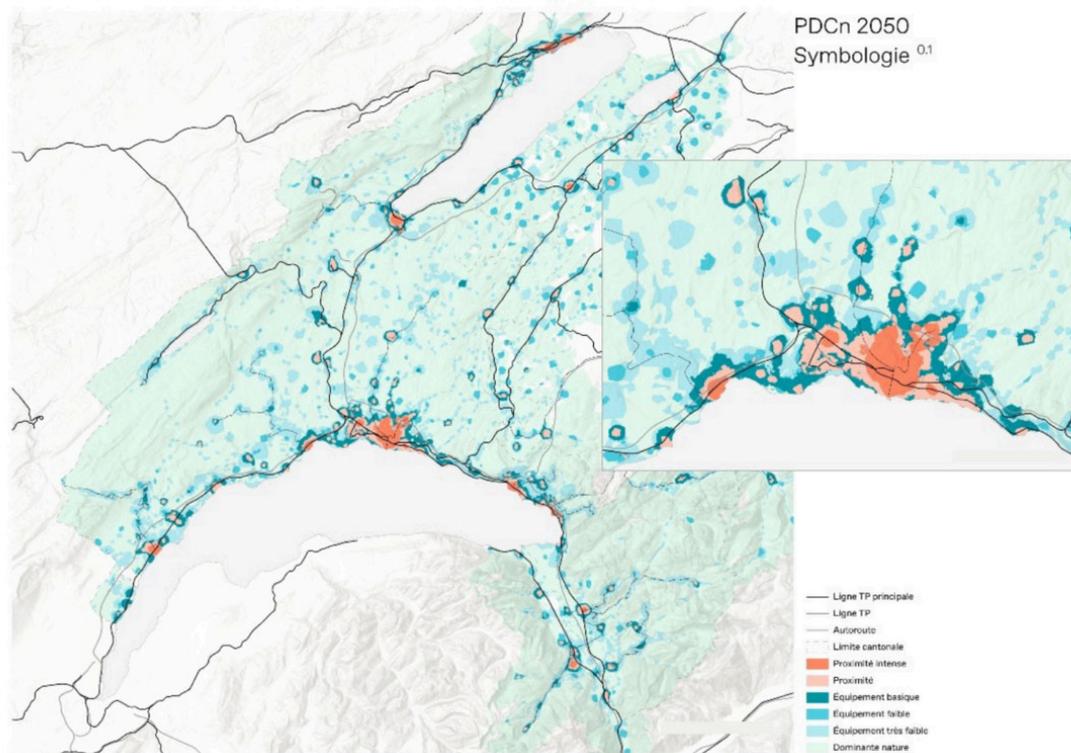


Figure 3 : température de l'air à 2m du sol (°C) à 4h du matin - Lausanne.

Source : situation climatique du canton de Vaud, Analyse sur la base d'un modèle, juin 2024



Source : Territoire des courtes distances : diagnostic et enjeux pour le canton de Vaud et ses environs, novembre 2024

## RÉVISION DES PLANS D'AFFECTATION COMMUNAUX

Les 169 communes surdimensionnées selon la mesure A11 du Plan directeur cantonal ont continué le travail de redimensionnement de leurs zones à bâtir d'habitation et mixte dans le cadre de la révision de leur plan d'affectation communal (PACom) respectif.

L'accompagnement étroit des communes par la DGTL s'est poursuivi, notamment afin d'avoir une idée fine de l'état d'avancement de chaque commune. Au cours de l'année 2024, de nombreuses communes sont passées à des phases plus avancées de la procédure de révision.

Ainsi, le nombre de PACom approuvé par la Cheffe du DITS s'établit désormais à 40 (24 % des 169 PACom en révision). Si l'on ajoute les 27 plans en cours d'approbation, les 54 plans en phase d'adoption par les Conseils communaux et les cinq cas particuliers, cela porte à 75 % la proportion de plans achevés ou en bonne voie de l'être prochainement.

Étape de procédure achevées			Différence entre décembre 2023 et décembre 2024
	Décembre 2023	Décembre 2024	
communes avec un plan en cours d'EPL	0	0	0
communes avec un plan en cours d'élaboration et coordination	16	10	-6
communes avec un plan en cours d'EP	11	6	-5
communes avec un plan en cours d'élaboration pour l'enquête publique	36	27	-9
communes avec un plan en cours d'enquête publique	3	0	-3
communes avec un plan en phase d'adoption par le Conseil	45	54	9
communes avec un plan en cours d'approbation	25	27	2
communes avec un plan approuvé	28	40	12
cas particuliers	5	5	0
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>169</b>	

État comparatif d'avancement des communes dans la révision de leur PCom. Source DGTL

## PLAN D'AFFECTATION CANTONAL LAVAUX

Les travaux liés à l'élaboration du plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux, comme demandé par la Loi Lavaux, se sont poursuivis. En 2024, l'assemblée plénière du Grand Conseil a commencé le traitement du PAC Lavaux, puis a suspendu les travaux en demandant une nouvelle convocation de la commission du Grand Conseil dont les travaux ont été encadrés par la DGTL.

Les travaux de l'assemblée plénière ont pu reprendre pour mener à l'achèvement de la première lecture. En raison des modifications proposées, les travaux visant à une mise à l'enquête complémentaire sont en cours d'élaboration pour 2025.

## LES CINQ PROJETS D'AGGLOMÉRATION DE 5E GÉNÉRATION

À la suite du dépôt des projets en 2021, puis du message fédéral en 2023, le Canton de Vaud a signé avec la Confédération les Accords sur les prestations pour les projets d'agglomération d'AggloY, du Chablais et de Grand Genève. Des protocoles additionnels à ces accords ont également été signés entre le Canton et les communes afin de formaliser l'engagement de ces dernières. Ces accords permettent le démarrage des travaux pour les mesures infrastructurelles ayant obtenu un cofinancement de la Confédération.

En 2024, le Canton a également accompagné les quatre agglomérations : AggloY, Chablais Agglo, Grand Genève et Rivelac dans l'élaboration de leur projet de 5<sup>e</sup> génération. En comptant le pilotage du PALM, pour la première fois, ce seront les cinq projets d'agglomération vaudois qui seront déposés en 2025 à Berne.

Concernant les agglomérations, le travail sur la stratégie du Conseil d'État pour les agglomérations s'est poursuivi tout au long de l'année 2024. La stratégie devrait être finalisée au premier semestre 2025.

## **ÉLABORATION DU PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES DE 5E GÉNÉRATION, LE PALM 2025**

Conformément aux directives fédérales du programme en faveur du trafic d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération, le PALM 2025 a été mis en consultation publique du 20 novembre au 31 décembre 2024. La consultation a été ouverte à l'issue d'une conférence d'agglomération pour présenter la nouvelle génération du projet. Invités par Mesdames Luisier Brodard et Gorrite, conseillères d'État et co-présidentes du Comité de pilotage politique, cette conférence a réuni environ cinq cents membres des exécutifs et des législatifs des communes de l'agglomération, ainsi que les partenaires institutionnels et techniques du projet.

Pilotée par la DGTL, en étroite collaboration avec la DGMR, et la Direction générale de l'environnement (DGE), l'élaboration du PALM 2025 repose sur les principes de la concertation et de la participation entre les trente-six partenaires concernés (26 communes, cinq secteurs intercommunaux, deux associations régionales et trois services cantonaux). Le PALM 2025 vise à maintenir la vitalité et l'attractivité économique, dans un cadre de vie de qualité à long terme, grâce au développement du territoire de l'agglomération dans une approche durable.

Pour ce faire, le projet consolide une vision d'ensemble à l'horizon 2040 et se dote d'un référentiel de durabilité qui confirme et renforce l'intégration des principes de proximité et d'intensité, auxquels s'ajoute désormais celui de résilience. Pour atteindre la vision d'ensemble, le PALM 2025 met à jour et consolide les stratégies sectorielles dans les domaines du paysage, de l'environnement et l'énergie, de l'urbanisation et de la mobilité. Il intègre également plus de 170 mesures dans les 4 domaines.

**Le PALM 2025 sera déposé auprès de la Confédération le 31 mars 2025 pour évaluation, afin d'obtenir un cofinancement des mesures infrastructurelles de mobilité.**



Conférence d'agglomération PALM 2025, le 20 novembre 2024 | © Sébastien Bovy

## RÉVISION DES PÉRIMÈTRES COMPACTS DU GRAND GENÈVE ET DE CHABLAIS AGGLO

Tels que définis par le Plan directeur cantonal (PDCn), les périmètres compacts regroupent les quartiers bien desservis par les transports publics disposant d'une offre importante et diversifiée en équipements et services du quotidien. L'objectif du PDCn en vigueur est de favoriser le développement au sein de ces périmètres, afin d'éviter un mitage du territoire. De façon à tenir compte de l'évolution du niveau d'accessibilité et des équipements et services offerts au sein et à proximité de ces périmètres, ces derniers sont régulièrement mis à jour.

Ainsi, dans le cadre de la 4<sup>e</sup> révision quinquies du PDCn (4,5), les périmètres compacts du Grand Genève et de Chablais Agglo ont été ajustés sur le territoire de onze communes, afin de refléter les intentions et orientations définies dans les Projets d'agglomération de la 4<sup>e</sup> génération (PA4). L'entrée en vigueur de ces périmètres implique la validation de ces derniers par les différentes municipalités concernées.

Au 31 décembre 2024, huit communes ont validé le périmètre compact situé sur leur territoire (Aigle, Ollon et Bex pour Chablais Agglo ; Coppet, Rolle, Eysins, Nyon et Mont-sur-Rolle pour le Grand Genève), et pour trois communes la validation est en cours (Commugny, Gland et Prangins pour le Grand Genève). Ces périmètres révisés figureront sur le portail cantonal dès l'entrée en vigueur du PDCn 4.5, prévue dans le courant de l'année 2025.

# VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE DU GRAND GENÈVE

Pour répondre durablement et efficacement aux enjeux d'aménagement du territoire tels que: le **logement, l'emploi, les infrastructures de transport, les lieux de loisirs et d'espaces naturels**, en lien avec les objectifs climatiques, les partenaires du Grand Genève ont adopté le 2 juillet 2024, la Vision territoriale transfrontalière. Ce document inédit montre à quoi pourrait ressembler le territoire franco-valdo-genevois de 2050 et dessine des pistes concrètes pour anticiper les difficultés à venir tout en garantissant un développement harmonieux du territoire. Son adoption est l'aboutissement d'un travail de deux années, mené de manière coordonnée entre les différentes parties qui composent le Grand Genève.

La Vision territoriale transfrontalière encadre les trajectoires de croissance démographique et de développement économique, en ménageant des marges de manœuvre compatibles avec l'indispensable transition écologique du territoire. Elle sert de socle pour les prochaines planifications françaises, genevoises et vaudoises (pour le territoire concerné) et fonde également les futures générations de projets d'agglomération (PA), dont le PA5, qui sera déposé à Berne en juin 2025.



Le 21 septembre 2023, au Pavillon Sicli de Genève, plus d'une centaine de personnes sont venues se plonger dans le Grand Genève de demain. Discussions autour de la maquette Carte de la Vision territoriale transfrontalière Source et Copyright : Grand Genève

## PLANS D'AFFECTATION CANTONAUX

Afin d'assurer la maîtrise des enjeux d'aménagement du territoire, la DGTL procède à la mise en place et à l'élaboration de plans d'affectation cantonaux (PAC), que ce soit pour des zones d'activités ou pour des projets d'intérêt cantonal.

Il s'agit par exemple du PAC Vernand, délimitant une zone située au nord de Romanel et sur la commune de Lausanne, sur le site stratégique de développement d'activités, qui a pour but d'améliorer les conditions d'accueil d'entreprises artisanales et industrielles situées le long de la ligne du LEB et d'accueillir des services cantonaux dont le Service des automobiles et de la navigation.

L'année 2024 a permis de finaliser l'avant-projet de PAC et un crédit a été obtenu du Grand Conseil pour étudier les importants projets d'équipements nécessaires au développement du site (routes, infrastructures de mobilité douce, projets paysagers, mesures pour la protection de la biodiversité).

Ces études d'équipements sont pilotées par la DGTL, en partenariat avec les deux communes, le LEB et les principaux services cantonaux concernés.

## **SYSTÈME DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS**

Les onze régions géographiques vaudoises ont la responsabilité de mener leur stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) en collaboration avec le Canton. Neuf régions ont effectué leur consultation publique en 2024 ou la lanceront au premier trimestre 2025. Le processus d'élaboration et l'assise démocratique des stratégies sont relevés comme étant un enjeu majeur par les partenaires communaux et régionaux.

L'essor du système de gestion des zones d'activités cantonales est également assuré par le développement des vingt sites stratégiques d'activités (SSDA), en cohérence avec les mesures D11 et D12 du Plan directeur cantonal. La gouvernance au sein des SSDA est réglée par des conventions de collaboration entre partenaires régionaux et cantonaux. Celles-ci ont pour mission notamment de définir des plans d'action par site, englobant les thématiques de l'équipement, du partenariat avec les entreprises ou des futurs plans d'affectation à engager.

De plus, en 2024, le site stratégique de Moudon a été réintroduit dans la liste des SSDA.

Par ailleurs, la DGTL, en collaboration avec le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, entend soutenir financièrement la planification et la réalisation des équipements collectifs dans les SSDA et réfléchir aux leviers d'action pour une politique foncière industrielle, deux études ont été mandatées dans ce but.



À Moudon, quartier de la gare et école Agrilogie Grange-Verney

## **PROJET PILOTE DE CARTOGRAPHIE DES SOLS ET ACTUALISATION PARTIELLE DE LA GÉODONNÉE DES SURFACES D'ASSOLEMENT**

Le Canton a initié au début de l'été 2024, un projet pilote de cartographie exploratoire des sols sur l'ensemble du Pied du Jura. Ce projet, soutenu par la Confédération, s'inscrit dans le cadre des travaux préparatoires menés en vue de la cartographie nationale des sols, prévue à partir de 2029.

Il vise à contribuer à l'élaboration de la méthodologie fédérale, à valoriser les travaux cantonaux existants et à faciliter de futurs travaux plus détaillés, notamment pour identifier les secteurs répondant aux critères des surfaces d'assolement, qui constituent les meilleures terres agricoles. Par ailleurs, les données acquises seront utiles pour répondre à des enjeux majeurs, tels que la sécurité alimentaire par la protection de la fertilité des terres et la résistance des cultures à la sécheresse et aux fortes pluies, la prévention des ruissellements et inondations, ainsi que la protection des eaux et de la biodiversité.

Dans ce cadre, la DGTL a également procédé à une actualisation partielle de la géodonnée des surfaces d'assolement. Cette mise à jour, réalisée d'entente avec l'Office fédéral du développement territorial, a permis d'améliorer la précision et la fiabilité de la géodonnée des surfaces d'assolement, utilisée principalement dans le cadre de projets de planification territoriale, d'infrastructure de transport ou de renaturation de cours d'eau.

# STRATÉGIE CANTONALE EN MATIÈRE DE GÉOINFORMATION

Dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie cantonale en matière de géoinformation 2023-2028 validée par le Conseil d'État en 2023, la désignation d'un responsable du patrimoine des géodonnées au 1<sup>er</sup> juillet 2024 a permis de poser les bases de la gouvernance renforcée des géodonnées de l'État de Vaud, avec comme priorité la documentation de ce patrimoine et l'optimisation des ressources nécessaires à sa gestion.

Plusieurs études sont en cours avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information afin de constituer le système d'information propre à gérer et partager ces ressources fondamentales pour l'ensemble des politiques publiques. Un environnement de partage des modèles de données permettant d'éviter la gestion à double de certaines informations et garantissant la qualité et la sécurité des informations a notamment été mis en place.

Les principaux processus de gouvernance, conformes aux nouvelles dispositions du règlement d'application de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD), ont été validés et communiqués aux services concernés via les organes de gouvernance. Ils entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## INFRASTRUCTURE CANTONALE DE GÉODONNÉES

En 2024, le guichet cartographique cantonal et la diffusion des géodonnées ont été alimentés par de nouvelles géodonnées relatives à différents thèmes, tels que «Eaux et sites pollués» (espaces réservés aux eaux), «Environnement» (arbres remarquables) et par la création de deux nouveaux thèmes : «Atmosphère/climatologie» pour la publication des premières cartes du climat vaudois et «Cartes historiques» pour la publication inédite de la première carte topographique vaudoise.

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF) a fait l'objet de nouveaux développements, avec l'introduction de données supplémentaires : les espaces réservés aux eaux (ERE) et l'ajout de restrictions en cours de modification avec effets juridiques anticipés. Une nouvelle convention-programme a également été signée avec la Confédération pour la période 2024-2027.

Le projet SIBAT de refonte et d'évolution du registre cantonal des bâtiments et de la statistique trimestrielle de la construction a démarré et avance désormais rapidement. La première étape du projet visant à se mettre en conformité avec l'ordonnance fédérale révisée de 2017 a été réalisée et a fait l'objet de nombreux tests. Un groupe de communes pilotes a été constitué afin de récolter les retours des utilisateurs principaux que sont les services techniques et les greffes communaux. La mise en service est prévue courant 2025.

# STRATÉGIE DE LA MENSURATION OFFICIELLE

Le plan cantonal de mise en œuvre de la mensuration officielle pour la période 2024-2027 a été validé début 2024 par le Conseil d'État. Ce plan s'inscrit dans la continuité de la stratégie définie dans le crédit d'investissement obtenu fin 2020.

D'une manière générale, ce plan priorise différentes actions visant à améliorer aussi rapidement que possible la qualité de la mensuration officielle vaudoise, dans le but d'obtenir le standard de qualité défini par le droit fédéral.

Sur la base du plan cantonal, le Canton de Vaud a conclu une nouvelle convention-programme avec la Confédération pour la période quadriennale 2024-2027. Cette convention garantit le versement d'indemnités fédérales pour les travaux réalisés au cours des prochaines années.

## TRAVAUX DE MENSURATION OFFICIELLE

La DGTL, par sa direction du cadastre et de la géoinformation, a produit un effort important en 2024 dans les opérations permettant de réduire significativement le nombre d'entreprises ouvertes auprès de la Confédération.

Plusieurs nouvelles mensurations ont été déposées auprès des Registres fonciers en vue de leur mise à l'enquête publique. De nombreux travaux en lien avec les opérations finales ont également été réalisés : répartition des frais et facturation, approbations cantonales, reconnaissances fédérales, etc. Les secteurs couverts par des cadastres transitoires ou par des numérisations non qualifiées restent prioritairement à remplacer par de nouvelles mensurations.

## LES PRESTATIONS DE LA DGTL

1.5

## Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

### Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

#### CRÉATION ET PUBLICATION DU PREMIER CONCEPT CANTONAL DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

En 2024, une étape majeure de la politique sportive vaudoise a été franchie avec la création et la publication du premier Concept cantonal du sport et de l'activité physique. Ce document stratégique, fruit d'une collaboration interdisciplinaire entre les acteurs publics, associatifs et académiques, pose les bases d'une vision cohérente et partagée pour le développement du sport et de l'activité physique sur l'ensemble du territoire vaudois.

Ce concept fixe des objectifs ambitieux, adaptés aux défis contemporains tels que l'inclusion, la durabilité et la promotion de la santé par l'activité physique. Il s'articule autour de cinq axes stratégiques, notamment le soutien à la relève sportive, la construction et l'accès équitable aux infrastructures, le renforcement du sport international, la valorisation du sport à l'école et le développement du rôle du sport populaire et associatif.

Ce projet a nécessité des consultations de spécialistes, des études comparatives et des analyses des besoins spécifiques du canton. La publication du concept a également marqué le début d'un dialogue accru entre les communes, les clubs sportifs et le Canton, avec pour objectif de traduire cette vision en actions concrètes dès 2025.

# MISE SUR PIED D'UNE FORMATION POUR LES FEMMES DIRIGEANTES DANS LE SPORT

Le Canton de Vaud a lancé une initiative novatrice en faveur de la formation des femmes dirigeantes dans le domaine du sport. Cette démarche s'inscrit dans une volonté stratégique de promouvoir l'égalité des genres et d'accroître la présence des femmes dans les postes de leadership sportif.

Ce programme a été conçu, en parallèle de la démarche de l'Office fédéral du sport qui impose désormais un quota de 40 % de représentation minimum entre femmes et hommes dans les directions des fédérations sportives nationales. Bien que cette obligation ne concerne pas les clubs de sport locaux, l'État de Vaud souhaite poursuivre l'effort effectué par la Confédération au niveau cantonal en proposant une campagne de sensibilisation et des formations pour dirigeantes sportives afin de favoriser une meilleure parité dans la gouvernance du sport associatif.

Le Canton a ainsi mis sur pied une formation « *dirigeantes sportives* » pensée pour permettre aux femmes de se sentir mieux outillées et plus en confiance pour rejoindre un comité ou continuer leur engagement tout en développant un réseau de soutien et d'échanges d'expériences. La formation se compose en une session de quatre modules de quatre heures.

Cette formation connaît un formidable succès, car deux sessions sont désormais complètes et une troisième devra être organisée prochainement. Plus de 70 participantes sont déjà inscrites. Par ailleurs, en collaboration avec l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF), une session spécifique aux dirigeantes de club de football sera organisée en automne 2025. Cette session entre dans le cadre du projet Honeyball de l'ACVF et des actions menées par l'État de Vaud en rapport à l'UEFA Women's EURO 2025.

## RÉDACTION DU CONTRE-PROJET DU CONSEIL D'ÉTAT À L'INITIATIVE POPULAIRE «POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE VAUDOISE AMBITIEUSE!»

Le Conseil d'État a entrepris l'élaboration d'un contre-projet en réponse à l'initiative populaire «Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse!» demandant une modification de l'article 1 de la loi sur l'éducation physique et le sport (SEPS) de manière à étendre les champs d'action de la politique sportive cantonale ainsi que l'inscription de la somme de 100 millions de francs au budget annuel de fonctionnement de l'État pour la promotion du sport et de l'activité physique. La démarche du Conseil d'État vise à proposer une alternative équilibrée et réalisable, tenant compte des aspirations exprimées par le comité d'initiative tout en intégrant les priorités stratégiques du Canton.

Le contre-projet s'articule autour d'une vision globale et pérenne du développement sportif, en mettant l'accent sur l'ensemble des politiques sportives avec 36 mesures. Au travers de cette réponse, le Conseil d'État souhaite renforcer l'engagement du Canton tout en veillant à une utilisation responsable des ressources publiques.

Cette proposition a été soumise à une large procédure de consultation, mobilisant communes, clubs, fédérations sportives, et citoyennes et citoyens. Ce processus participatif a permis d'affiner les orientations proposées, en intégrant des perspectives diversifiées et des besoins spécifiques.

Les débats au Grand Conseil auront lieu d'ici le printemps 2025 et le Parlement se prononcera sur un texte final avant l'été. Le Comité d'initiative devra alors dire s'il maintient son initiative, ce qui implique une votation populaire en septembre 2025 ou s'il retire son initiative au profit du contre-projet.

## **LES PRESTATIONS DU SEPS**

1.6

## Chancellerie d'État

### Chancellerie d'État

Pour la Chancellerie, l'année 2024 a été marquée par l'arrivée du nouveau Chancelier d'État, Michel Staffoni, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril, ainsi que par une nouvelle organisation au sein de la section Conseil d'État du service.



Michel Staffoni, chancelier d'État depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, occupe de hautes fonctions au cœur de l'administration cantonale vaudoise depuis 10 ans | ARC Sieber

### POUR LE CONSEIL D'ETAT

Conformément à sa mission légale, la Chancellerie a veillé à l'organisation des travaux du Conseil d'État.

Durant l'année 2024, on a dénombré 49 séances du CE et 1442 décisions dûment protocolées, ainsi que 37 séances du Collège des Secrétaires généraux présidées par le chancelier a.i, puis le nouveau chancelier.

### ECHANGES

Durant l'année 2024, le Conseil d'État a eu l'occasion de renforcer ses liens avec d'autres gouvernements cantonaux. Outre la participation au séminaire « gouverner aujourd'hui », en présence de représentants de tous les cantons suisses, le Conseil d'État a rencontré, en particulier, le Conseil d'État du canton de Bâle à l'occasion d'un déplacement de deux jours.



Le Conseil d'État vaudois échange avec le gouvernement du Canton de Bâle-Ville à l'occasion d'un déjeuner informel le 16 août 2024, dans le cadre des journées de travail extramuros du Gouvernement vaudois à Bâle.

## **ENGAGEMENTS PARTICULIERS DE LA CHANCELLERIE**

Plusieurs dossiers ont nécessité l'engagement des ressources de la Chancellerie, comme l'adjudication du marché des transports des membres du Conseil d'État dans le cadre de leur fonction ou les travaux relatifs à la mise en place de l'Unité Investigation, faisant partie du dispositif de gestion des conflits au travail et lutte contre le harcèlement, et qui est rattachée administrativement à la Chancellerie (RPCH).

Mandatée par le Conseil d'État pour la mise en œuvre d'une prestation de déménagement par voie électronique dans le canton, la Chancellerie a également coordonné les travaux des différents services impliqués, notamment de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et du Service de la population (SPOP), permettant, en début d'année, le lancement officiel de la plateforme eDéménagementCH. À la fin 2024, 30 communes vaudoises offraient la possibilité d'annoncer un départ en ligne.

## **BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

L'année 2024 a été marquée par l'adoption de la charte graphique par le Conseil d'État. Une refonte totale a été entreprise par le Bureau d'information et de communication (BIC) afin notamment de simplifier les processus et de rendre l'image du canton cohérente. La charte graphique comprend également la modernisation de documents tels que communiqués de presse et modèles de présentation. Son déploiement est en cours.

Le site vd.ch a aussi vu naître sa nouvelle page d'accueil. Elle permet l'intégration de nouveaux modules de mise en page mettant en avant les publics cibles et les contenus les plus recherchés par les internautes. Cette approche a été étendue sur les pages les plus visitées du site vd.ch, notamment avec une expérience pilote sur la page qui concerne les impôts. Ces nouvelles pages sont en cours de finalisation et seront publiées en 2025.

Sur les réseaux sociaux, la stratégie de publication a également évolué. Elle a notamment vu la création par le BIC de 7 focus vidéo des conseillers d'État sur Instagram sur des sujets phares de la législature. Une série mettant en évidence les principales décisions du Grand Conseil et du Conseil d'État a également été développée sur LinkedIn et X.

Le guide pratique de la communication à destination des communicants notamment a été entièrement refait. Il a été complété par un guide spécifique pour les réseaux sociaux.

En matière d'aide à la diversité des médias, 2024 est marquée par l'adoption par le Conseil d'État du règlement d'application du décret relatif à l'aide à la diversité des médias, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février, et par la naissance de Check. Check, nouveau média entièrement numérique, dont le contenu éditorial est indépendant de l'État, a été lancé début octobre 2024. Il est destiné aux jeunes Vaudoises et Vaudois (17-25 ans) et entend proposer une actualité locale, dynamique, vérifiée et positive.

## ACTIVITÉ DU BIC EN 2024

Diffusion de :

- 322 communiqués et notes aux rédactions
- 68 invitations à des conférences de presse
- 207 news postées en page d'accueil vd.ch
- 7 éditions de la Gazette
- 3 magazines FAO
- Quelque 20 millions de visites pour un total de presque 41 millions de pages vues sur vd.ch (+ 8.9% par rapport à 2023)

### RÉSEAUX SOCIAUX

#### LINKEDIN

- **251** publications
- **97.9 K** Nombre d'abonnés (augmentation de 16.55 %)
- **19.1k** Engagement

#### INSTAGRAM

- **9.7 K** abonnés (évolution 24.36 %)

- **370** publications – **190** stories
- **82.8 K** Engagement

## **X**

- **644** publications
- **19.3 K** Nombre d'abonnés (augmentation de 2.72% %)
- **6.3 K** Engagement

## **FACEBOOK**

- **601** publications
- **14.9 k** Nombre de likes de la page (évolution 9.56%)
- **4.2 k** Engagement

## **MASTODON**

- **496** publications
- **529 abonnés** (évolution 12.73 %)

# **AIDE À LA DIVERSITÉ DES MÉDIAS**

## **PUBLICATION D'ANNONCES DANS LES JOURNAUX**

En 2024 comme depuis 2022, le plan de communication d'intérêt public, financé par le budget de fonctionnement de l'EMPD, s'est concentré uniquement sur les scrutins fédéraux et/ou cantonaux, qu'il s'agisse de votations ou d'élections, avec pour objectif de sensibiliser la population à participer au débat démocratique par le vote.

## **SOUTIEN À LA FORMATION**

Depuis le lancement de la mesure, douze médias formateurs ont soumis des demandes de soutien, pour un total de 17 stagiaires-journalistes en formation.

## **SOUTIEN AU JOURNALISME DE DÉPÊCHES D'AGENCE**

L'aide du canton de Vaud a permis de continuer à consolider et développer une offre déjà existante du bureau vaudois. Les ressources supplémentaires ont notamment conduit à une meilleure couverture des séances du Grand Conseil, de l'actualité du Conseil d'État, de l'Ordre judiciaire et de la culture.

## PROJET NUMÉRIQUE POUR LES JEUNES

En 2024, un nouveau média entièrement numérique, nommé Chek, dont le contenu éditorial est indépendant de l'État, a été lancé début octobre 2024. Les éditeurs de presse locale produisent du contenu disponible sur les plateformes numériques les plus prisées par le public cible, les jeunes de 17-25 ans. Les éditeurs, qui sont rétribués via des mandats de prestation sont également encouragés à faire un lien vers l'édition imprimée de leur journal. Les contenus sont aussi diffusés sur la plateforme Mastodon (plateforme similaire à X hors GAFAM) afin d'atteindre l'ensemble de la population. Ce projet représente une double opportunité pour les éditeurs : premièrement il leur permet de toucher un public jusqu'ici difficilement atteignable sur leurs supports traditionnels ; deuxièmement il leur apporte un soutien dans le domaine de la transition numérique.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT ET PRÉVISIONS 2024-25

Aide à la diversité des médias	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Total EMPD
Etat annonceur	CHF 676'802	CHF 450'567	CHF 413'108	CHF 400'000	CHF 400'000	CHF 2'500'000
Remboursement CFJM	CHF 21'600	CHF 39'800	CHF 62'650	CHF 40'000	CHF 40'000	CHF 200'000
Keystone-ATS	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 100'000	CHF 500'000
Plateforme numérique	CHF 52'356	CHF -	CHF -	CHF 500'000	CHF 580'000	CHF 1'250'000
Etude plateforme numérique		CHF 8'000	CHF -			CHF 100'000
Mandats de prestation		CHF 120'000		CHF 100'000		CHF 233'000
ETP		CHF 122'301	CHF 129'924	CHF 129'924	CHF 129'924	CHF 415'000
Divers	CHF -	CHF -	CHF 10'000		CHF 20'000	CHF 100'000
Total Chancellerie	CHF 850'758	CHF 840'668	CHF 715'682	CHF 1'269'924	CHF 1'269'924	CHF 5'298'000
Connaissance des médias (DEF)		CHF 196'000	CHF 196'000	CHF 196'000	CHF 196'000	CHF 980'000
Total	CHF 850'758	CHF 1'036'668	CHF 911'682	CHF 1'465'924	CHF 1'465'924	CHF 6'278'000

Modalités de financement et prévisions 2024-25

## ARCHIVES CANTONALES

### TRAVAUX LIÉS À L'EMPD 109

#### Gouvernance documentaire

Après la mise en service de la suite d'outils répondant aux exigences de la gouvernance documentaire en septembre 2023, la directive DRUIDE sur la gouvernance documentaire et l'archivage a fait l'objet de travaux complémentaires; elle sera proposée au Conseil d'État pour validation en 2025. Un projet de référentiel de gouvernance documentaire a par ailleurs été mené avec le SG-DITS, puis avec plusieurs secrétariats généraux, dans l'optique d'en faire une version «standard», utilisable par l'ensemble des SG.

#### Système d'archivage historique

À la suite de la rédaction en 2023, d'un rapport sur la vision des Archives cantonales vaudoises (ACV) de leur futur système d'archivage historique et de l'analyse des écarts entre les exigences 2018 et 2023, une convention de résiliation du contrat avec le fournisseur choisi en 2018 a été négociée en novembre 2024.

En 2024, les principaux travaux ont porté sur la définition des exigences relatives à la gestion du sort final, décrites dans un rapport remis en novembre à la DGNSI, et sur le futur système d'archivage historique, à la suite de la rupture du contrat avec le fournisseur initial.

### **Archives audiovisuelles**

Depuis 2022, une enquête est menée à l'échelle nationale par l'association Memoriav pour recenser le patrimoine audiovisuel présent dans chaque canton. Lancée officiellement dans le Canton de Vaud le 25 mars 2024 sous la houlette d'un comité représentant les Archives cantonales (ACV), le Service des affaires culturelles (SERAC) et la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), l'enquête a été menée pendant 9 mois auprès d'environ 1500 institutions publiques, parapubliques et privées. Les résultats feront l'objet d'un rapport en début d'année 2025. Il doit servir de base pour élaborer une stratégie visant à la préservation du patrimoine audiovisuel dans le canton.

Memoriav est une association dont la mission est de s'engager activement et durablement pour la sauvegarde, la mise en valeur et l'utilisation à grande échelle du patrimoine audiovisuel sur le territoire Suisse.

### **Travaux liés à l'EMPD 102 (crédit-cadre pour l'entretien de bâtiments sur 5 sites)**

#### **Travaux dans le bâtiment des Archives cantonales**

Les travaux de renouvellement du système de Mesure-Contrôle-Régulation (MCR), débutés fin septembre 2023, se sont prolongés jusqu'à la fin du printemps 2024. La mise en service du nouveau système s'est faite progressivement dès le mois de mai. De gros efforts ont été nécessaires pour tenter de trouver des solutions aux problèmes rencontrés. La situation n'est pas encore satisfaisante. Le climat dans les dépôts est néanmoins resté sous contrôle durant toute la période, des mesures ont été prises ponctuellement pour limiter les variations du taux d'humidité dans quelques cellules particulièrement sensibles.

#### **Autres projets, hors EMPD**

##### **Soutien et conseil**

Si le soutien et conseil à l'administration cantonale s'est poursuivi, les institutions du domaine parapublic ont bénéficié pour la première fois cette année d'un soutien proactif de la part des Archives cantonales, grâce au poste créé en été 2023. Le soutien aux communes, également renforcé dès l'été 2023, a notamment eu pour conséquence la reprise, par les ACV, de la plateforme de diffusion d'inventaires d'archives communales [vaud.archivescommunales.ch](http://vaud.archivescommunales.ch). Les travaux de migration de [www.panorama.ch](http://www.panorama.ch) ont commencé dans la foulée de cette reprise.

##### **Numérisation**

Le projet de numérisation des plans cadastraux (série SB 302 A) a débuté en 2015 et s'est terminé au premier trimestre 2024, avec la numérisation des 83 dernières cotes de la série, représentant 1325 images. En 2024, l'atelier de restauration a préparé 270 cotes de la série SB 302 B constituées de plans spéciaux, tandis que 99 cotes ont été numérisées, pour un total de 7956 images.

### **Valorisation**

En 2024, les archives du dessinateur Paul-André Perret, dit *André Paul*, conservées aux ACV depuis 2019, ont donné lieu à une mise en valeur dans le hall d'entrée des ACV. Préparée par deux étudiantes en histoire de l'art de l'Université de Lausanne sous la houlette du Prof. Philippe Kaenel et avec le soutien des ACV, elle retraçait notamment la richesse et la diversité des œuvres de l'artiste.

Deux autres événements ont été organisés pour marquer des donations d'archives :

- Le 10 juin 2024, dans le cadre de la Semaine internationale des archives, une soirée dédiée aux énergies renouvelables a eu lieu aux ACV ; l'occasion de signer la convention de donation des archives de l'Association pour le développement des énergies renouvelables ADER, d'évoquer quelques projets menés dès les années 1980 dans ce domaine et de revenir sur certains mouvements de lutte contre le nucléaire.
- Le 10 décembre 2024, une fête a été organisée aux Archives d'État de Berne pour célébrer les 20 ans de la Veille des femmes et la donation officielle, aux ACV, des archives de cette veille, tenue à Berne du 8 mars au 10 décembre 2004 par des femmes de toute la Suisse.

## **PRESTATIONS DE LA CHANCELLERIE**

## 2.1

# Les événements marquants 2024 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

## Les événements marquants 2023 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

### **ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE**

Cette année a été marquée par la mise en place, à la rentrée scolaire, du congé joker à l'école obligatoire. Cette mesure doit permettre aux parents d'annoncer jusqu'à trois journées ou six demi-journées de congé par année pour leur enfant de manière simple, sans devoir donner de justification.

Le premier Salon MINT Vaud a été organisé. Il a suscité l'intérêt des jeunes élèves de 400 classes vaudoises du cycle 2 pour les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles et techniques (MINT).

En collaboration avec la Police cantonale et la Police lausannoise, les directrices et directeurs des établissements scolaires ont été sensibilisés aux phénomènes AMOK qui désignent des actes imprévisibles de violence extrême. Cette initiative répond à une double exigence de sécurisation et de prévention dans les établissements scolaires du canton. Sur le plan législatif, un décret cantonal a été adopté afin de participer au dispositif intercantonal d'annonce des enseignantes et enseignants s'étant vu retirer l'autorisation d'exercer leur métier pour faute grave.

Une convention a été signée entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et l'Assurance Invalidité (AI) Vaud afin d'assurer la continuité du financement des moyens auxiliaires (ordinateurs, tablettes, logiciels, etc.) pour les troubles des apprentissages isolés qui ne sont désormais plus pris en charge par l'AI.

Une application a été déployée pour suivre efficacement les prestations de pédagogie spécialisée prévues par la loi.

Le Référentiel Français langue seconde (RE-FLS) a été publié; il prend mieux en compte les besoins pédagogiques des élèves allophones.

## **ENSEIGNEMENT GYMNASIAL**

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) participe au déploiement du projet MAT-EO qui prévoit notamment le passage à une maturité en 4 ans. Dans ce cadre, elle a mis en place plusieurs mesures pour assurer le pilotage du dossier, comme la nomination d'un chef de projet ou le lancement d'une étude pour évaluer la maturité actuelle.

Le plan d'études cadre fédéral pour les écoles de maturité est aussi entré en vigueur. Ce plan et sa déclinaison cantonale seront intégrés aux travaux sur MAT-EO.

La DGEP a participé à la Semaine nationale de l'échange avec la signature d'une déclaration visant à favoriser les partenariats entre les gymnases vaudois et zurichois. Le déploiement de l'éducation numérique a également commencé dans deux gymnases, à savoir Chamblandes et Morges.

Du côté des infrastructures, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a élaboré une stratégie à l'horizon 2040 pour répondre à la hausse de la fréquentation des lieux de formation. Cette stratégie comprend notamment la construction d'un nouveau gymnase sur la Côte et un autre dans la région lausannoise.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a élaboré une stratégie à l'horizon 2040 pour répondre à la hausse de la fréquentation des lieux de formation. Des réaménagements ou nouvelles constructions sont notamment planifiés pour plusieurs écoles professionnelles comme à Payerne, Lausanne ou la vallée de Joux.

Le déploiement de l'éducation numérique a également commencé au sein de l'ESSanté et du Centre d'enseignement professionnel de Morges.

Le Portail migration a été intégré à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle en août. Cette unité a pour mission de favoriser le parcours de formation des personnes migrantes.

Sur le plan législatif, le processus visant une révision partielle de la loi vaudoise sur la formation professionnelle et de son règlement a débuté.

Une réflexion est en cours pour élaborer une loi cantonale sur la formation continue.

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les plans stratégiques 2022-2027 de l'Université de Lausanne et de la Haute école pédagogique (HEP Vaud) ont été adoptés par le Grand Conseil.

Pour l'UNIL, l'accent est mis sur une institution ouverte sur son environnement, investie dans l'accompagnement des grands défis de société.

Pour la HEP Vaud, le plan stratégique réaffirme le rôle central de l'institution dans la formation puis l'accompagnement des enseignantes et enseignants. Plusieurs projets législatifs ont aussi franchi des étapes importantes. Le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES. Une révision partielle de la loi sur la Haute école pédagogique est en cours, tandis qu'une révision partielle de la loi sur l'Université de Lausanne a été initiée.

La Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) a participé à plusieurs projets visant à promouvoir des formations dans des domaines marqués par un manque de main-d'œuvre.

C'est notamment le cas du projet InvestPro qui a pour ambition de revaloriser plusieurs métiers de la santé, dont les soins infirmiers, ou du Salon MINT dont l'objectif est d'intéresser les élèves aux mathématiques, à l'informatique ainsi qu'aux sciences naturelles et techniques.

La construction du Campus Santé a démarré. Le chantier de l'Unithèque s'est poursuivi, tandis que le Conseil d'État a accepté d'engager des dépenses supplémentaires pour ces travaux.

Des crédits d'études ont été approuvés pour plusieurs projets d'infrastructures dont un nouveau bâtiment destiné à la HEP Vaud. Ana Maria Nogareda a pris la direction générale de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud.

## 2.2

# Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (SG-DEF)

## Secrétariat général du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (SG-DEF)

### **COLLABORATIONS INTERCANTONALES**

Une trentaine d'élèves des communes vaudoises de Champtauroz et de Treytorrens sont scolarisés dans la commune fribourgeoise d'Estavayer depuis la rentrée scolaire d'août 2024. Parmi les bénéficiaires attendus : moins de temps de trajet pour les élèves et un usage plus rationnel des infrastructures scolaires et sportives existantes.

Cette percée régionale est devenue réalité après que les gouvernements des Cantons de Vaud et de Fribourg ont signé le 18 janvier 2024 la convention bilatérale qui règle la collaboration scolaire intercantonale pour les communes limitrophes des deux cantons.

En novembre 2022, le Grand Conseil vaudois avait, par décret, autorisé le Conseil d'État à adhérer à la convention Vaud-Fribourg sur la collaboration interscolaire. Cette convention fixe le cadre de la collaboration scolaire et permet à chaque commune limitrophe de décider si elle entend en profiter en concluant une convention intercommunale scellant la coopération scolaire visée par des communes des deux cantons.

Sur le plan des échanges linguistiques, les Cantons de Vaud et Zurich ont encore développé leur partenariat entamé en 2021. Après deux premiers accords de coopération dédiés à développer les échanges linguistiques des élèves de la scolarité obligatoire ainsi que des apprenties et apprentis, les deux cantons ont signé le 18 novembre 2024 un accord similaire favorisant les échanges linguistiques de leurs gymnasiennes et gymnasiens.

# **MAT-EO – CHANTIER DE LA MATURITÉ EN QUATRE ANS**

Après l'adoption par le Conseil fédéral et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) des nouveaux textes réglementaires de la maturité gymnasiale en juin 2023, le Plan d'études cadre de la maturité a lui aussi été entièrement réécrit. Son adoption par les cantons sous l'égide de la CDIP est survenue en juin 2024. Cette étape a marqué la fin des travaux nationaux entamés en 2018.

Le Canton de Vaud appartient au petit groupe des cantons désormais obligés d'organiser le cursus en quatre ans au lieu de trois. L'ultime doute a été levé avec le rejet par le Tribunal fédéral, en septembre 2024, du recours déposé par la Ligue vaudoise contre l'harmonisation de la durée de la formation gymnasiale. Pour concrétiser cette adaptation aux lourdes conséquences logistiques, financières et en ressources humaines, un délai significatif est octroyé.

Le Canton de Vaud a entamé les travaux d'adaptation avec l'objectif de délivrer en juin 2036 les premières maturités vaudoises atteintes en quatre ans. Le nouveau cursus de maturité devrait donc démarrer en août 2034. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a lancé en mars 2024 le chantier MAT-EO, pour Maturité et École Obligatoire, afin d'améliorer la transition entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée dans les formations postobligatoires, dont l'école de maturité dans sa nouvelle forme. C

es travaux passeront par une révision de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Pour préparer ce chantier, un bilan de la LEO a été lancé.

## **DES ACTIONS CIBLÉES POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION DANS LES LIEUX DE FORMATION**

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a fait le point sur les ressources et les mesures déployées en faveur de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire.

Cette thématique figure dans les plans d'études et le Programme de législature du Conseil d'État. Elle fait également partie des priorités du DEF.

L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) est chargée de piloter les actions avec un réseau de partenaires étatiques, d'associations, de fondations ou encore de scientifiques. Des thèmes variés sont abordés comme le harcèlement, l'alimentation, les addictions ou encore les discriminations.

Ce travail pluridisciplinaire est soutenu par des retours réguliers du terrain et l'utilisation de divers indicateurs. Le DEF peut notamment s'appuyer sur des études effectuées à l'échelle locale et à l'international sur différents groupes de jeunes.

Une recherche effectuée sur mandat du DEF ainsi que du Département de la santé et de l'action sociale et coordonnée par l'Unité PSPS et le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité a d'ailleurs été publiée. Elle met en lumière plusieurs tendances chez les jeunes Vaudoises et Vaudois, comme l'augmentation du nombre de personnes affirmant subir du harcèlement et la baisse du sentiment d'insécurité à l'école. Pour le DEF, ces données montrent l'importance d'avoir des mesures bien ciblées, à l'image du travail entamé sur le climat scolaire, et de poursuivre des actions.

## **DEUXIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ**

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a organisé la deuxième édition de la Semaine de la citoyenneté du 21 au 24 mai 2024 dans les écoles, les établissements de pédagogie spécialisée, les gymnases et les écoles professionnelles avec le soutien de nombreux partenaires.

Qu'il s'agisse de politique, d'économie, de santé, de fiscalité ou encore d'environnement, cette semaine thématique vise à donner aux élèves les outils qui leur permettront de se forger leur opinion et de prendre leurs propres décisions dans un monde toujours plus complexe.

Concept demandé en 2015 par les membres de la Session cantonale des jeunes, l'objectif de cette semaine est aussi d'éveiller l'intérêt des jeunes à prendre une part active à la vie citoyenne.

Le site web [www.semaine-citoyennete-vaud.ch](http://www.semaine-citoyennete-vaud.ch) a été réactualisé pour l'occasion avec de nombreuses ressources pédagogiques et des suggestions pour susciter l'engagement citoyen des jeunes et les rendre conscients de leurs droits et devoirs dans un système démocratique. Parmi les événements et les activités proposées, le « Vote à blanc » a constitué l'activité phare de la semaine.

Près de 1000 élèves ont pu débattre sur l'un des objets de la votation fédérale du 9 juin 2024, puis voter dans des conditions similaires à celles du scrutin officiel. Cette action a permis de les familiariser à l'un des gestes fondamentaux de la démocratie: le vote.

Des expositions, une conférence, une balade sur les lieux de pouvoirs lausannois ou encore une sélection de films en streaming ont également fait partie du catalogue de cette semaine spéciale qui renforce les éléments de sensibilisation à la citoyenneté intégrés par le corps enseignant tout au long de l'année dans ses cours et disciplines respectives.

### **LES PRESTATIONS DU SG-DEF**

## 2.3

# Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

## Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

### **FORMATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES VAUDOIS SUR LES PHÉNOMÈNES AMOK**

La DGEO a organisé une formation spécifique destinée aux directrices et directeurs des établissements scolaires du canton. Cette formation avait pour objectif principal de sensibiliser les directions aux phénomènes AMOK qui désignent des actes imprévisibles de violence extrême. Bien que le canton ait été épargné jusqu'à présent par de tels événements, leur répétition plus ou moins proche justifie une approche préventive et une meilleure préparation des professionnelles et professionnels.

Menée en collaboration avec la Police cantonale et la Police lausannoise, cette formation a permis d'aborder les mesures à adopter en cas de situation AMOK. Il a été souligné que, dans un tel contexte, la Police prend immédiatement le commandement des opérations dès qu'elle est alertée. La formation a également mis l'accent sur les différences essentielles entre les réflexes à adopter face à une attaque (se barricader et se cacher) et ceux en cas d'incendie (évacuation).

En complément, les directions scolaires sont chargées de développer leurs propres protocoles internes adaptés au contexte de leur établissement, en impliquant le personnel enseignant, administratif et, si nécessaire, les collaboratrices et collaborateurs des autorités communales. Cette coordination vise à assurer une réponse efficace et cohérente. Cette initiative répond à une double exigence de sécurisation et de prévention dans les établissements scolaires du canton, tout en maintenant une approche rassurante face à un risque qui, bien que peu probable, exige une préparation rigoureuse.

# **ADOPTION DU DÉCRET CANTONAL PERMETTANT À VAUD DE PARTICIPER AU DISPOSITIF INTERCANTONAL D'ANNONCE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS S'ÉTANT VU RETIRER L'AUTORISATION D'EXERCER LEUR MÉTIER POUR FAUTE GRAVE**

Le 20 août 2024, le Grand Conseil vaudois a adopté le décret d'application de l'Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études. Le décret vise d'une part à autoriser et à rendre transparente la transmission au Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) des données concernant les enseignantes et enseignants n'ayant plus le droit d'exercer dans le but de les intégrer dans la liste intercantonale. Il pose d'autre part les bases légales utiles pour permettre la consultation de cette liste par les autorités vaudoises principalement au moment de l'engagement de personnel.

Ce décret définit par ailleurs les procédures cantonales ainsi que les motifs permettant de rendre des décisions d'interdiction d'enseigner. Ainsi, il pose les motifs d'interdiction d'enseigner, harmonisés tant avec les exigences de l'accord intercantonal qu'avec celles des autres cantons, permettant de prononcer une interdiction à l'encontre d'une enseignante ou d'un enseignant, à savoir :

- si son comportement a gravement menacé ou porté atteinte à l'intégrité psychique ou physique des élèves,
- si la personne a commis des actes démontrant son inaptitude avérée à exercer la fonction d'enseignant,
- s'il est établi, à la suite d'un rapport médical, que la personne n'est pas en mesure de remplir sa fonction en raison notamment de dépendance ou de trouble de la santé mentale.

En outre, le projet de décret institue une commission chargée de préavisier les interdictions d'enseigner – au terme d'une procédure contradictoire garantissant le droit d'être entendu de la personne concernée – à l'attention du chef de département à qui est attribuée la compétence de les prononcer.

Le champ d'application s'étend à toute personne exerçant la fonction d'enseignante ou enseignant dans un établissement de l'école obligatoire et postobligatoire public ou subventionné et les écoles privées. Il est prévu également de permettre aux parents qui engagent des enseignantes ou enseignants dans le cadre de la scolarisation à domicile d'être informés en cas d'inscription sur la liste.

# **SALON MINT VAUD 2024 : UN FRANC SUCCÈS AUPRÈS DES JEUNES ÉLÈVES**

Inédit en Suisse romande, le premier Salon MINT Vaud a réuni plus de 12 500 participantes et participants au SwissTech Convention Center de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) durant la semaine du 26 février au 3 mars 2024. 400 classes vaudoises du cycle 2 (5P à 8P) ont ainsi pu expérimenter et interagir autour des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et techniques (MINT). Une quarantaine d'ateliers interactifs ont été proposés par 38 exposants issus des milieux académiques, professionnels et industriels. Leur objectif : susciter de manière ludique et pédagogique l'intérêt des jeunes élèves pour ces domaines d'avenir.

Ce salon est organisé par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle en partenariat avec l'EPFL et la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie. Il vise à renforcer l'intérêt de jeunes pour ces disciplines tout en promouvant les formations et la diversité des métiers dans ces secteurs. Un accent particulier est mis sur les parcours de femmes dans ces domaines majoritairement masculins. La qualité des échanges entre exposants et public, qu'il s'agisse des élèves, du corps enseignant ou des parents, a été particulièrement saluée.

Au vu du succès et du bilan très positif de cette première édition, le salon MINT Vaud sera reconduit en 2025, 2026 et 2027 afin de susciter de nouvelles vocations chez les jeunes élèves du canton.

## **PRISE EN CHARGE DES TECHNOLOGIES D'AIDE POUR LES ÉLÈVES AYANT UN TROUBLE DE L'APPRENTISSAGE**

Par une communication du 24 janvier 2024, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) annonçait l'arrêt, dès le 1er mars 2024, du financement par l'Assurance Invalidité (AI) des moyens auxiliaires (ordinateurs, tablettes, logiciels, etc.) pour les troubles des apprentissages isolés, ceux-ci devant être dorénavant assurés par les cantons. Lorsque les difficultés sont causées par une autre atteinte à la santé (par exemple trouble du spectre de l'autisme), l'AI continue à assurer le financement.

Afin d'assurer la continuité de ce service, une convention a été signée entre la DGEO et l'AI Vaud. Une solution transitoire a été mise en place pour traiter les demandes déjà déposées, évitant ainsi toute interruption pour les élèves concernés. Pour simplifier la gestion, il a été décidé que l'AI Vaud assurerait la gestion centralisée des demandes, quel que soit le régime de prise en charge (cantonal ou AI Vaud).

En novembre 2024, la procédure définitive est entrée en vigueur, officialisant des documents clés comme les rapports thérapeutiques et ceux nécessaires à l'évaluation. La démarche visait à structurer et harmoniser les pratiques existantes sans les perturber. La procédure repose désormais sur l'organisation obligatoire d'un réseau autour de la technologie d'aide.

Un premier bilan a été réalisé en décembre 2024, en collaboration avec l'AI Vaud. Les retours sont globalement positifs à ce stade. Les situations sont traitées au fur et à mesure, avec une répartition qui semble se stabiliser autour de 60 % pour le Canton et 40 % pour l'AI Vaud. À ce jour, le nombre total de situations traitées est encore relativement faible, avoisinant la centaine, ce qui ne permet pas encore de tirer des conclusions définitives.

## **CONGÉ JOKER**

À l'occasion de la rentrée scolaire d'août 2024, un nouveau type de congé a été mis en place à l'école obligatoire : le congé joker. Concrètement, il s'agit pour les parents de pouvoir prendre un congé pour leur enfant de manière simple sans devoir donner de justification. Cette possibilité, déjà appliquée dans nombre d'autres cantons, répondait à une demande exprimée par le Grand Conseil qui avait accepté le postulat de Céline Baux et consorts en ce sens, déposé en novembre 2021.

Ainsi, les parents peuvent désormais annoncer jusqu'à trois journées ou six demi-journées de congé par année scolaire pour leur enfant. Le congé joker, qui doit être annoncé au moins deux jours à l'avance, est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte un certain nombre de conditions. Par exemple, les congés joker ne sont pas possibles le premier jour de l'année scolaire, les jours des épreuves cantonales de référence ou de l'examen de certificat ou encore lors des sorties pédagogiques, des courses d'école et des camps.

L'introduction du congé joker a nécessité la rédaction d'un nouvel article du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire ainsi que la modification de deux autres articles. La directive départementale relative aux congés a également été amendée.

Visant à simplifier simultanément l'organisation des familles et les tâches administratives des établissements, cette mesure a pour objectif d'apporter de la souplesse au système actuel et de contribuer à l'amélioration de la relation entre les familles et l'école. Un premier bilan sera établi à l'issue de l'année scolaire 2024-2025, après une année complète d'utilisation.

## **UN RÉFÉRENTIEL POUR LE FRANÇAIS LANGUE SECONDE**

La DGEO a publié en septembre 2024 le Référentiel Français langue seconde (RE-FLS). Complémentaire au Plan d'études romand, ce document a été élaboré pour mieux prendre en compte les besoins pédagogiques des élèves allophones dans les écoles vaudoises. Destiné aux enseignantes et enseignants travaillant avec ces élèves, en particulier celles et ceux qui enseignent le français langue seconde, le RE-FLS vise à proposer un cadre et un langage communs aux professionnelles et professionnels, en vue notamment de favoriser les collaborations et les transitions des élèves.

Parmi les éléments novateurs, on peut relever le fait que le RE-FLS propose une progression des apprentissages par niveau (débutant/intermédiaire/avancé) plutôt que par année de scolarité, ainsi qu'un chapitre consacré spécifiquement à l'alphabétisation des élèves peu ou pas scolarisés au moment de leur arrivée.

Ce document a été réalisé en collaboration avec la Haute École pédagogique (HEP Vaud) et en consultant différents établissements scolaires ainsi que les associations professionnelles. Il est actuellement en phase d'appropriation par le terrain. Une formation est proposée par la HEP Vaud afin de faciliter l'utilisation de ce nouvel outil par les enseignantes et enseignants.

## **MISE EN MAINTENANCE EFFECTIVE DE L'APPLICATION OUTIL DE GESTION DES MESURES INDIVIDUELLES (OGEMI)**

Dans le cadre de l'exposé des motifs et projet de décret pour la Gestion informatisée de la Pédagogie spécialisée et de l'Appui à la Formation (GI-PSAF), une solution informatisée basée sur la plateforme Appian a été mise en œuvre. Adaptable et sécurisé, OGEMI (Outil de Gestion des Mesures Individuelles) s'intègre pleinement au socle informatique cantonal, assurant la conformité avec les règles de gestion des données

Cette application a pour vocation de suivre les situations individuelles de pédagogie spécialisée selon les principes du « case management ». Elle permet à des professionnelles et professionnels tels que les logopédistes, psychologues, psychomotriciennes et psychomotriciens, référentes et référents en Mesures renforcées, responsables et secrétaires de suivre efficacement les prestations prévues par la loi. Cette plateforme vise à renforcer l'efficacité et la personnalisation des interventions pédagogiques.

Ses bénéfices incluent :

- Optimisation des processus : gestion des mesures ordinaires, renforcées, auxiliaires et préventives. Dématérialisation de la procédure d'évaluation standardisée prévue dans la loi sur la pédagogie spécialisée ;
- Collaboration simplifiée : entre professionnelles et professionnels, service central et familles, notamment avec un portail dédié pour les demandes ;
- Accessibilité et sécurité : données centralisées, fiables et protégées.

Cette solution modernise la gestion tout en offrant une meilleure visibilité des aides, facilitant ainsi le suivi collaboratif.

### **LES PRESTATIONS DE LA DGEO**

## 2.4

# Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

## Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

### MATURITÉ EN QUATRE ANS : LANCEMENT DU PROJET MAT-EO

Le 1<sup>er</sup> août 2024, le Conseil fédéral et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont fixé la durée à 4 ans du cursus de la maturité gymnasiale dans les nouveaux textes réglementaires et ont publié le Plan d'études encadrant la nouvelle maturité. Afin d'intégrer cette réforme, le Canton de Vaud a lancé le chantier MAT-EO (pour **MAT**urité-**E**cole **O**bligatoire) le 5 mars 2024, avec pour objectif une entrée en vigueur de la nouvelle maturité vaudoise en août 2032.

Le chantier est piloté par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle et poursuit l'objectif d'une structure qui permettrait à certains élèves d'entrer en école de maturité dès la fin de la 10<sup>H</sup>. En conséquence, MAT-EO bénéficie d'une collaboration étroite entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) qui devra préparer le passage à une maturité en 4 ans. La coordination est assurée par un Comité de projet.

Les éléments suivants ont été réalisés à la DGEP en 2024 :

- Nomination d'un chef de projet ;
- Mise en place d'une étude confiée à l'UNIL visant à dresser le bilan de la maturité actuelle. Cette étude s'inscrit de manière coordonnée dans un panel plus large d'études visant à faire le bilan du cycle 3 et à analyser le parcours des élèves au-delà de l'école obligatoire ;
- Élaboration de la gouvernance ;
- Planification du chantier MAT-EO sur les 15 prochaines années ;
- Mise en place d'un réseau intercantonal des chefs de projet ;

- Présentation de MAT-EO à différents partenaires ;
- Mise en relation étroite avec la planification des bâtiments du secondaire II à l'horizon 2040.

## **ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN D'ÉTUDES CADRE DE L'ÉCOLE DE MATURITÉ**

Après plus de 6 ans de travaux, dont deux procédures de consultation et d'audition auprès des cantons et instances impliquées dans la formation, le plan d'études cadre fédéral pour les écoles de maturité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2024. Avec le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et la convention administrative correspondant entre la Confédération et les cantons, ce plan d'études constitue la troisième et dernière pièce du socle réglementaire national de la nouvelle maturité.

Le plan d'études cadre poursuit plusieurs objectifs. Il doit principalement renforcer la comparabilité des titres et exigences gymnasiales, donner un cadre à l'enseignement disciplinaire, fournir des outils pour mieux appréhender les défis sociétaux ainsi que poser des bases communes à la promotion et au développement de l'apprentissage transversal et de l'interdisciplinarité. Il se divise en trois parties : la première partie présente les fondements, la deuxième partie décrit les thèmes transversaux et la troisième partie contient les plans d'études cadres des disciplines et le cadre des options spécifiques et complémentaires.

La déclinaison du nouveau plan d'études cadre cantonal pour l'École de maturité fait partie intégrante du projet MAT-EO. Prenant acte de la place essentielle qu'un Plan d'études revêt pour la structuration, l'organisation et le fonctionnement d'une filière, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle prévoit d'impliquer et mobiliser divers groupes de spécialistes de la formation pour le rédiger et le mettre en œuvre.

## **SIGNATURE CONVENTION VAUD-ZURICH: MOBILITÉ DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES GYMNASSES**

La deuxième Semaine nationale de l'échange a eu lieu dans toute la Suisse du 18 au 22 novembre 2024, occasion pour le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle de mettre en lumière le travail effectué à longueur d'année pour promouvoir les échanges linguistiques. En effet, la mobilité des jeunes en formation a toujours été une préoccupation pour le Canton, pionnier en la matière puisque plusieurs dispositifs d'immersion de moyenne et longue durée sont déjà en œuvre.

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) s'est donc associée à la Semaine nationale de l'échange en signant une déclaration pour favoriser les échanges entre gymnases vaudois et zurichois le 18 novembre 2024 au gymnase de Morges. Ce texte s'inscrit dans la lignée de la déclaration d'intention signée en septembre 2021 par les deux Cantons et qui a déjà donné lieu à des accords pour l'école obligatoire et la formation professionnelle. Ainsi, cette troisième et dernière étape institutionnelle vise à encore faciliter l'enrichissement des parcours scolaire et professionnel de chaque jeune, ainsi que du corps enseignant, à travers les échanges ou la mobilité.

## **GYMNASSES ET ÉCOLES PROFESSIONNELLES: UNE VISION À LONG TERME POUR LA FORMATION**

Toujours plus d'élèves souhaitent obtenir une maturité, un CFC ou un diplôme après leur scolarité obligatoire. Pour répondre à cette demande, les lieux de formation doivent être repensés et adaptés. Les départements chargés de la formation et de la construction ont donc élaboré une stratégie à l'horizon 2040 qui répond au double défi de la qualité des espaces d'enseignement et de la conservation du patrimoine. Cette vision à long terme propose le site de formation-type de demain et projette l'avenir des gymnases et écoles professionnelles.

Un nouveau gymnase est déjà annoncé sur la Côte. Un autre projet situé dans le nord du canton devrait compléter ceux déjà en cours à Aigle, Crissier et Echallens. Un nouveau gymnase dans la région lausannoise devrait ensuite remplacer des sites aujourd'hui en location à Provence et Sévelin. Des extensions, optimisations, relocalisations ou nouvelles constructions sont aussi planifiées pour plusieurs écoles professionnelles comme à Payerne, Lausanne ou à la vallée de Joux.

À la rentrée 2025-2026, le site du Gottrause ouvrira ses portes. Doté de 47 salles polyvalentes, il pourra accueillir le gymnase de Crissier, avec une capacité pouvant atteindre jusqu'à 1200 élèves, le Gymnase pour adultes ainsi que la future Cité des métiers. Une extension est prévue à la rentrée suivante au Gymnase de Bussigny. Elle comprend des espaces destinés à augmenter la capacité de l'établissement de 800 à 1200 élève ainsi qu'une nouvelle salle de sport triple.

# DÉPLOIEMENT DE L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE

À la rentrée 2024, le déploiement de l'éducation numérique a débuté dans quatre établissements postobligatoires pilotes : l'ESSanté, le Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM) ainsi que les Gymnases de Chamblandes et de Morges. Près de 500 enseignantes et enseignants ainsi que plus de 5000 élèves participent à cette première phase visant à moderniser et harmoniser les infrastructures (wifi, sécurité des réseaux, modernisation des équipements), à équiper le corps enseignant d'ordinateurs personnels sécurisés et à imaginer la salle de classe de demain. Une politique de *Bring Your Own Device* (BYOD) permet d'encadrer l'utilisation des équipements privés par le personnel enseignant avec une compensation financière actuellement à l'étude.

Un programme de formation des enseignantes et enseignants accompagne cette transition pour leur permettre de renforcer leurs compétences numériques et encourager l'échange de pratiques entre pairs. Des modules spécifiques sont également prévus autour de thématiques comme la pédagogie numérique, la gestion de l'environnement numérique de travail, l'approfondissement des usages numériques dans les filières techniques ou la sensibilisation aux enjeux du numérique. Des formations spécifiques sur les impacts et les opportunités de l'intelligence artificielle sont également proposées, permettant au personnel enseignant d'anticiper les transformations à venir dans ses disciplines respectives.

## INTÉGRATION DU PORTAIL MIGRATION À L'OCOSP

Le Portail migration a été formellement intégré à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) en août 2024. Cette unité doit remplir les missions suivantes :

- Accueillir les personnes migrantes âgées de 15 à 25 ans récemment arrivées dans le canton en leur proposant des entretiens d'accueil pour favoriser leur parcours de formation en les orientant vers les ressources et mesures adéquates;
- Assurer un suivi des jeunes primo-arrivants en portant une attention particulière à celles et ceux qui se trouvent dans une situation complexe;
- Coordonner et harmoniser les activités du Portail migration avec les mesures relevant de l'enseignement postobligatoire et favorisant l'intégration du public cible;
- Informer les partenaires et les familles sur les thématiques liées à l'allophonie et à l'intégration professionnelle.

Le Portail migration est situé dans les locaux de la direction cantonale de l'OCOSP à Lausanne mais s'adresse aux jeunes primo-arrivants de l'ensemble du canton.

Quatre professionnelles et professionnels assurent cette prestation et reçoivent les jeunes, leur famille ou les autres actrices et acteurs du réseau. En 2024, le Portail migration a reçu plus de 700 personnes en entretien.

Le travail du Portail migration est mené en étroite collaboration avec le réseau Santé-Social-Education du Canton et plus particulièrement avec l'Unité Migration Accueil (UMA) de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO). L'inscription du Portail migration dans les prestations de l'OCOSP procède d'une volonté de simplification administrative des processus de prise en charge des jeunes en transition entre l'école obligatoire et la formation secondaire II.

## **LANCEMENT DU PROCESSUS DE RÉVISION DES BASES LÉGALES CANTONALES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Dans le cadre de l'actuelle Législature 22-27, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a pris la décision de procéder à une révision partielle de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) et de son règlement. Datée de juin 2009, elle nécessite des mises à jour dans un contexte sociétal et légal en perpétuel changement et en accord avec la politique publique de valorisation de la formation professionnelle menée par le Canton.

Afin de démarrer ce processus de révision, un premier sondage portant sur divers sujets a été mené auprès des actrices et acteurs qui composent l'écosystème de la formation professionnelle. Ce recueil préalable d'informations a permis notamment d'identifier les pistes de travail les plus saillantes, en vue d'organiser les différents groupes de consultation. Ces derniers ont débuté leur activité tout au long de l'année 2024 et poursuivent actuellement les réflexions.

## **FORMATION CONTINUE: RÉFLEXION EN COURS POUR L'ÉLABORATION D'UNE LOI CANTONALE**

En 2024, une réflexion a été menée pour poser les bases d'un projet de loi cantonale sur la formation continue. Cette démarche fait suite aux Assises cantonales de la formation continue de 2018 et à une analyse juridique menée entre 2022 et 2024. Ces travaux ont souligné la nécessité d'une législation spécifique pour structurer et encadrer ce domaine.

Conformément aux principes fédéraux, le Canton est tenu de définir des règles adaptées et de collaborer étroitement avec la Confédération pour promouvoir la formation tout au long de la vie. Toutefois, ce projet est actuellement tributaire des discussions en cours au niveau fédéral concernant l'allègement des aides financières aux cantons et aux organisations œuvrant en faveur de la formation continue.

## LES PRESTATIONS DE LA DGEP

2.5

## Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

### Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

## LES PLANS STRATÉGIQUES DU DOMAINE DES HAUTES ÉCOLES

En 2024, le Grand Conseil a adopté les plans stratégiques pluriannuels (2022-2027) de l'Université de Lausanne (UNIL) et de la Haute école pédagogique (HEP Vaud), articulés autour des missions fondamentales des hautes écoles : enseignement, recherche, contribution à la société et développement de la politique institutionnelle. Quant au plan d'intention cantonal (PIC) dédié aux hautes écoles spécialisées (HES) vaudoises – qui a aussi pour objectif de définir les orientations que le Canton souhaite donner à ses HES pour les années à venir (de 2025 à 2028), il sera soumis au Conseil d'État et au Grand Conseil en 2025. Ces plans permettent d'assurer le suivi des hautes écoles et de fixer des objectifs concomitants avec les enjeux cantonaux.

Pour l'UNIL, l'accent est mis sur une institution ouverte sur son environnement, investie dans l'accompagnement des grands défis de société. Au cœur de ce plan, se trouvent notamment la transition écologique et numérique de la société, l'intelligence artificielle, l'attractivité internationale, la capacité d'innovation et de développement économique ainsi que le renforcement du pôle de formation et de recherche dans le domaine de la santé, en collaboration étroite avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et les hautes écoles vaudoises.

Pour la HEP Vaud, le plan stratégique réaffirme le rôle central de l'institution dans la formation puis l'accompagnement des enseignantes et enseignants. Il met également un accent particulier sur l'anticipation des besoins de la société. Les futurs enseignants seront aussi sensibilisés aux voies de formation professionnelle afin de mieux les valoriser auprès des élèves.

# RÉVISIONS DES LOIS DU DOMAINE DES HAUTES ÉCOLES DANS LE CANTON DE VAUD

Tant la loi sur les hautes écoles vaudaises de type HES (LHEV) que la loi sur l'Université de Lausanne (LUL) et la loi sur la haute école pédagogique (LHEP) ont franchi des étapes importantes en 2024. Le Grand Conseil a adopté, en janvier, une modification de la LHEV qui introduit trois nouvelles fonctions du personnel d'enseignement et de recherche (PER) : celles de professeur HES assistant, de chargé de cours HES et de collaborateur scientifique (ou artistique) HES.

Par ailleurs, une révision partielle de la LUL a été initiée, portant sur deux éléments : d'une part le renforcement des bases légales et réglementaires du financement par l'UNIL de la formation en médecine et de la recherche confiées au CHUV et à la Policlinique médicale universitaire (PMU) d'Unisanté et, d'autre part, le concours pour l'admission en deuxième année de Bachelor en médecine au sein de la Faculté de biologie et de médecine. L'avant-projet de révision partielle a été mis en consultation en été 2024 et le projet adopté par le Conseil d'État en décembre 2024.

Enfin, une révision partielle de la LHEP est en cours. Cette modification a pour but de donner plus d'agilité à la HEP Vaud qui a vu ses effectifs augmenter de manière significative ces dernières années et qui doit dès lors adapter sa structure et son organisation. Le Conseil d'État a autorisé le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle à mettre en consultation l'avant-projet de révision en décembre 2024.

## LA FORMATION POUR CONTRER LES PÉNURIES

En 2024, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a poursuivi plusieurs actions destinées à renforcer les solutions pour contrer les pénuries de personnel dans plusieurs domaines, dont l'ingénierie, le numérique, la santé ou l'enseignement.

Concernant la filière d'études Bachelor intégrant la pratique (PiBS), qui permet aux titulaires d'une maturité sans formation professionnelle de base dans un domaine approprié de commencer directement des études de Bachelor, la Confédération a proposé que, dans le domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques), elle puisse être proposée de manière permanente à partir de 2026. Une consultation sur cette proposition a été lancée en 2024, à laquelle le Conseil d'État a répondu favorablement.

Quant au projet InvestPro, il représente le dispositif vaudois prévu pour permettre au système de santé de disposer d'un nombre accru de personnes qualifiées dans ce domaine. Il englobe également la part vaudoise de la mise en œuvre de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers. En étroite collaboration avec la Direction générale de la santé, la Direction générale de l'enseignement supérieur contribue au volet formation de ce dispositif, en lien avec la Haute école de santé Vaud et La Source qui proposent un cursus de Bachelor en soins infirmiers. 2024 a marqué une étape déterminante pour ce dispositif : la loi fédérale est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet et le décret InvestPro a été validé par le Grand Conseil en septembre pour une entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet également.

Enfin, afin de stimuler les vocations dans le domaine de l'enseignement, la nouvelle filière Bachelor en enseignement pour le degré secondaire I se poursuit avec succès. Elle permet de suivre un cursus dans quatre disciplines, puis d'accéder au Master pour l'enseignement au secondaire I. La première volée de cette formation compte près de cent personnes, la deuxième volée près de deux cents.

## **INFRASTRUCTURES**

Projet phare des constructions des hautes écoles vaudoises, le Campus Santé a connu une étape importante en 2024 avec l'ouverture du chantier et le début des travaux de gros œuvre. Quant au chantier de l'extension et de la modernisation du bâtiment Unithèque sur le campus de Dorigny, il s'est poursuivi en 2024. Les travaux d'extension touchent à leur fin et les premiers locaux ont déjà été mis à disposition des utilisateurs. L'ouverture complète du bâtiment est agendée au premier semestre 2027.

Le Conseil d'État a adopté plusieurs projets. En janvier, il a approuvé une autorisation d'engager des dépenses supplémentaires pour l'Unithèque d'un montant de 10.7 millions, ainsi qu'un crédit d'études de 395'000 francs afin de financer les études d'avant-projet pour pérenniser les installations de distribution d'eau du lac du Campus de l'UNIL à Dorigny. En novembre, un crédit d'études de 400'000 francs pour un nouveau bâtiment destiné à la HEP Vaud a été validé. Du côté du Grand Conseil, les objets suivants ont été adoptés : en mai, trois crédits additionnels (pour un total de 20'197'000 francs) pour la réalisation du Campus Santé ; en juin, un crédit additionnel de 3 millions pour le traitement de la moule quagga dans la station de pompage de l'UNIL ; en octobre, un crédit-cadre de 17'733'000 francs destiné à la mise en œuvre des dispositions légales fédérales et cantonales sur l'énergie relatives aux grands consommateurs sur les sites de Dorigny et du Bugnon; enfin, en novembre, un crédit additionnel de 2.15 millions pour des travaux liés à l'extension et la modernisation de l'Unithèque.

# NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU SEIN DES HAUTES ÉCOLES DU CANTON DE VAUD EN 2024

À la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), Ana Maria Nogareda a pris ses fonctions de directrice générale dès janvier.

Marc Schmid est le nouveau directeur de CHANGINS depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Par ailleurs, le Conseil d'État a renouvelé en janvier le mandat d'Alexis Georgacopoulos en tant que directeur de l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL) ;

puis en juillet, le mandat de Thierry Dias en tant que recteur de la HEP Vaud.

Le Conseil de Fondation de la Haute école de musique (HEMU), avec l'accord du Conseil d'État, a également renouvelé en mars le mandat de Noémie Robidas en tant que directrice générale de la fondation chapeautant l'HEMU et le Conservatoire de Lausanne.

## LES PRESTATIONS DE LA DGES

### 3.1

## Les événements marquants 2024 du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

### Les événements marquants 2024 du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Le DJES arrivé à mi-législature, marqué par l'avancement de plusieurs projets majeurs en 2024. Ainsi, le département a poursuivi son action déterminée et plurielle au service de la mission protectrice de l'État, résolument tournée vers l'avenir du vivant et des générations futures.

## ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

La transition énergétique est une priorité de la législature. Après d'intenses travaux d'élaboration, le DJES se félicite de l'adoption par le Conseil d'État d'un projet ambitieux de nouvelle loi cantonale sur l'énergie pour concrétiser ses objectifs en matière de décarbonation, lutter contre le gaspillage et valoriser le potentiel énergétique vaudois. Transmise au Grand Conseil, la révision complète de la loi sur l'énergie contient trois principes clé : autonomie, efficacité et sobriété énergétiques.

En parallèle, la Direction générale de l'environnement (DGE) a poursuivi le déploiement du Programme Bâtiments, qui a connu un grand succès par l'octroi de 71,4 millions de francs. Ce montant record permet de soutenir l'isolation thermique des habitations, de remplacer les chauffages fossiles et de développer le chauffage à distance. Il réduit massivement nos émissions de CO<sub>2</sub> (- 240 000 tonnes en 2024) et génère un demi-milliard de francs pour l'économie vaudoise !

2024 a aussi vu l'adoption d'un nouveau dispositif et de plusieurs millions de francs supplémentaires pour renforcer la prévention, la préparation et l'intervention de notre canton en cas de feux de forêt, notamment par la formation et l'équipement des pompiers.

Le Conseil d'État a aussi validé son Plan d'action Sols – pour les protéger durablement et garantir leurs fonctions essentielles – et un investissement de 15 millions de francs pour renforcer l'infrastructure écologique du canton, deux mesures clés du Plan climat vaudois.

Enfin, face aux crues et aux inondations, la DGE a fourni son appui pour donner de l'espace aux cours d'eau et les rendre plus résilients face aux changements climatiques.

## **PROTECTION, PRÉVENTION, PARTICIPATION**

Dans la protection des mineurs, pour répondre à l'augmentation des besoins et à la complexification des cas, le Conseil d'État a renforcé la politique socio-éducative (PSE) par l'octroi de 80 millions de francs supplémentaires sur la période 2025-2028. Des montants pour améliorer la qualité de la prise en charge, pour augmenter la capacité d'hébergement des foyers et adapter l'offre des différentes prestations socio-éducatives.

Quant à la pénurie de personnel, après les 15 millions de francs octroyés en 2023, le Conseil d'État a décidé d'allouer 24 millions de francs supplémentaires pour revaloriser les salaires dans le secteur social parapublic, sur une période de cinq ans.

En réponse à l'augmentation du nombre d'enfants ayant besoin de protection, la DGEJ a aussi intensifié ses efforts pour recruter de nouvelles familles d'accueil, lesquelles sont désormais davantage soutenues avec l'augmentation des indemnités qui leur sont versées et une simplification bienvenue du système administratif de suivi.

Enfin, s'agissant du SCTP, il a connu une croissance de 336 mandats dans la protection de l'adulte (6 006 mandats au 31.12, + 5,6 %). Pour faire face à la hausse constante (entre 400 et 500 mandats supplémentaires chaque année depuis 10 ans), le Conseil d'État a adopté un dispositif spécifique sur la levée de mandats, avec une phase pilote dès 2025.

Quant au nombre de mandats dans le domaine de la protection de l'enfant (814 mandats au 31.12), il a connu – pour la première fois depuis 2020 – une baisse (– 8 % en 2024), liée à la prise en charge des mineurs non-accompagnés (MNA).

## **SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA POPULATION**

Dans le domaine pénitentiaire, le SPEN a poursuivi sa nouvelle stratégie de réinsertion, via des projets emblématiques comme la production des plaques d'immatriculation, effectuée désormais aux EPO, ainsi qu'une analyse de la récidive et des trajectoires de sortie.

S'agissant des infrastructures pénitentiaires, les travaux se poursuivent avec le feu vert obtenu du Grand Conseil pour plusieurs crédits d'investissements totalisant 74 millions de francs, en particulier pour la future prison des Grands-Marais. De plus, le processus de recrutement a été revu pour accroître la sécurité et l'efficacité du personnel.

Du côté de la police cantonale, elle a assuré la sécurité de plusieurs manifestations, comme la visite du Président du Parlement ukrainien ou la Conférence internationale sur le déminage en Ukraine. Ou l'encadrement sécuritaire des matchs de foot ou de hockey, un défi permanent vu l'importance des effectifs nécessaires. En 2024, la police a aussi été mobilisée pour encadrer les gens du voyage et sanctionner les installations illicites, en collaboration avec le Ministère public. Mais 2024 a aussi été marqué par des moments plus festifs, comme les 20 ans de l'Académie de police de Savatan.

Quant à la protection civile, si elle a repris une activité normale depuis 2023 et en 2024, ses effectifs continuent de diminuer, rendant d'autant plus impératif le projet de réorganisation de la PCi qui est en cours. Raison pour laquelle le Conseil d'État a activé une plateforme Canton-Communes pour convenir d'une nouvelle organisation cantonale plus efficiente et résiliente.

De plus, le SSCM a démarré la mise en place de son propre plan climat, avec notamment pour objectif de soutenir les communes et de renforcer le dispositif de prévention et d'information à la population, en particulier face aux risques climatiques.

Une thématique qui a beaucoup occupé la protection de la population en 2024. Ainsi, lors des crues et inondations de l'été, l'EMCC a été engagé à plusieurs reprises pour des situations sortant de l'ordinaire. En outre, il a organisé (avec la DGNSI) un exercice de gestion de cybercrise pour entraîner et renforcer la résilience du canton.

Enfin, le Conseil d'État a également mis à jour son analyse des risques de 2021, tout en initiant une analyse des capacités opérationnelles de réaction face aux différents dangers.

## 3.2

# Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

## Secrétariat général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (SG-DJES)

L'année 2024 du SG-DJES a été marquée par le départ de l'ancien Secrétaire général au 30 juin 2024, désigné par le Conseil d'État comme nouveau Directeur général de la Direction générale de l'environnement (DGE) au 1<sup>er</sup> juillet 2024. La nouvelle Secrétaire générale est entrée en fonction à la même date.

### **PLAN D'ACTION DROGUE**

Un bilan intermédiaire a été tiré suite à la mise en œuvre des mesures prévues par le plan d'action lancé en 2022. Des adaptations et un renforcement du dispositif ont été mis en place avec notamment des opérations policières supplémentaires coordonnées avec les autres partenaires sécuritaires (polices communales, MP, SPOP, SPEN).

### **MENDICITÉ**

En 2024, le Grand Conseil a adopté le projet de loi transmis par le Conseil d'État avec des modifications. La mise en vigueur est actuellement suspendue à la suite à un recours à la Cour constitutionnelle.

## **GENS DU VOYAGE**

L'année 2024 a permis au Canton d'affiner sa stratégie esquissée en 2023. L'entrée en fonction du nouveau médiateur pour les gens du voyage a permis de désamorcer des conflits avec la communauté. La recherche de petits terrains fermés s'est poursuivie avec la mise à disposition provisoire de parcelles privées ou publiques qui ont limité l'installation de caravanes sur des terrains non autorisés. Le Canton a également fait preuve de tolérance zéro pour les actes illicites ou illégaux avec la dénonciation de 456 personnes issues de la communauté des gens du voyage pour diverses infractions.

## **PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT**

L'année 2024 a été marquée par l'augmentation des cas d'extrémismes et de radicalisations. La hausse des cas a fortement mobilisé le dispositif de prévention des radicalisations, essentiellement en lien avec des mineurs. L'engagement de 2 personnes supplémentaire au sein du dispositif de prévention a permis de faire face à ces situations. Le projet de loi sera présenté au Conseil d'État dans le courant du premier trimestre 2025.

## **LES PRESTATIONS DU SG-DJES**

### 3.3

## Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

### Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

## 80 MILLIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA NOUVELLE POLITIQUE SOCIO-ÉDUCATIVE

Pour répondre à l'augmentation importante du nombre d'enfants qui ont un besoin de protection et face à la complexification des situations, le Conseil d'État a renforcé la politique socio-éducative avec une enveloppe budgétaire supplémentaire de 80 millions de francs sur les quatre prochaines années.

La nouvelle politique socio-éducative (PSE) planifie les prestations de protection de l'enfance et le financement des institutions privées chargées de les délivrer. La PSE comprend des prestations résidentielles: la surveillance, le développement et le subventionnement des 26 institutions (40 foyers) subventionnées à 100 % et des familles d'accueil; des prestations socio-éducatives dites ambulatoires: les interventions à domicile d'éducatrices et éducateurs, l'accueil socio-éducatif de jour, les droits de visite médiatisés. Des mesures ambitieuses sont donc prévues pour augmenter la capacité d'hébergement des foyers et adapter l'offre de prestations ambulatoires afin d'assurer durablement la qualité de la prise en charge sur l'ensemble du territoire.

À cette enveloppe, viennent également s'ajouter 24 millions alloués par le Conseil d'État pour revaloriser les salaires du secteur social parapublic en 5 ans, afin de lutter contre la pénurie de personnel.

Faisant de la protection de l'enfance une priorité politique, le Conseil d'État vise ainsi à stabiliser le secteur et adapter les prestations aux nouveaux besoins constatés sur le terrain.

## **CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE NOUVELLES FAMILLES D'ACCUEIL**

En 2024, la DGEJ a mené une intense campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil (une quinzaine de nouvelles familles d'accueil ont reçu l'autorisation, et une quinzaine de familles additionnelles sont en cours d'évaluation), afin de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants ayant besoin de protection. Ayant vécu de nombreuses ruptures, ces enfants et ces jeunes ont des parents qui ne peuvent s'occuper d'eux, momentanément ou de manière indéterminée. L'accueil familial leur offre notamment un foyer stable pour grandir et s'épanouir en sécurité. Il est particulièrement adapté pour les enfants en bas âge et les placements à long terme. Six séances d'informations ont été données à travers l'année rassemblant quelques centaines de personnes.

Les familles d'accueil sont d'ailleurs davantage soutenues par le Canton depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024. La DGEJ a mis en œuvre un nouveau système de forfait à 1900 francs par mois pour simplifier les démarches administratives et augmenter les indemnisations des 310 familles d'accueil du canton, afin de couvrir l'augmentation des coûts de la vie associés à l'accueil d'un ou d'une mineure.

Communiqué de presse

[www.devenir-famille-accueil.ch](http://www.devenir-famille-accueil.ch)

## **COLLOQUE SUR L'ENCOURAGEMENT PRÉCOCE**

Dans le canton de Vaud, plus de 8000 enfants naissent chaque année. Cela équivaut à 22 bébés par jour. Une partie considérable du développement physique, cognitif et affectif de l'enfant est en jeu durant les premières années de vie. Ainsi, la politique d'encouragement précoce vise à garantir à chaque enfant les conditions d'un développement harmonieux de la grossesse à l'entrée à l'école. Les parents ainsi que de nombreux professionnels – sage-femme, infirmière, pédiatre, éducatrice et bien d'autres – y contribuent. L'environnement exerce aussi une influence, que ce soit à la maison, à la crèche, dans les places de jeux, au cabinet du pédiatre, etc.

La DGEJ et l'Office du médecin cantonal (OMC), ont organisé un colloque sur l'encouragement précoce le 18 janvier 2024, en présence de deux Conseillers d'État et de 200 professionnels de la petite enfance, ceci afin d'échanger sur le sujet et renforcer les prestations de soutien à la parentalité.

En particulier, la collaboration des professionnels et la multidisciplinarité sont essentiels pour optimiser les chances de l'enfant. En parallèle, des mesures de soutien aux jeunes parents ont été mises en place, avec le soutien à la ligne « Conseil au parents » de ProJuventute et les carnets d'adresses petite enfance, disponibles désormais dans un répertoire entièrement numérique.

### Communiqué de presse

[VIDEO: Le colloque sur la petite enfance en 60 secondes](#)

[VIDEO: l'encouragement précoce dans le canton de Vaud](#)

## **DEUX BROCHURES SUR LA PARTICIPATION DE L'ENFANT**

L'équipe du Délégué à l'enfance et à la jeunesse du Canton a rassemblé des jeunes passés par le système de protection des mineurs du canton, pour qu'elles et ils puissent partager et transmettre leur expérience. Les enfants deviennent des partenaires de l'intervention en protection, créant ainsi un cercle vertueux.

La première brochure « La protection expliquée par des jeunes pour les jeunes » donne des informations aux enfants sur ce qui se passe lorsqu'on est suivi ou placé par la DGEJ, notamment sur leurs droits et les différentes formes de cet accompagnement. Elle vise notamment à rassurer sur le fait que recevoir un soutien à un moment de sa vie ne signifie pas « être un enfant à problème » elle vise aussi à renseigner les jeunes sur différents aspects liés à la transition vers la majorité.

La deuxième brochure est un guide pratique à l'attention des assistants et assistantes sociales de protection des mineurs (ASPM) contenant notamment des « questions pense-bête » sur différentes thématiques telles que la prise en charge ou les visites à domicile.

Ces deux documents font désormais figure d'ouvrages de référence.

[www.vd.ch/delegue-jeunesse](http://www.vd.ch/delegue-jeunesse)

## **LES PRESTATIONS DE LA DGEJ**

## 3.4

# Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

## Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP)

En 2024, le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) a connu une croissance de +336 mandats supplémentaires au niveau du domaine de protection de l'adulte (6006 mandats au 31 décembre 2024).

Concernant le domaine protection de l'enfant, le nombre de mandats au 31 décembre s'élève à 814 (contre 886 en 2023). Ainsi, le SCTP enregistre cette année une baisse de 8 % de mandats, liée à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA). Cette diminution globale rompt la progression enregistrée depuis 2020.

## RENCONTRES RÉGIONALES AVEC LES CURATEURS PRIVÉS

Plus de 1200 curatrices et curateurs privés ont participé aux quatre rencontres régionales organisées en automne 2024 à l'invitation du Chef du DJES, de la Cheffe du DSAS et de la Présidente du Tribunal cantonal.

À cette occasion, outre la présentation des résultats d'une enquête de satisfaction des volontaires effectuée en 2023, plusieurs mesures d'amélioration du dispositif en vigueur depuis la réforme de la curatelle ont été annoncées, parmi lesquelles un renforcement continu de la formation, une consolidation du soutien offert aux différentes étapes du recrutement ainsi qu'une amélioration du processus de nomination.

L'État a également adressé ses remerciements à ces volontaires pour leur engagement auprès des personnes ayant besoin de protection. Le succès de ces rencontres est la preuve de la solidarité des Vaudoises et des Vaudois vis-à-vis de personnes en situation de vulnérabilité.

# **DISPOSITIF POUR AGIR SUR LA CROISSANCE DES MANDATS DE PROTECTION DE L'ADULTE**

Un des principaux enjeux du SCTP concerne la croissance systémique du domaine de protection de l'adulte. Pour rappel, la croissance constante depuis plus de 10 ans (entre 400 et 500 mandats supplémentaires par année) a un impact conséquent sur les recrutements des curatrices et curateurs, les places de travail et les locaux.

Dès lors, le Conseil d'État a adopté un dispositif permettant d'agir sur les levées pour réduire significativement la croissance nette et limiter ainsi l'augmentation des effectifs pour absorber la croissance. Une phase pilote sera déployée en 2025.

## **MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION (SI) – GETEC**

En 2024, le SCTP a également poursuivi ses travaux de refonte de son Système d'Information métier, conformément à l'EMPD approuvé par le Grand Conseil en septembre 2020. La mise en production du nouveau SI est prévue pour fin 2025.

### **LES PRESTATIONS DU SCTP**

3.5

## Direction générale de l'environnement (DGE)

### Direction générale de l'environnement (DGE)

#### INTEMPÉRIES 2024

L'année 2024 a été marquée par des intempéries printanières sévères. Les crues provoquées par des phénomènes de météorologies exceptionnels ont provoqué des inondations conséquentes, notamment dans la ville de Morges le 25 juin 2024 ou sur la ligne de train entre Lausanne et Yverdon à la hauteur de Chavornay le 30 mai 2024.

Le Rhône a également subi deux crues de grande ampleur à une semaine d'intervalle, le 21 et 30 juin 2024. Le dispositif d'alarme et d'évacuation planifié a été mis en œuvre et a permis de garantir une sécurité des personnes et des biens tout au long des deux événements.

La Direction générale de l'environnement (DGE) s'est fortement impliquée lors de ces événements pour apporter son expertise sur les prévisions des débits et sur les interventions d'urgence pour consolider les berges et contenir les débordements.

Ces phénomènes météorologiques extrêmes confortent la nécessité de donner de l'espace aux cours d'eau, pour les rendre plus résilients aux changements climatiques, tant pour les crues que pour les étiages.

Autre conséquence des fortes pluies de la fin d'année 2023 qui se sont prolongées jusqu'au printemps 2024, de nombreux glissements de terrain ont eu lieu en début d'année dans tout le canton. En tout, ce sont près de 90 événements naturels qui ont été recensés. Les Alpes ont été touchées, mais également d'autres régions comme Lausanne et Lavaux, ainsi que le Gros-de-Vaud et la Broye. Ces événements ont exigé des interventions allant de la surveillance régulière à des mesures de consolidation ou d'assainissement.



Inondation du centre de Morges – 25 juin 2024 © KEYSTONE/Laurent Gillieron



Inondation de la ligne CFF entre Lausanne et Yverdon à la hauteur de Chavornay le 30 mai 2024



Inondation de la ligne CFF entre Lausanne et Yverdon à la hauteur de Chavornay le 30 mai 2024

## DES FORÊTS VAUDOISES SOUS PRESSION

L'année 2024 a été moins sèche et moins chaude que les années 2022 et 2023 qui avaient favorisé le développement des populations de scolytes (insectes – en particulier le Bostryche – qui s'attaquent aux arbres pouvant entraîner leur mort). Toutefois, l'ampleur des épidémies de scolytes sur les résineux a encore fortement progressé dans le Jura et sur le Plateau. Le nombre de peuplements attaqués est en forte augmentation et devient très alarmant dans le Jura et inquiétant sur le Plateau.

Dans les Alpes, la situation semble se stabiliser. Certains peuplements feuillus ont été affaiblis par la succession d'années sèches et chaudes. Une importante proportion, voire un dépassement, des coupes admises se sont faites sous forme d'exploitations forcées pour lutter contre les épidémies de scolytes et garantir la sécurité des usagers. À la différence des deux années précédentes, la situation concernant le risque d'incendie en forêt a été plutôt calme avec peu d'interventions des pompiers.

## PROGRAMME BÂTIMENTS 2024

Le Programme bâtiments 2024 a connu un grand succès puisque l'intégralité du budget de 71,4 millions de francs a été octroyé. Concrètement, près de 1600 audits énergétiques CECB+ (Certificat énergétique cantonal des bâtiments), 1000 projets d'isolation thermique et 1700 remplacements de chauffage ont reçu une décision de soutien financier du programme.

Ce montant record est aussi dû au soutien à plusieurs grands projets de chauffage à distance pour un montant de près de 20 millions de francs. Ces aides financières devraient générer quelque 500 millions de francs de travaux dans l'économie tout en permettant de réduire environ 240 000 tonnes de CO<sub>2</sub> émis dans le canton.

## **DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX THERMIQUES DANS L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PDRT)**

Le Plan de développement des réseaux thermiques (PDRT) de l'agglomération Lausanne-Morges (PALM) a été mené sous forme participative avec les 26 communes de l'agglomération et les porteurs de projet concernés. Ce document a pour but d'organiser le développement coordonné des réseaux thermiques dans le périmètre du PALM. Il a permis de réaliser l'inventaire des projets de réseaux thermiques existants et planifiés jusqu'à l'horizon 2034 et de les comparer aux objectifs de la planification énergétique.

Avec les réseaux existants, ces projets de réseaux devraient permettre de couvrir près de la moitié des besoins de chaleur de l'agglomération.

Le PDRT propose aux communes concernées une gouvernance intercommunale pour planifier et piloter le développement des infrastructures en étroite collaboration avec les porteurs de projet.

Au niveau du Canton, une plateforme de coopération a vu le jour. Le projet a débouché sur la signature d'une Charte destinée à renforcer la coordination entre Canton, communes et porteurs de projet, afin de faciliter et d'accélérer la réalisation des réseaux thermiques.

Dans ce cadre, des rencontres annuelles sont prévues avec tous les acteurs.

## **CYANOBACTÉRIES DANS LE LÉMAN**

À la suite du décès suspect d'un chien ayant nagé dans le Léman à Villeneuve fin juillet 2024, la DGE a mandaté des prélèvements et des analyses dans ce secteur du Léman qui ont confirmé la présence d'une espèce de cyanobactéries potentiellement toxique.

Cette espèce se développe dans les rivières et est similaire à celle observée depuis quelques années à l'embouchure de l'Areuse, dans le lac de Neuchâtel.

La DGE a rapidement informé les communes concernées (Villeneuve, Noville, Roche) et recommandé à la commune de Villeneuve de restreindre la baignade aux alentours de l'embouchure de l'Eau Froide. Une démarche de communication a été menée afin de sensibiliser la population à faire preuve de vigilance face à la possible prolifération de ces cyanobactéries dans les plans d'eau et pourtours des lacs au cours de l'été.

La DGE, en collaboration avec les services de l'État concernés (DGAV, DSAS, OFCO), élabore pour 2025 une stratégie de communication et de sensibilisation aux cyanobactéries dont le développement estival devient un phénomène récurrent.

## **BILAN DE LA QUALITÉ DES EAUX DES RIVIÈRES, DES LACS ET DES EAUX SOUTERRAINES**

La DGE a publié deux rapports qui offrent une vue d'ensemble sur l'état actuel de la qualité des eaux superficielles (rivières et lacs) et souterraines du canton. Ce bilan s'appuie sur le vaste réseau de surveillance mis en place et les dizaines de milliers de données récoltées au moyen de ce dispositif entre 2018 et 2022.

Ce bilan particulièrement complet met en évidence une amélioration significative de la qualité des eaux par rapport aux décennies passées, grâce aux mesures mises en place, notamment dans le traitement des eaux usées et la gestion des eaux dans l'agriculture.

Bien qu'à l'échelle du canton, la tendance soit positive, certaines rivières et nappes souterraines présentent encore des déficits et nécessitent des améliorations, en ce qui concerne les micropolluants dont certaines substances persistantes contaminent les milieux aquatiques depuis des décennies. Les progrès des méthodes d'analyse permettent désormais une meilleure évaluation de l'ampleur de ces contaminants dans les eaux, notamment les métabolites de pesticides et les substances per et polyfluoroalkylées (PFAS).

Face aux changements climatiques et à la pression croissante sur la qualité et la disponibilité des ressources en eau, une vigilance accrue est nécessaire. Ces deux rapports constituent à cet égard des outils de référence et marquent la première étape vers une gestion intégrée de ses eaux. Une approche globale intégrant toutes les dimensions et les acteurs liés à la gestion de l'eau est en effet essentielle afin de relever les nombreux défis liés à l'utilisation et à la protection des ressources en eau.

Les rapports sont téléchargeables sur [www.vd.ch/qualite-des-eaux](http://www.vd.ch/qualite-des-eaux)

### **LES PRESTATIONS DE LA DGE**

3.6

## Police cantonale vaudoise (Polcant)

### Police cantonale vaudoise (PolCant)

#### **PRISE D'OTAGES DANS UN TRAIN À ESSERT-SOUS-CHAMPVENT**

Jeudi 8 février 2024, un homme a pris en otage les passagers d'un train de la ligne reliant Baulmes à Yverdon-les-Bains. Une quinzaine de personnes ont été retenues dans le convoi, y compris le mécanicien du train qui a été immobilisé à la halte d'Essert-sous-Champvent à proximité d'Yverdon. Alertées par les personnes bloquées dans le train, les forces de l'ordre sont arrivées sur place et ont bouclé le périmètre. Les spécialistes en négociation de la Police cantonale ont établi le contact avec le preneur d'otages.

Les équipes de soutien d'urgence (ESU) se sont rendues sur les lieux pour prendre en charge les familles et les proches présents. Les forces d'intervention ont pris position autour du train immobilisé. Vers 22h15, l'assaut a été donné. Le preneur d'otages a été mortellement touché durant l'intervention et les otages ont tous pu être libérés sains et saufs.

#### **LANCEMENT DE LA PHASE PILOTE DU PROJET DI (DISPOSITIF INCAPACITANT TASER)**

Dès juin 2024, la Police cantonale vaudoise (PCV) a mis sur pied un projet pilote en formant et en équipant une quarantaine de gendarmes de la gendarmerie mobile avec le nouveau DI Taser 10. Ce projet a pour but d'analyser l'opportunité d'équiper les agents de terrain qui interviennent sur des urgences 24h/24 avec ce moyen de contrainte. Le résultat final des analyses est attendu au printemps 2025 et permettra une prise de décision stratégique sur le futur du DI Taser 10 au sein de la PCV.

# PROJET INFORMATIQUE ODYSSEE

Le programme Odyssee comporte plusieurs projets informatiques, dont le remplacement des applications du système informatique central des polices vaudoises. Le contrat passé avec la société informatique Xplain AG, en charge de cette migration, a été dénoncé au mois de février 2024 après que cette société a été victime d'une attaque informatique en mai 2023.

Ce fournisseur a rencontré des problèmes de qualité du produit, provoquant des doutes sérieux quant à sa capacité à fournir les prestations initialement contractées.

Des mesures immédiates ont été prises après l'attaque pour garantir le fonctionnement des trois applications centrales utilisées par les forces de police vaudoises et des travaux sont en cours pour aligner le système actuel sur les normes de sécurité fédérales. Une analyse approfondie de l'ensemble des projets du programme Odyssee a été effectuée. Alors que plusieurs d'entre eux se poursuivent, le choix du fournisseur en vue du remplacement du système d'information central interviendra au travers d'un nouvel appel d'offres, après la mise à jour du cahier des charges qui interviendra dans le courant de l'année 2025.

La collaboration entre le Canton et les communes est un facteur clé pour la réussite du programme Odyssee. Il s'agit de coordonner les efforts, mutualiser les ressources, garantir un financement équitable et partager une vision commune.

## DÉBUT DES TRAVAUX DU CENTRE D'ENTRETIEN DES ROUTES ET DE POLICE DE RENNAZ

Avec la contribution de l'Office fédéral des routes, ce sont près de 50 millions de francs qui vont être investis à Rennaz (VD) en faveur de la sécurité, des infrastructures et de l'accueil des gens du voyage. Les travaux de construction d'un nouveau bâtiment regroupant les activités de la Police cantonale vaudoise et ceux de modernisation de l'aire de transit des gens du voyage ont démarré en 2024. La construction du nouveau centre se déroulera en sept étapes pour apporter une surface supplémentaire de 4500 m<sup>2</sup> au site.

Ces travaux doivent composer avec le maintien de l'exploitation du centre d'entretien des routes nationales de Rennaz et des activités de police. La modernisation de l'aire de transit est envisagée pour 2026.

## LES PRESTATIONS DE LA POLCANT

3.7

## Service pénitentiaire (SPEN)

### Service pénitentiaire (SPEN)

#### STRATÉGIE RÉINSERTION

Le SPEN a continué de déployer sa stratégie en matière de réinsertion comme annoncé lors de la conférence de presse du 1er février 2024. Dans ce cadre, environ 120 000 plaques d'immatriculation sont désormais produites dans un atelier des Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) et un projet d'envergure, soit la mise en place de l'étude ARTAR (Analyse de la Récidive et des Trajectoires de sortie pour l'Accompagnement à la Réinsertion) a également débuté en 2024.

Visant à mieux circonscrire les facteurs de récidive pour mieux les prévenir, cette étude, réalisée en collaboration avec l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne, se déroulera sur une durée de 4 ans à l'échelle vaudoise.

#### DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET ENGAGEMENT DE PERSONNEL

Les travaux liés aux établissements pénitentiaires ont franchi une étape importante avec l'approbation par le Grand Conseil, en novembre 2024, de cinq crédits d'investissement totalisant 74,3 millions de francs. Ce montant comprend un crédit d'étude complémentaire pour la future prison des Grands-Marais (PGM), deux crédits voués au développement des infrastructures communes du futur Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (viabilisation des terrains notamment), et deux crédits d'investissement pour maintenir la prison du Bois-Mermet et le pénitencier de Bochuz en exploitation jusqu'à la mise en service de la prison des Grands-Marais, avant d'entreprendre leur propre rénovation le moment venu.

En parallèle, le SPEN a mis en place un nouveau processus de recrutement d'agentes et d'agents de détention. Quatre fois par année, des sessions sont ainsi organisées; la première s'est tenue en août 2024, incluant une journée de tests, systématiquement précédée d'une soirée d'information ouverte à toute personne intéressée. Ce processus permet de gagner un temps certain à l'engagement et d'optimiser tout le processus administratif.

## **PLESORR**

Le processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR), dont le règlement concordataire est entré en vigueur le 1er janvier 2025, tend à modéliser, en tenant compte des particularités – notamment institutionnelles et linguistiques – de la Suisse latine, une démarche à la base identique à celle menée dans les cantons suisses alémaniques avec le système ROS.

PLESORR permet, au travers de 4 étapes standardisées, d'améliorer la prise en charge et de l'adapter au risque de la personne détenue et à ses ressources en matière de réinsertion. PLESORR a fortement mobilisé le SPEN en 2024, notamment avec la mise en place de formations des collaboratrices et des collaborateurs sur ce processus et continuera son déploiement au sein de toutes les entités du SPEN en 2025.

## **LES PRESTATIONS DU SPEN**

3.8

## Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

### Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

#### ARC

Après une année 2023 qui avait été marquée par l'aménagement des 4 centrales d'urgence du Canton : le Centre de traitement des Alarmes CTA-118, la Centrale Téléphonique des Médecins de Garde CTMG (0848 133 133), la Centrale d'Appels sanitaires d'Urgence CASU-144 et la Centrale Vaudoise de Police CVP-117 ainsi que la GCTA dans l'ARC (Alarm Receiving Center), 2024 aura vu la finalisation du projet avec la mise en service des Postes de commandement des opérations (PCO) de l'EMCC.

Le Canton dispose désormais d'un site principal situé dans les locaux du siège de l'ECA ainsi que d'une redondance du système. Ces 2 sites répondent aux standards les plus modernes permettant au Canton d'améliorer notablement sa capacité à faire face à l'évolution des risques et dangers.

Cette année aura été l'occasion de mettre en place le nouveau modèle de gouvernance de l'ARC, processus coordonné entre les partenaires de la sécurité publique, dont les ressources qui pilotent les opérations sont rattachées administrativement au SSCM.

Cette gouvernance coordonnée a aussi intégré la création d'une équipe multipartenaire de 1<sup>er</sup> niveau de support ARC 24/24 et 7/7. Dans cette année 2024 de consolidation des nouveaux systèmes et processus, les objectifs de maintenir et d'améliorer la réponse coordonnée à l'urgence fournie à la population vaudoise et neuchâteloise (CTMG et 144) ont été atteints.

### DIVISION SUPPORT STRATÉGIQUE

## **RÉNOVATION DES POSTES DE COMMANDEMENT RÉGIONAUX (PCR)**

Les postes de commandement régionaux (PCR) font partie des différents ouvrages de protection obligatoires selon la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile. Il s'agit de constructions protégées de protection civile qui permettent d'assurer la capacité de conduite décentralisée des opérations de l'EMCC et de maîtriser les événements majeurs, les catastrophes et les situations d'urgences.

Sur le canton de Vaud, dix postes de commandement sont planifiés dont un PC cantonal. Deux nouvelles rénovations ont été finalisées au cours de l'année 2024 (L'Abbaye et Payerne). Ces constructions sont totalement sécurisées et équipées selon les standards exigés par l'Office fédéral de la protection de la population avec des systèmes techniques modernes et adaptés à la gestion de crise. Le programme de rénovation des PCR se poursuivra jusqu'en 2027.

## **PROGRAMME PLAN CLIMAT POUR LA PARTIE SSCM**

Dans le cadre du Plan climat vaudois, le SSCM a débuté le programme climat avec l'objectif global de déployer les mesures nécessaires sur le plan de la préparation de l'intervention et de l'alerte à la population.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Soutenir les communes pour assurer une démarche coordonnée et une conduite renforcée, à leur niveau
- Renforcer le dispositif d'alerte et d'alarme à la population
- Renforcer la prévention et l'information à la population

Pour ce faire, cinq projets ont été initiés :

- Élaboration de dossiers communaux de sauvegarde (DosCos)
- Formation des communes en gestion de crise (ForGC)
- Installation de points de rencontre d'urgence (PRU)
- Étude de la mise en place d'un système d'alerte à la population par téléphonie mobile (AlaMo)
- Prévention et information à la population sur le thème des risques climatiques (InfoPop)

Ces actions sont contenues dans une approche coordonnée et complémentaire aux mesures existantes au niveau de la Confédération, du Canton de Vaud et des communes.

Le programme climat du SSCM se poursuivra jusqu'à fin 2026.

## **CYCLE DE CONFÉRENCES PROTECTION DE LA POPULATION**

Le programme de la conférence sur le thème « Capacité de résilience à l'aune d'un monde incertain » et les différentes interventions ont établi un état des lieux de la situation géopolitique de notre pays et ont identifié des pistes pour renforcer la capacité de résilience des institutions et de la population.

La thématique de la résilience a été abordée sous différents angles : tout d'abord au travers d'un état des lieux de la situation géopolitique avec un accent sur le retour de la guerre en Europe.

Dans un deuxième temps, les aspects institutionnels, technologiques et économiques ont été mis en lumière. Des pistes de solution pour augmenter la résilience de la société dans sa globalité ont été évoquées lors de la table ronde.

La conférence a été animée par des intervenants experts dans leurs domaines pour analyser à un niveau stratégique la capacité de résilience des institutions et des entités clés du canton de Vaud et de la Suisse.

## **DIVISION PROTECTION DE LA POPULATION**

### **JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le 24 août 2024 s'est déroulée la journée de la sécurité publique, qui s'est inscrite dans le 4<sup>e</sup> cycle de conférence de la protection de la population. Cette manifestation, tenue dans les environs du Château de Morges et ouverte au grand public, avait pour objectif de faire connaître plus de 20 partenaires de la protection de la population qui ont ainsi pu présenter leurs organisations, leurs missions et leurs différents moyens d'intervention.

Invitant à la découverte des métiers de celles et ceux qui protègent la population, cette journée a été rythmée par des animations, jeux, concours et démonstrations, dont la simulation d'une intervention coordonnée, programmée plusieurs fois dans la journée. Les visiteurs ont aussi pu découvrir et tester certains moyens d'intervention.

Cet événement a été un franc succès grâce à la mobilisation et à l'engagement de 400 intervenantes et intervenants. Ce concept sera désormais proposé tous les deux ans.

Revue intermédiaire de risques et analyse des capacités

Dans la continuité de l'analyse des risques de 2021 validée par le Conseil d'État, une revue intermédiaire des risques a été menée et publiée en 2024. En effet, la mise à jour régulière de cette analyse est une condition fondamentale pour assurer une gestion intégrée des risques adaptée au rythme d'évolution des dangers qu'ils soient de type naturel, technique ou sociétal. Elle permet non seulement de planifier en amont des mesures préventives et préparatoires face aux dangers auxquels la population vaudoise est exposée, mais également de reprioriser ces mesures selon l'évolution de notre contexte.

Pour compléter ce travail, une autre mesure validée par le Conseil d'État a été initiée, soit celle de réaliser une analyse de la capacité opérationnelle des partenaires de la protection de la population pour les 12 principaux dangers de l'analyse des risques de 2021. Elle porte sur les volets « Préparation » et « Engagement » de la gestion intégrée des risques. À cet effet, des ateliers regroupant les experts de la protection de la population ont été menés pour évaluer cette capacité et identifier les déficits et les mesures à proposer pour répondre de façon optimale à la survenance d'un événement sortant de l'ordinaire. La consolidation des données récoltées est en cours pour pouvoir proposer un rapport au Conseil d'État en 2025. L'objectif ultime de cette démarche est d'augmenter la résilience du canton à faire face, répondant ainsi à la mesure 3.18 du programme de législature 22-27.

## FORMATIONS, ENGAGEMENTS ET EXERCICES

Afin d'augmenter la capacité de l'administration cantonale vaudoise (ACV) à faire face et d'assurer la coordination entre les différents partenaires, la protection de la population a développé un concept de formation en gestion de crise pour l'ACV.

Dans le prolongement et afin de tester les procédures, le 5 décembre s'est déroulé un exercice unique de gestion de cybercrise organisé par l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), en impliquant simultanément des entités vaudoises en charge d'infrastructures critiques du canton.

L'EMCC a été engagé sur différentes situations sortant de l'ordinaire en juin 2024 :

- pour gérer la panne de télécommunications sur la commune de Blonay-St-Légier ayant coupé l'accès aux numéros d'urgence notamment.
- Pour soutenir les partenaires à la suite des impacts liés à la crue centennale survenue à Morges.
- Pour établir des mesures préparatoires face à une crue du Rhône annoncée.
- les conditions météorologiques extrêmes annoncées pour le 29 juin ont conduit l'EMCC à proposer une révocation des autorisations de manifestations extérieures, lors de la diffusion des matchs de football de l'Euro 2024

Enfin, en décembre 2024, l'EMCC a assuré la coordination liée à la cyberattaque qui a touché le groupe Vidymed.

## FUS

Le mandat de l'EMCC auprès de la Fondation Urgences Santé (FUS) a pris fin le 1<sup>er</sup> juillet avec le rattachement des centrales à leurs nouvelles entités à savoir le CHUV pour la CASU 144 et Unisanté pour la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG). Les derniers mois de l'année ont été consacrés à la liquidation formelle de la FUS.

## PROTECTION CIVILE VAUDOISE

### PROTECTION CIVILE VAUDOISE

En 2024, la Protection civile vaudoise (PCi-VD) a accompli 472 services pour un volume d'activités de 36'144 jours de service.

Les organisations régionales de protection civile (ORPC) ont effectué 3'028 jours de service dans le cadre d'interventions en faveur de la collectivité. Au niveau des interventions en situation d'urgence, leur quantité est revenue dans la norme, soit 34, pour un total de 788 jours de service.

leur formation initiale de sous-officier, 46 chefs de groupe ont été formés comme remplaçants chef de section et 18 ont effectué une formation d'officier. 15 officiers ont été formés comme remplaçants commandants de compagnie et 5 ont suivi la formation de commandant. 206 astreints ont suivi une formation de spécialiste. 84 miliciens et professionnels ont participé au cours de cadre cantonal.

De manière générale, les effectifs d'actifs incorporés ont continué de diminuer avec environ 4000 astreints à fin 2024 (contre 7878 à fin 2018). Cette diminution oblige la Protection civile vaudoise à se réorganiser pour maintenir son niveau de prestations et garantir sa disponibilité.

À cet égard, la mise en place d'une plate-forme de négociation Canton-Communes relative à la réforme de la protection civile et à la protection de la population en septembre 2024 a pour but d'apporter des réponses concertées pour garantir une organisation cantonale de protection civile résiliente et efficiente pour les années à venir.

## DIVISION SUPPORT OPÉRATIONNEL ET LOGISTIQUE

L'année 2024 a été marquée par un projet de restructuration de la division logistique visant à définir et mettre en place une organisation optimale pour répondre aux besoins actuels et futurs des missions du SSCM en termes de logistique et d'exploitation.

Liée à la scission de la Division de l'administration de l'obligation de servir et logistique (DSOL) du SSCM, cette restructuration s'est basée sur la nature des métiers et des prestations attendues dans les domaines logistiques et opérationnels du SSCM pour un mode de fonctionnement dit ordinaire et de montée en puissance. Ce projet a abouti à la création le 1er juin 2024 de la division support opérationnel et logistique basée sur quatre métiers principaux : logistique, achats et approvisionnements, infrastructures et technique. L'opérationnalisation de cette nouvelle division se déploiera sur une période de 18 mois.

Dans ses activités quotidiennes, la DSOL a notamment assuré l'équipement et le déséquipement de près de 4000 militaires via le Poste de rétablissement de Morges, ceci en application du droit fédéral.

En outre, dans le cadre de la gestion des magasins cantonaux, ce sont environ 250 collaboratrices et collaborateurs du Service pénitentiaire (SPEN) qui ont bénéficié des prestations de gestion des uniformes, mais aussi plus de 250 astreints de la Protection civile vaudoise qui ont été entièrement équipés pour répondre à leurs spécialisations lors des sessions de formation de base.

En parallèle à sa restructuration, la division a aussi initié un projet de création d'un centre logistique de matériels d'engagement afin de regrouper les activités de stockage des sites de Bressonaz, Morges et Gollion en un seul lieu. Le regroupement de l'ensemble des moyens d'engagement (PCI, EMCC, SSCM) a pour objectif de rationaliser et professionnaliser ses activités de logistique, mais aussi d'optimiser le temps de réponse du SSCM lors des engagements sur les situations sortant de l'ordinaire.

## **CHÂTEAU DE MORGES ET SES MUSÉES**

Le Château de Morges a vécu au rythme de la centaine d'événements qui ont jalonné la vie de l'exposition temporaire « Y a le feu au lac ! Histoire d'une Suisse à haut risque » (10 novembre 2023 – 15 décembre 2024), dédiée aux crises que la population et les institutions suisses ont dû affronter du Moyen Âge à nos jours.

De juin à octobre, une déclinaison de l'exposition a pris place dans les jardins, accompagnée d'une programmation estivale riche et variée, ainsi que d'une offre de restauration (la buvette « les canons »). Cette première édition de *l'Eté culturel du Château de Morges* a séduit le public tant local que touristique. Cette manifestation sera reconduite tous les ans.

Au total, 30'000 visiteurs, dont plus de 3000 élèves et leurs enseignantes et enseignants, ont été accueillis en 2024, soit une augmentation significative de 24% par rapport à l'année 2023.



Été culturel du Château de Morges, fête du 1er août.

## LES PRESTATIONS DU SSCM

## 4.1

# Les événements marquants 2024 du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

## Événements marquants 2024 du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

### **SOCIAL**

Face aux défis démographiques et sociaux à venir, le canton de Vaud déploie des solutions innovantes pour accompagner au mieux les différentes populations concernées. L'adaptation du cadre de vie des seniors en est un exemple marquant. Avec le doublement attendu du nombre de personnes âgées de 80 ans et plus d'ici 2050, des alternatives aux EMS sont nécessaires. Le modèle de colocation en Home Non Médicalisé (HNM), créé par le DSAS, représente ainsi une solution intermédiaire, offrant un cadre de vie communautaire où l'autonomie est préservée tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

Le vieillissement de la population implique également des enjeux sociétaux plus larges, notamment en matière de reconnaissance du rôle des seniors dans la société. C'est dans ce cadre qu'a été organisée, pour la première fois officiellement, la Journée internationale des personnes âgées. L'événement, qui a réuni 400 participants autour du thème « Âges et citoyenneté », a notamment permis de lancer le Conseil consultatif des seniors, garantissant une meilleure prise en compte de leurs attentes dans la politique publique Vieillir2030.

Parallèlement, la lutte contre la précarité reste une priorité cantonale. Depuis 2022, le programme Vaud pour Vous expérimente des approches novatrices pour venir en aide aux personnes en difficulté par un accompagnement adéquat, qu'il s'agisse de chômage, de dettes ou de problèmes de santé. Avec une participation en hausse, ces initiatives font l'objet d'une évaluation approfondie, dont les résultats, attendus pour fin 2025, permettront d'orienter les futures politiques sociales.

Dans la même logique de soutien aux citoyens, les familles bénéficieront dès 2025 d'une augmentation des allocations familiales, décidée par le Conseil d'État. En allant au-delà des minimums fédéraux, cette mesure vise à alléger les charges financières des ménages et s'inscrit dans un paquet de mesures destinées à renforcer leur pouvoir d'achat.

Enfin, le canton de Vaud s'engage activement en faveur de l'inclusion avec l'exposition « Regards », réalisée pour marquer les 10 ans de l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. Cette initiative, qui met en lumière les défis de l'accessibilité et de l'égalité des droits, s'inscrit pleinement dans la volonté du canton de bâtir une société plus inclusive et solidaire.

## **SANTÉ**

Au-delà des enjeux sociaux, le canton renforce également son engagement en matière de santé. Le Plan stratégique de santé publique 2024-2028 définit six axes prioritaires pour garantir un accès équitable aux soins, prévenir la pénurie de personnel médical et améliorer la coordination des acteurs du système de santé. Dans cette optique, la campagne « Qu'est-ce qui est important pour vous ? » met l'accent sur le dialogue entre soignants et patients, en valorisant une approche plus humaine et individualisée du parcours de soins.

Pour améliorer encore la qualité des soins, un guide sur la prévention des infections en EMS a été conçu par des experts de plusieurs cantons. Il propose des recommandations adaptées aux spécificités du terrain, renforçant ainsi la sécurité des résidents et des professionnels. En complément, une sensibilisation accrue aux bonnes pratiques en matière d'antibiotiques a été menée via l'escape game « Mission AntibiotiX », un outil pédagogique innovant qui a reçu un prix national.

L'accès aux soins pour les plus vulnérables est également une priorité, comme en témoigne l'ouverture du Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation (CASO) à Yverdon. Cette structure offre un accompagnement gratuit aux personnes précaires, avec des prestations allant des soins médicaux au soutien social. En seulement quelques mois, plus de 70 personnes ont bénéficié de ce dispositif, mettant en évidence la nécessité de telles initiatives.

Sur le plan hospitalier, le CHUV poursuit sa transformation avec la nomination de Claire Charmet à sa tête. Forte d'une expérience significative dans le domaine hospitalier, elle aura pour mission d'accompagner l'évolution de l'institution tout en maintenant son excellence. Parmi les avancées notables, l'ouverture du Centre des mélanomes et des tumeurs cutanées constitue une avancée majeure pour la prise en charge du cancer de la peau, en favorisant une approche interdisciplinaire et l'accès aux thérapies les plus récentes.

Par ailleurs, le pilotage stratégique du CHUV s'affine avec la première année d'activité de son Conseil stratégique. Composé d'experts, cet organe consultatif joue un rôle clé dans l'orientation des investissements et la planification des projets de développement.

Le CHUV renforce également son offre de soins spécialisés avec l'inauguration du Service Universitaire de Neuroréhabilitation (SUN), fruit d'un partenariat avec l'Hôpital de Lavigny et l'Université de Lausanne. En intégrant recherche et nouvelles technologies comme la robotique et la réalité virtuelle, ce centre ambitionne de devenir une référence internationale en matière de neuroréhabilitation.

Une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de certains patients se met également en place. Un dispositif dédié aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique ou de déficience intellectuelle facilite leur accès aux soins hospitaliers, réduisant les délais d'attente et optimisant la coordination entre les équipes médicales.

Dans la continuité de cette volonté d'écoute et de dialogue, la permanence d'orientation des patients et résidents, mise en place en 2023, permet de répondre aux doléances et d'orienter les usagers vers les services les plus appropriés. En favorisant la médiation, ce dispositif contribue à restaurer la confiance dans le système de soins.

## 4.2

# Secrétariat général du département de la santé et de l'action sociale (SG- DSAS)

## Secrétariat général du DSAS (SGDSAS)

### **PERMANENCE D'ORIENTATION DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS EN CAS DE CONFLIT OU DE DOLÉANCE : 1 AN D'ÉCOUTE ET DE CONSEIL**

D'abord, écouter et comprendre, puis orienter vers l'institution ou le service approprié. Tel est le mot d'ordre de la permanence d'orientation « résidents et patients » du DSAS, ouverte le 4 octobre 2023.

Les demandes sont diverses et peuvent varier de la difficulté à comprendre une facture au non-respect des droits des patients et résidents, mais aussi à des problèmes d'accompagnement tels que la communication, le comportement des professionnels socio-sanitaires ou encore la qualité des soins.

Plus de 60% des appelants sont des patients d'hôpitaux ou de professionnels de la santé, des résidents de lieux d'hébergement comme des EMS, ou des usagers des soins à domicile. Le reste des appels émane des familles ou de proches, et 4% de professionnels qui cherchent de l'aide face à des difficultés avec des patients ou résidents.

Dans plus de 20% des cas, tout se règle en un appel. L'objectif premier est de rétablir la communication et de restaurer si possible le lien de confiance, en privilégiant la piste de la médiation cantonale ou directement avec les espaces de médiation des institutions s'ils existent. Il peut également s'agir d'organiser un réseau avec le lieu d'hébergement et de trouver des solutions concrètes. Dans certains cas, le conseil peut être de faire un signalement à l'Office du médecin cantonal ou d'écrire à la Commission des plaintes, de mettre en lien avec les services de la Direction de l'hébergement du DSAS ou d'orienter vers la Justice de Paix ou d'autres institutions en dehors du domaine de la santé et du social.

Après un an d'exercice, les retours confirment l'adéquation de la permanence aux besoins des usagers du système socio-sanitaire vaudois.

## **L'EXPOSITION «REGARDS» POUR UNE CAMPAGNE EN FAVEUR DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

L'année 2024 a marqué le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la signature par la Suisse de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH). La CDPH a pour objet de promouvoir, de protéger et d'assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits pour l'ensemble des personnes en situation de handicap et de promouvoir le respect de leur dignité.

Pour marquer cet anniversaire, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) ont organisé pour la première fois une campagne nationale intitulée « Avenir Inclusif ». Le DSAS, par l'intermédiaire de son SG, y a participé, notamment par la réalisation d'une exposition de photographies.

L'exposition « Regards » a donné la parole à six binômes, une personne qui vit des difficultés face à un environnement qui ne prend pas toujours en compte sa différence et une personne qui est en mesure d'apporter des modifications à cet environnement.

De la protection des personnes en situation de handicap lors d'événements dangereux, à l'accès à la santé, en passant par le droit à une vie indépendante, à la participation à la vie publique et politique ou encore le droit de travailler, de gagner sa vie et de se déplacer librement, les 12 protagonistes ont débattu tout en se prenant en photo pour réaliser des portraits. Deux Conseillères d'État, Mme Luisier Brodard et Mme Ruiz, ont fait partie de ces binômes.

Le vernissage de l'exposition s'est tenu le 28 mai dans le hall du Grand Conseil en présence des protagonistes.



© Christophe Chammartin

## LES PRESTATIONS DU SG-DSAS

## 4.3

# Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

## Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

### COLOCATIONS PERSONNES ÂGÉES

D'ici 2050, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus doublera dans le Canton, passant de 38 400 en 2020 à 89 000. Pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées ne pouvant rester à domicile pour des raisons sociales mais gardant des capacités fonctionnelles et cognitives, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a créé un habitat adapté : la Colocation en Home Non Médicalisé (HNM).

Située entre logement adapté (LADA) et EMS, cette solution offre un cadre « comme à la maison », où les colocataires participent à des activités du quotidien selon leurs capacités, soutenus par un accompagnement social renforcé. Les soins sont assurés par des organismes à domicile (CMS, OSAD), en collaboration avec les institutions supervisant ces colocations.

Trois Fondations, avec le soutien du DSAS, déploient ce projet novateur. La gestion des admissions, assurée par les Bureaux Régionaux d'Information et d'Orientation (BRIO), cible des personnes initialement orientées vers un EMS, mais aptes à intégrer une structure intermédiaire.

Les colocations offrent un accompagnement professionnel 8 h/jour, 7 j/7, et sont conçues avec un Centre d'Accueil Temporaire (CAT) pour des activités récréatives. Cette vie communautaire renforce l'autonomie et diminue la dépendance à des tiers.

Le succès de ces colocations en HNM pilotes ouvre la voie à leur généralisation afin de répondre aux besoins des seniors encore partiellement autonomes dont la situation sociale ne leur permet plus de vivre à leur domicile habituel.

# AUGMENTATION DES MONTANTS D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Confédération a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2025 les minimums fédéraux pour les allocations familiales pour les adapter au renchérissement, passant de CHF 200.- à 215.- pour les enfants et de CHF 250.- à 268.- pour les jeunes en formation.

Dans le cadre de son plan de soutien au pouvoir d'achat, le Conseil d'État a décidé d'augmenter le montant des allocations familiales vaudoises dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, bien que celles-ci soient déjà nettement au-dessus des minimaux fédéraux. Elles passent ainsi de CHF 300.- à 322.- pour les enfants (365.- dès le 3<sup>e</sup> enfant) et de CHF 400.- à 425.- (468.- dès le 3<sup>e</sup> enfant) pour les enfants invalides et les jeunes en formation. Cette augmentation de près de 7% est équivalente à celle adoptée pour les montants minimums des allocations familiales au niveau fédéral.

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE «ÂGES ET CITOYENNETÉ»

Afin de reconnaître l'apport des seniors à la société et lutter contre l'âgisme, le DSAS a marqué pour la première fois officiellement et à sa manière la Journée internationale des personnes âgées des Nations Unies (JIPANU) qui a lieu tous les ans le 1<sup>er</sup> octobre. A cette occasion, il a invité seniors, professionnelles et professionnels, ainsi que des experts et expertes académiques à une rencontre sur la thématique « Âges et citoyenneté », en présence de la Cheffe du DSAS, la Conseillère d'État Rebecca Ruiz. Cet événement s'est inscrit dans la politique vieillesse «Vieillir2030» et a réuni environ 400 personnes.

La matinée, réservée aux personnes impliquées dans la mise en œuvre de Vieillir2030, a débuté par deux conférences plénières et a été suivie d'ateliers au cours desquels professionnelles et professionnels, ainsi que des experts et expertes académiques, responsables de projets pilotes et seniors ont pu dialoguer. Ces débats thématiques ont traité des défis que peut soulever le concept de citoyenneté dans la vie de tous les jours d'un senior.

L'après-midi a été l'occasion de présenter au grand public le nouveau Conseil consultatif des seniors qui permet au DSAS de tenir compte de manière institutionnelle du vécu des seniors. Le Conseil consultatif est intégré dans la gouvernance de Vieillir2030 et constitué de 25 seniors issus des 10 districts, tirés au sort parmi plus de 480 candidates et candidats. L'après-midi a aussi permis au public d'assister à un forum interactif avec des témoignages de seniors, de représentantes et des représentants de la commission des jeunes ainsi que de gymnasiennes et des gymnasiens, de prendre connaissance des réflexions et des propositions élaborées le matin et de les débattre.

Enfin, la journée s'est terminée avec un forum d'information donnant aux participantes et participants la possibilité de se familiariser avec certains projets pilotes de Vieillir2030, de s'informer sur quelques prestations socio-sanitaires et d'échanger avec des professionnels.

Plus d'info sur le site [Vieillir2030](https://www.vieillir2030.ch)



Journée internationale des personnes âgées, la rencontre sur le thème "âge et citoyenneté" a été organisé par le DSAS ©Ahmad Mohammad

## VAUD POUR VOUS

Le programme Vaud pour Vous vise à offrir un accompagnement aux personnes en difficulté, quelque soit leur situation et sans condition. Qu'il s'agisse de chômage, de problèmes de santé, d'endettement ou de démarches administratives complexes, ce programme a pour objectif de répondre aux besoins de la population résident dans le canton avec des solutions adaptées. Depuis 2022, 11 projets pilotes, financés par le Fonds d'utilité publique (FUP) et la DGCS, expérimentent des approches innovantes pour renforcer le filet socio-sanitaire cantonal.

En 2024, tous les projets ont été lancés, le dernier en date est celui mené par Prométerre, démarré à l'été, qui forme des mentors pour soutenir les agriculteurs en difficulté. Les indicateurs de fréquentation de l'ensemble du programme montrent une participation croissante, signe de l'utilité et de l'impact positif des initiatives. La majorité des projets se poursuivront jusqu'à mi-2025.

L'évaluation externe du programme, menée par la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR), est en cours et fournira ses résultats fin 2025. Cette analyse identifiera les initiatives à pérenniser et permettra d'ajuster les dispositifs pour répondre encore mieux aux besoins des bénéficiaires. Par ailleurs, deux rencontres organisées en 2024 avec les porteurs de projets ont renforcé les synergies, en abordant notamment le travail interinstitutionnel et les bonnes pratiques en matière de communication.

Avec ces avancées, Vaud pour Vous continue en 2024 à construire un accompagnement inclusif et adapté, en réponse aux enjeux sociaux du canton.

## **LES PRESTATIONS DE LA DGCS**

## 4.4

# Direction générale de la santé (DGS)

## La Direction générale de la santé (DGS)

### **PLAN STRATÉGIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE 2024-2028**

Construit comme une réponse aux principaux enjeux de santé publique, le plan stratégique de santé publique 2024-2028 partage la vision de la Direction générale de la Santé (DGS) pour les années à venir : la population vaudoise bénéficie des meilleures conditions pour préserver et améliorer sa santé, grâce à un environnement favorable et à des services socio-sanitaires adaptés à ses besoins et cohérents avec les ressources financières disponibles.

Ce plan présente les six axes sur lesquels la stratégie d'action en santé va s'appuyer pour les prochaines années et les objectifs concrets à atteindre. Ceux-ci couvrent un continuum qui va du maintien en santé et politiques sectorielles de santé publique, à la santé communautaire, aux urgences et gestion de crise ainsi qu'aux hôpitaux et cliniques, en passant par le soutien aux professions médicales, de soins et santé ainsi que le développement de la qualité des soins et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Chaque axe est ensuite décliné en lignes directrices - 17 en tout – elles-mêmes déclinées en 53 objectifs stratégiques directement ancrés dans les besoins et activités du terrain. La DGS vise ainsi à renforcer la promotion de la santé et la prévention, consolider l'organisation et l'offre de soins, faciliter la coordination entre les parties prenantes, tout en luttant contre la pénurie de professionnelles et professionnels de santé.

Ce document, qui se veut concret et transparent, prolonge et renforce le travail réalisé depuis des années au sein du système de santé, conjointement avec les partenaires. Il sert de fondement aux actions du département en matière de santé publique.

# CAMPAGNE «QU'EST-CE QUI EST IMPORTANT POUR VOUS»

La campagne internationale « Qu'est-ce qui est important pour vous ? » encourage le partenariat entre professionnels de santé et patients. L'objectif est de créer une relation de confiance, de respect et d'empathie. En répondant à cette question universelle, le patient exprime ses valeurs, ses espoirs, ses préférences ou ses attentes. Il participe activement à son projet de soins. Les professionnels de santé ont ainsi l'occasion d'engager cette conversation avec le patient au quotidien.

L'État de Vaud et la Fédération des Hôpitaux vaudois (FHV) ont mis en place un groupe de travail réunissant le CHUV et les partenaires socio-sanitaires vaudois pour diffuser cette initiative dans le canton : en 2024, une quinzaine d'établissements ont réalisé des actions promouvant ce partenariat, comme par exemple, des ateliers de réflexions où les patientes et les patients partagent leurs pensées et leurs aspirations en axant les analyses sur ce qui est important pour eux.

Un projet intitulé « les rêves » a permis à des clients d'EMS/EPsm d'exprimer leur aspiration et de le vivre, selon leur faisabilité du rêve, d'une manière plus ou moins similaire à ce qu'ils avaient imaginé. Le bilan effectué montre que les personnes qui ont participé à une action en ont tiré un bénéfice. Des préoccupations ou besoins non exprimés ont pu l'être à cette occasion. Il ressort aussi de cette analyse que le nécessité d'être écouté et considéré est une attente très forte des patients et que cette simple question permet d'engager le dialogue.

Une patiente ou un patient qui s'investit davantage dans sa prise en charge est souvent plus satisfait. Cette satisfaction contribue également à celle des professionnels de santé, qui trouvent une reconnaissance et une valorisation dans leur travail. Le site web [importantpouvous.ch](http://importantpouvous.ch) de l'État rend visible cette démarche et présente les outils disponibles ainsi que les projets réalisés.

Lien sur le site: [importantpouvous.ch](http://importantpouvous.ch)

## GUIDE PRATIQUE DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DES INFECTIONS EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL 2024

Les objectifs du programme cantonal Hygiène, Prévention et Contrôle de l'infection (HPCi) sont la prévention des infections associées aux soins, la lutte contre les microorganismes multi-résistants et le bon usage des antibiotiques afin d'assurer la sécurité de toute personne fréquentant les structures sanitaires et socio-sanitaires ainsi que des professionnels de santé du canton.

En 2024, un groupe de 29 expertes et experts issus de 7 cantons a rédigé, sous l'égide de l'unité cantonale Hygiène, Prévention et Contrôle de l'infection de l'Office du Médecin Cantonal vaudois, un guide de poche s'adressant aux professionnels de la santé travaillant dans les établissements médico-sociaux (EMS), avec des recommandations pour la prévention et le traitement des infections dans ces structures. Les particularités de la vie en EMS comme la qualité de vie des résidentes et des résidents ainsi que la faisabilité au niveau du terrain font partie des éléments clés pris en compte pour l'élaboration des nouvelles recommandations. La version française est désormais utilisée en Suisse romande et les versions allemande et italienne suivront.

Le projet a gagné un prix lors du congrès national de la Société suisse d'Hygiène Hospitalière qui s'est tenu à Berne en août 2024. En plus, pour le secteur de soins chroniques, l'unité HPCi Vaud a élaboré et mis à disposition un second guide de retraitement des dispositifs médicaux dans les EMS. Ces travaux soulignent l'importance accordée à la prévention des infections en milieu des soins chroniques et sont primordiaux pour empêcher les transmissions croisées et assurer la qualité des soins et de vie des résidents.



Guide pratique des recommandations pour la prévention et le traitement des infections associés aux soins

# ESCAPE GAME VIRTUEL «MISSION ANTIBIOTIX»

Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'impact lié aux bactéries multi-résistantes aux antibiotiques surpasse déjà le fardeau sanitaire des virus influenza, de la tuberculose et du VIH combinés, représentant ainsi une pandémie silencieuse. Le bon usage des antibiotiques est un des éléments importants pour éviter le développement des résistances et garantir l'efficacité de ces médicaments au long cours. Il constitue ainsi un axe prioritaire du programme cantonal Hygiène, Prévention et Contrôle de l'infection (HPCi).

Dans le domaine des soins aigus, les unités HPCi Vaud et HPCi CHUV ont mis sur pied une campagne de sensibilisation des médecins autour de la problématique de l'antibiorésistance. La campagne s'est déroulée en novembre 2024 à l'occasion de la semaine mondiale de lutte contre l'antibiorésistance. Pendant cette semaine, les deux unités HPCI ont mis à disposition un jeu pédagogique virtuel gratuitement accessible en ligne, construit sur la base d'un escape game, sous le nom « Mission AntibiotiX ». Le jeu enseigne les bonnes pratiques autour de la prescription des antibiotiques et des antibiothérapies afin de promouvoir l'utilisation appropriée de ces médicaments précieux.

L'initiative a été promue au niveau national par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (<https://www.star.admin.ch/star/fr/home/newsundaktuellen/Newsletter-Beitraege/mission-antibiotix.html>) et a gagné un prix d'innovation lors du congrès national de la Société suisse d'Hygiène Hospitalière qui s'est tenu à Berne en août 2024. L'OFSP a également décidé de soutenir une extension intercantonale de cette initiative avec un financement obtenu via la stratégie nationale contre l'antibiorésistance (StAR-3) pour les années à venir.



Jeu disponible sous : <https://missionantibiotix.ch/>

# OUVERTURE DU CENTRE D'ACCUEIL DE SOINS ET D'ORIENTATION (CASO) À YVERDON

Le CASO est un lieu d'accueil en santé globale à destination des populations précaires et en situation de vulnérabilité en ville d'Yverdon-les-Bains. Il vise à offrir à ce public un accès gratuit à des soins, conseils et orientation.

Le projet est mené en partenariat avec Médecins du Monde suisse (MdM) et soutenu par le Canton. Il se situe dans le quartier des Moulins à Yverdon-les-Bains.

Un infirmier responsable de projet, une infirmière et une intervenante sociale seront présents au centre deux jours par semaine sur des horaires étendus. Cette expérience repose sur une collaboration étroite avec les Établissements hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv).

Du 17 septembre au 16 décembre 2024, le centre a été ouvert 33 jours durant lesquels 119 visites ont été enregistrées, pour 72 personnes différentes.

Les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires du CASO, en particulier pour les prestations d'hygiéniste dentaire. La majorité des personnes fréquentant le CASO (44) vivent en famille avec enfants à charge, ce qui peut accentuer l'urgence d'un accompagnement global.

La majorité des bénéficiaires du CASO disposent d'une assurance maladie, mais des lacunes subsistent. Environ 13 personnes ont une franchise à 2500 CHF, ce qui pourrait expliquer leur faible recours à un médecin traitant malgré un suivi déclaré. 24 personnes ont des franchises à 300 francs dont 17 bénéficient des subsides (7 sont au RI, 4 à l'AI et 2 avec des PC famille).

Depuis le 4 novembre, l'hygiéniste dentaire intervient au CASO chaque semaine et affiche complet depuis le premier jour. Depuis l'ouverture de ce service, 27 personnes différentes ont bénéficié de consultations. Cette prestation met en lumière des obstacles importants comme la barrière financière pour accéder aux soins dentaires en cabinet.

## CHUV

## DÉSIGNATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE DU CHUV

En 2024, le Conseil d'État a désigné Madame Claire Charmet pour prendre la tête du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) au terme d'un processus d'engagement exigeant, mené par une commission de recrutement présidée par l'ancien Conseiller d'État Philippe Leuba.

Forte de 15 ans d'expérience à différents postes dans le milieu hospitalier, Mme Charmet dirige depuis 2020 le site hospitalier de La Chaux-de-Fonds et préside le collège des Directions du réseau hospitalier neuchâtelois en alternance bisannuelle. Sa candidature a convaincu par sa vision globale du domaine hospitalier et par sa capacité à répondre aux défis qui attendent l'établissement. Elle aura notamment pour missions de maintenir le CHUV à son niveau d'excellence, de mettre en œuvre des transformations importantes, par exemple en matière de gouvernance, ceci dans un contexte exigeant de retour à l'équilibre financier.

Madame Charmet prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2025. Elle succèdera au Professeur Nicolas Demartines, qui aura assuré l'intérim du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024. La direction du Centre hospitalier sera assurée par une organisation de transition du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2025.



## **INAUGURATION DU CENTRE DES MÉLANOMES ET DES TUMEURS CUTANÉES**

L'inauguration du Centre des mélanomes et des tumeurs cutanées du CHUV, en été 2024, marque une étape importante dans l'amélioration de la prise en charge des personnes souffrant d'un cancer de la peau.

Avec environ 25'000 nouveaux cas annuels en Suisse, dont 3'000 mélanomes, le Centre répond à un besoin essentiel face une maladie en forte progression et dont l'impact sur la morbidité, la mortalité et les coûts de santé publique sont importants.

Ce dixième Centre d'Excellence s'inscrit dans la stratégie du CHUV initiée en 2009. Il réunit la dermatologie, l'oncologie, la pathologie, la radiologie, la radiothérapie, la médecine nucléaire, et diverses spécialités de chirurgie. Cette collaboration interdisciplinaire permet d'assurer une prise en charge coordonnée et personnalisée, incluant l'innovation thérapeutique (thérapies cellulaires basées sur les lymphocytes du patient, radiothérapie Flash). La mise en place d'indicateurs de qualité a déjà permis d'identifier des axes d'amélioration ayant bénéficié directement à nos patients, notamment la diminution du temps d'attente pour débiter un traitement.

A travers ce Centre, le Canton de Vaud offre maintenant aux patient-e-s romand-e-s le soutien d'un-e infirmier-ère référent-e tout au long de leur parcours. Ceci permet de mieux répondre aux préoccupations et interrogations des patient-e-s et de leurs proches, et de bien les orienter dans le système de santé.

Le Centre facilite la participation à des essais cliniques et les projets de recherche. Il propose également des programmes de formation aux professionnels de santé, pour diffuser les meilleures pratiques et les dernières avancées. Avec une équipe pluridisciplinaire spécialisée et une coordination optimisée, le Centre illustre l'engagement du CHUV pour une médecine personnalisée et de qualité.



Un tumor board, colloque hebdomadaire durant lequel les spécialistes du Centre analysent de manière interdisciplinaire les situations de chaque patiente et patient. © CHUV 2024 | MARTEL Jeanne

# OUVERTURE DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE NEURORÉHABILITATION (SUN)

Fruit d'un partenariat entre le CHUV, l'Université de Lausanne et l'Institution de Lavigny, le Service Universitaire de Neuroréhabilitation (SUN) a ouvert ses portes au 1 juillet 2024. Cela a coïncidé avec l'ouverture de 9 lits supplémentaires à l'Hôpital de Lavigny portant la capacité d'accueil du SUN à 75 lits de neuroréhabilitation et 750 patients par année. Un transfert de 15 lits du CHUV à l'Hôpital de Lavigny est prévu pour juillet 2025.

Ce nouveau Service inter-institutionnel a pour mission d'offrir aux patient-e-s neurolésés vaudois-e-s des programmes de neuroréhabilitation de pointe et ambitionne de devenir un centre de référence international. L'ouverture du SUN marque une étape importante dans l'optimisation de l'offre de neuroréhabilitation dans le Canton, tout au long du parcours de récupération des patients, y compris après la sortie de l'hôpital.

Environ 250 collaboratrices et collaborateurs œuvrent au service des patients, et partagent désormais une vision complète du parcours de soins. La prise en charge personnalisée des patients et de leur famille est assurée par une équipe interdisciplinaire composée de soignant-e-s, de médecins, de divers thérapeutes (principalement des ergothérapeutes, physiothérapeutes, neuropsychologues et logopédistes) et de chercheurs du NeuroRehab Research Center intégré au sein du SUN.

La recherche et l'innovation sont omniprésentes dans le SUN, avec des nouvelles technologies comme la robotique ou la réalité virtuelle mises à disposition dans le cadre de la prise en charge clinique des patients, également grâce au projet phare d'Innosuisse SwissNeuroRehab, piloté par le SUN. Par ailleurs, la rénovation et l'agrandissement de l'Hôpital de Lavigny offrent des infrastructures modernes et optimales.

En conclusion, la création du SUN permet à l'État de Vaud de répondre efficacement aux besoins des patient-e-s en termes de neuroréhabilitation, en favorisant leur retour dans la vie quotidienne.



Cérémonie d'inauguration du SUN (Service Universitaire de Neuroréhabilitation) © CHUV 2024 | GANUILLET Apichat

## 1RE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL STRATÉGIQUE DU CHUV

Le Conseil stratégique du CHUV a connu sa première année d'activité en 2024. Créé en 2023, le Conseil est un organe de réflexion et de prospective chargé d'appuyer et d'accompagner le CHUV. Il est composé de 9 membres choisis pour leur connaissance approfondie du CHUV ou d'autres institutions de santé en Suisse et à l'étranger, pour leurs compétences dans les domaines nécessaires au pilotage du développement des activités du CHUV tels que la gestion des ressources humaines et financières, ainsi que pour leur bonne compréhension des enjeux de santé publique.

Le Conseil stratégique est appelé à conseiller le CHUV dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie et de son développement, en se positionnant notamment sur la stratégie générale du CHUV, le contrat de prestation avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et la nomination de son Directeur général. Il devra en outre préavisier formellement le plan stratégique de développement du CHUV, les projets de décret d'investissement de plus de CHF 8 millions à soumettre au Grand Conseil, les travaux de rénovation, de transformation, d'extension et de construction inférieurs à CHF 8 millions, ainsi que le Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Le Conseil stratégique in corpore s'est réuni à treize reprises en 2024. Il a notamment émis des recommandations sur la nomination de la nouvelle Directrice générale, les investissements 2024, le contrat de prestation 2024 et le Dossier Patient Informatisé (DPI).

# DISPOSITIF D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE POUR LES PERSONNES AVEC TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE ET/OU TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL (DAC-TSA)

Au CHUV, un nouveau dispositif inauguré au printemps 2024 vise à prendre en compte les besoins spécifiques des personnes avec un trouble du spectre autistique ou une déficience intellectuelle afin d'anticiper au mieux leur venue dans le cadre d'une hospitalisation ou d'un rendez-vous ambulatoire. Sa création a bénéficié du soutien de la Fondation Philanthropique Next et celui de la Fondation CHUV.

Ce dispositif offre une porte d'entrée unique et des interlocutrices et des interlocuteurs spécialisés pour examiner les besoins, planifier un séjour ou une consultation, informer et coordonner les soignantes et les soignants actifs dans la prise en soins. Un numéro de téléphone permet aux patientes et patients, à leurs proches et à leur réseau de soins de joindre facilement des professionnels spécialement formés pour préparer et faciliter la prise en charge. La coordination ainsi mise en place permet notamment de regrouper les soins, à l'instar d'un exemple emblématique où huit spécialistes sont intervenus au cours d'une seule anesthésie générale de quatre heures.

Déjà actif depuis l'été 2023, cet accueil personnalisé a bénéficié à plus de 200 patientes et patients, pour plus de 500 soins réalisés, tous planifiés et étudiés en collaboration avec les prescripteurs, la coordinatrice des soins et les infirmières et infirmiers du dispositif.

Le taux de satisfaction des patients et proches est excellent (96%). Quant au temps d'attente pour accéder aux soins électifs, il est de huit à neuf semaines avec l'objectif d'atteindre un maximum de six semaines d'attente.



## LES PRESTATIONS DE LA DGS

4.5

## Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) - Ne pas publier

### Centre hospitalier vaudois (CHUV)

#### LACTARIUM DU CHUV

Le lactarium du CHUV a été inauguré en mai 2022, à la veille de la journée mondiale du don de lait. Son ouverture est l'aboutissement de plus de deux ans de préparation et planification ; elle s'appuie sur des groupes d'experts multidisciplinaires et des prises de référence en Suisse et à l'étranger.

Premier lactarium de Suisse romande, il répond à un besoin dans la région lausannoise et dans tout le Canton de Vaud. Il fonctionne sur un modèle innovant, sécuritaire, durable et équitable, associant une banque de lait et de sang, en partenariat avec Transfusion Interrégionale (TIR) de la Croix Rouge Suisse.

Le lactarium du CHUV permet d'offrir du lait de donneuses de qualité aux nouveau-nés hospitalisés à haut risque, pour lesquels il constitue un traitement de référence, en l'absence de lait maternel, en les protégeant de certaines complications graves.

Le CHUV et TIR ont collaboré de manière dynamique et synergique afin de qualifier près de 50 donneuses et traiter plus de 200 litres de lait en 2022, permettant à tous les nouveau-nés avec indications médicales (soit une centaine jusqu'ici) d'en bénéficier.

Soutenu par le Département de la santé et de l'action sociale et la Direction générale de la santé, ce projet vient compléter le travail effectué par le Centre de Nutrition Infantile et l'Unité de soutien à l'allaitement du service de néonatalogie du CHUV afin d'optimiser la prise en charge nutritionnelle des nouveau-nés les plus vulnérables et leur accès au lait humain. Il a reçu un accueil favorable auprès des professionnels de santé, des familles de patients, de la population et des médias

[En savoir plus](#)

Préparation du lait de donneuses pour analyses et pasteurisation



Copyright © 2022 CHUV

## **RADIOTHÉRAPIE FLASH**

Le CHUV, le CERN et la société THERYQ ont signé en novembre 2022 un accord portant sur le développement d'un appareil de radiothérapie FLASH. Mettant au profit des patients les compétences respectives de ces trois acteurs internationalement reconnus, l'accord de collaboration permettra le développement, la planification et la construction du premier appareil de radiothérapie au monde utilisant la technique FLASH.

Le dispositif technique, réalisé par THERYQ avec la technologie du CERN, sera utilisé au CHUV dans un bunker spécialement construit à cet effet. La radiothérapie FLASH permettra l'envoi de faisceaux d'électrons de très haute énergie et ainsi de traiter tous types de cancers jusqu'à une profondeur de 20 cm. Le temps d'utilisation, qui se compte en millisecondes, a pour immense avantage de limiter l'exposition aux rayonnements et ainsi de diminuer les effets secondaires de la radiothérapie sur les patients.

Cette réalisation est rendue possible par un financement exceptionnel de CHF 25.8 millions de la Fondation ISREC, à la suite d'une donation privée de la Fondation Biltema. Les premiers essais cliniques sont prévus à l'horizon 2025.

## 5.1

# Les événements marquant 2024 du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

## Les événements marquants 2024 du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Durant l'année 2024, le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (**DEIEP**) a poursuivi le déploiement de ses priorités politiques selon trois axes visant à renforcer le développement durable du canton de Vaud.

- Le premier axe, lié à **l'économie**, vise à créer des conditions-cadre adaptées, en renforçant l'attractivité du canton à travers sa promotion économique, le soutien à l'innovation, le développement des pôles d'excellence et des zones d'activité, ainsi que l'assouplissement du marché du travail face à la pénurie de main-d'œuvre.
- Le deuxième axe place **la durabilité** au cœur de l'activité départementale, avec un accent sur l'économie durable, l'autonomie énergétique des bâtiments publics, l'assainissement des constructions existantes et la promotion de nouvelles constructions exemplaires en matière de durabilité.
- Le troisième axe met en avant **une politique d'asile et d'intégration**, combinant la défense des intérêts du canton, la gestion des coûts et l'intégration des migrants sur le marché du travail. En matière de gestion des départs et des régularisations, le **DEIEP** poursuit la mise en œuvre d'une approche équilibrée dans l'application des décisions.

Ces axes stratégiques reflètent l'engagement du canton de Vaud à répondre aux défis actuels tout en posant les fondements d'un avenir durable et prospère.

## Développement économique et innovation

En 2024, le DEIEP a renforcé le développement économique et soutenu l'innovation en consolidant ses outils d'accompagnement aux entreprises. Le renouvellement des conventions des associations économiques régionales a permis d'améliorer la gestion des zones d'activités et d'offrir un soutien de proximité. Le Fonds de Soutien à l'Économie Durable (FSED) a financé 99 projets pour promouvoir, entre autres, des initiatives estampillées construction durable et économie circulaire. La collaboration avec le Swiss Data Science Center (SDSC) a été intensifiée pour favoriser l'adoption des technologies numériques et de l'intelligence artificielle. La fin de l'année a également été marquée par la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur du secteur industriel vaudois comprenant une série de mesures dont la réactivation du Fonds de soutien à l'industrie doté de 23 millions de francs.

## Tourisme

Le DEIEP a intensifié ses efforts pour renforcer l'attractivité touristique du canton en soutenant un tourisme durable et diversifié. L'œnotourisme a bénéficié d'un cadre réglementaire assoupli pour encourager son développement à l'échelle cantonale. En concertation avec la branche, l'obligation de sanitaires pour les capites de vigne a été levée et les conditions d'obtention de licence allégées.

Une formation spécifique a également été mise en place pour accompagner les exploitants et valoriser cette activité emblématique du patrimoine vaudois. Dans le cadre du soutien au développement du tourisme régional durable, le Conseil d'État a financé deux nouveaux projets dans les Alpes vaudoises : un espace de baignade extérieure à Leysin et un bassin naturel aux Mosses, renforçant ainsi l'offre touristique et contribuant à la diversification des activités sur quatre saisons.

## Emploi et insertion professionnelle

Le DEIEP a mis en œuvre des mesures pour améliorer les conditions de travail et faciliter l'insertion professionnelle. La régularisation du statut des livreurs de repas opérant via les plateformes digitales marque une avancée majeure, garantissant une meilleure protection et des conditions de travail améliorées.

En parallèle, des dispositifs de soutien à l'insertion professionnelle ont été mis en place, notamment dans le soutien au retour à l'emploi des femmes après une période éducative

## Construction et infrastructures durables

L'année 2024 a été marquée par un engagement fort en matière de transition énergétique et de modernisation des infrastructures publiques. Une étude sur le potentiel solaire des bâtiments de l'administration cantonale vaudoise a confirmé la possibilité d'atteindre l'autonomie électrique d'ici 2035 grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques et la mise en œuvre d'un programme d'assainissement.

La modernisation du patrimoine bâti s'est également poursuivie avec des projets emblématiques, notamment l'illumination de la Cathédrale de Lausanne et la réaffectation de la Maison de l'Élysée, témoignant de l'engagement du canton en faveur d'une gestion responsable et durable de ses infrastructures. L'année a également été marquée par la pose de la première pierre du futur Campus Santé, un vaste projet urbain qui vise à intégrer la formation, la recherche et des logements étudiants sur un seul et même site.



Une étude confirme la possibilité d'atteindre l'autonomie électrique d'ici 2035, lors de la Conférence de presse en présence d'Isabelle Moret, Cheffe du DEIEP, Pierre de Alemeida, directeur général de la DGIP et Camille Orthlieb, responsable Construction durable (DGIP)

## Engagement pour l'égalité et la lutte contre les violences

Le renforcement des mesures de protection contre la violence domestique a permis d'instaurer un dispositif spécifique pour les victimes migrantes, incluant hébergement et sensibilisation.

La promotion de l'égalité salariale et la lutte contre les discriminations professionnelles ont été renforcées à travers un contrôle accru et des campagnes de sensibilisation.

Enfin, un colloque sur la parole des enfants dans un contexte de violence domestique a permis de sensibiliser les professionnels à l'importance de leur rôle dans l'accompagnement des jeunes victimes.

5.2

## Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (SG- DEIEP)

Secrétariat général du Département de l'économie, de  
l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Les prestations du SG-DEIEP

## 5.3

# Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

## Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

### **MIGRATION ET VIOLENCE DOMESTIQUE – RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION**

En 2024, la Journée du réseau de lutte contre la violence domestique a été consacrée à la thématique de « L'élément migratoire dans le contexte de la violence domestique », permettant d'aborder la question de la vulnérabilité sous l'angle de la migration. Les victimes de violence domestique en situation de migration peuvent être confrontées à des difficultés spécifiques : insécurité administrative liée au permis de séjour, méconnaissance des prestations sociales et médicales, barrière de la langue... Cette journée a été l'occasion de sensibiliser différents secteurs professionnels, faire le point sur les ressources disponibles et les évolutions favorables au vu de la révision du dispositif légal applicable.

En 2022, le Conseil d'État a renforcé le dispositif de conseil et soutien aux femmes victimes de violence domestique au statut de séjour précaire au travers des mesures suivantes :

- Renforcement de l'accompagnement aux victimes de violence domestique par le Service de la population et la Fraternité du Centre social protestant Vaud (CSP Vaud) ;
- Campagne d'information sur les aides disponibles et les droits des personnes concernées diffusée en 2024 ;
- Uniformisation de la durée de l'hébergement d'urgence au Centre Malley-Prairie à 60 jours pour toutes les femmes victimes de violence et leurs enfants, indépendamment de leur statut de séjour ;
- Requalification de deux étages d'un foyer EVAM pour les réserver aux femmes et à leurs enfants ;
- Réflexions autour de l'hébergement des personnes LGBTIQ migrantes.

Ces mesures ont fait l'objet d'un bilan en 2024. Tant l'appréciation des services concernés que les statistiques récoltées montrent un impact très positif sur la situation des bénéficiaires.

## **COLLOQUE SUR LA PAROLE DES ENFANTS DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE DOMESTIQUE**

Un colloque interdisciplinaire au sujet de la parole des enfants exposés à la violence dans le couple a été organisé par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et l'Unité de médecine des violences du CHUV (UMV) à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le 25 novembre.

Cette journée a permis à l'UMV de présenter les résultats de la 3e phase de son étude sur l'exposition des enfants à la violence dans le couple, centrée sur le vécu des jeunes exposés à la violence domestique durant leur enfance. Cette recherche a recueilli leur expérience, les ressources sur lesquelles ils et elles ont pu s'appuyer, ainsi que leurs besoins dans un tel contexte.

Ce colloque a également abordé la détection, l'orientation et la prise en charge dans le canton au travers des interventions du CanTeam (CHUV), de la Direction de l'enfance et de la Jeunesse (DGEJ) et de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Des bonnes pratiques développées dans d'autres pays ont également été présentées, dont celle du dispositif hospitalier médico-légal spécialisé autour de l'enfant (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger) au Centre hospitalier universitaire d'Orléans, en France ou encore du modèle de protection de l'enfant en contexte de violence conjugale (PEVC) implanté au Canada.



Colloque 25.11.24 – photo JuniorTeam SG-DCIRH

## **3E RAPPORT SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE**

Le rapport 2024 « les chiffres de la violence domestique » relève que la police intervient en moyenne 4 fois par jour à domicile et expulse la personne auteure des violences presque dans un cas sur trois. Il souligne que les centres d'aide aux victimes d'infractions sont de plus en plus connus et ainsi toujours plus sollicités par les victimes.

Ce rapport est établi sur la base du mécanisme de recueil de données mis en place depuis 2015 par le BEFH permettant de comprendre le phénomène de la violence domestique et d'en analyser l'évolution en vue du renforcement des prestations cantonales d'aide et de soutien.

## **FORMATION À LA DÉTECTION DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE AU SERVICE DES CURATELLES ET TUTELLES PROFESSIONNELLES**

En décembre 2024, des cadres du Services des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) ont suivi la formation continue DOSAVI organisée par le BEFH, un programme de renforcement des compétences en matière de détection et d'orientation des victimes et personnes autrices de violence domestique.

Les collaboratrices et collaborateurs du SCTP peuvent être confrontés dans leur pratique à des personnes qui subissent ou exercent cette violence, mais ne font pas appel aux prestations cantonales pour trouver l'aide nécessaire pour faire cesser cette violence. La formation proposée donne des clés pratiques pour la détection, adaptées aux situations spécifiques gérées dans le cadre des curatelles.

## **SOUTIEN AUX MISES EN ŒUVRE DU PROGRAMME AS DE CŒUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES VAUDOIS**

Le BEFH promeut le programme « As de cœur- amitié, amour et sexualité sans violences » en étroite collaboration avec la Fondation Radix et l'Unité de prévention et de promotion de la santé (UPSPS). Ce programme de prévention de la violence dans les jeunes couples destiné aux écoles a pour but de favoriser le respect dès les premières relations amoureuses, et in fine réduire la survenance de la violence domestique à l'âge adulte.

En 2024, plus de 50 mises en œuvre de ce programme ont pu être déployées dans des établissements scolaires du canton.



Offre

### **As de cœur - amitié, amour et sexualité sans violences**

Programme national de prévention des violences et de renforcement des compétences psychosociales.

Programme As de cœur – illustration tirée du site de la Fondation Radix

# FORMATION «PHARMACIES» REPRISE DANS PLUSIEURS CANTONS ET TRADUITE EN ALLEMAND

Fruit de la collaboration entre le BEFH et la Pharmacienne cantonale, le premier e-learning en Suisse sur la problématique de la violence domestique adapté à l'environnement des pharmacies a été lancé en novembre 2022 par le Canton de Vaud. Ce programme destiné aux pharmaciennes et pharmaciens et aux assistantes et assistants en pharmacie a rencontré un vif succès. Plus de 400 professionnels de la santé sont aujourd'hui familiarisés avec la problématique et disposent d'outils pour détecter et orienter les victimes de violence domestique.

À la suite de ce succès, cette formation a été reprise par plusieurs cantons, dont Genève, Neuchâtel, Valais, Soleure, Thurgovie, et le Tessin. Elle a ainsi été traduite en allemand et en italien.



Label pour les pharmacies ayant du personnel formé à l'e-learning sur la violence domestique

# CONTRÔLE DE L'ÉGALITÉ SALARIALE: ÉTUDE ET CONTRÔLES

En 2024 le Canton a décidé, afin de gagner en efficacité et en efficience dans la sélection des entités employeuses à contrôler, de procéder à un tirage au sort pondéré par le risque de non-respect de l'égalité salariale. Cette nouvelle approche repose sur une vaste étude économétrique mandatée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) à la société CORESO et au bureau d'études BASS. Depuis 2020, le Canton tire en effet au sort, chaque année, au moins dix entreprises ayant obtenu un marché public dans le canton ou dix entités subventionnées, afin de les soumettre à un contrôle. Le respect du principe constitutionnel de l'égalité salariale entre femmes et hommes contribue à assurer une concurrence loyale entre les entreprises actives dans les marchés publics et l'octroi aux mêmes conditions des fonds publics aux entités subventionnées.

L'étude propose un modèle statistique pour cibler le risque de non-respect utilisant les résultats de tous les contrôles réalisés en Suisse depuis 2006. Cette étude conclut qu'un gain d'efficacité significatif peut être obtenu en prenant en compte ce risque de non-respect dans la sélection des entités à contrôler. Elle constate aussi que les entreprises actives dans les marchés publics présentent un risque de non-conformité plus élevé que les entités subventionnées. Outre l'efficacité, l'étude prend aussi en compte l'égalité de traitement entre les entités contrôlables et la charge administrative liée à la sélection.

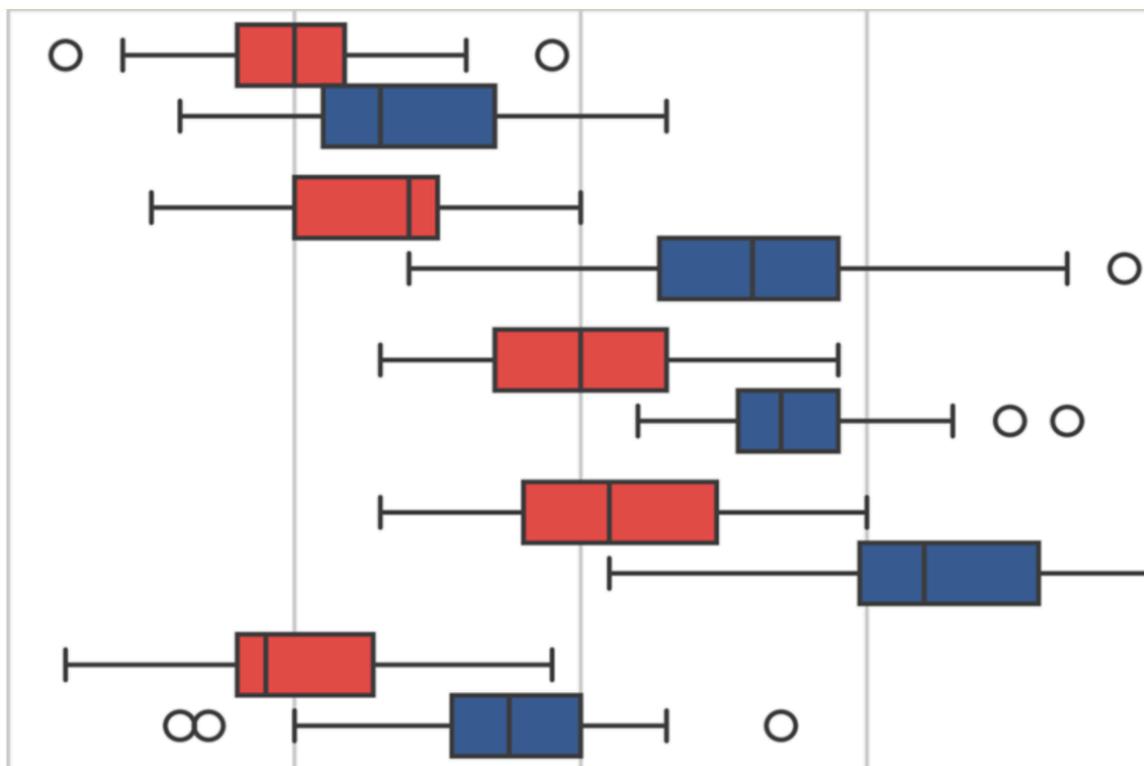


Illustration tirée de l'étude du BEFH sur la sélection selon le risque dans les contrôles du respect de l'égalité salariale © BEFH

# 2E RENCONTRE DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS D'ÉTAT EN CHARGE DE L'ÉGALITÉ

Les sept conseillères et conseillers d'État romands en charge de l'égalité se sont réunis à Sion le 29 août 2024 dans le cadre de l'action de la Conférence romande des bureaux de l'égalité (egalite.ch). Les échanges ont porté sur la responsabilité des cantons dans la concrétisation de l'égalité salariale, que ce soit par des contrôles dans les marchés publics et les subventions, par des mesures de sensibilisation, ou au travers de bonnes pratiques en tant qu'employeur. À l'issue de cette rencontre, les sept élues et élus ont signé une déclaration commune qui réaffirme leur engagement en faveur de l'égalité salariale et le devoir d'exemplarité de l'État en la matière.

De plus, elles et ils ont chargé les bureaux romands de l'égalité de mener les tâches prioritaires suivantes :

1. Proposer un projet commun en vue d'une éventuelle mutualisation des ressources et des compétences en matière de contrôles de l'égalité salariale au sein du secteur public, dans le cadre de leurs rôles d'employeurs, d'adjudicateurs de marchés publics ou d'organes de subventionnement.
2. Pour les cantons où cela ne se fait pas encore, une collaboration des bureaux ou offices de l'égalité avec les services cantonaux des ressources humaines afin de mettre en valeur les mesures prises en faveur de l'égalité par les administrations cantonales dans leur politique du personnel et d'identifier les éventuelles possibilités d'amélioration.
3. Enfin, de proposer des mesures complémentaires, afin de promouvoir l'égalité salariale tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

À l'issue de cette rencontre, les élues et les élus se sont donné rendez-vous en 2025.



2e rencontre des conseillères et conseillers d'État romand-e-s en charge de l'égalité le 29.08.2024 à Sion, © Studio Bonnardot

# JOM – FOCUS CHIFFRES ET NOUVEAUTÉS 2024

Plus de 1600 places d'ateliers encore plus diversifiés ont été proposées aux élèves par le BEFH lors de la Journée oser tous les métiers (jom) / Futur en tous genres qui a lieu le 2e jeudi de novembre. Parmi les multiples métiers, les filles ont pu s'initier cette année à ceux de l'automobile, de l'ingénierie et de la boucherie et les garçons aux ressources humaines, aux soins infirmiers ou aux métiers du musée notamment.

Trois conseillères d'État ont accueilli des élèves, afin de leur donner un aperçu de leurs activités. Isabelle Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, a emmené les participantes à l'inauguration du nouveau restaurant de Glacier 3000 en présence de l'architecte Mario Botta. Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, ainsi que Valérie Dittli, cheffe du Département des finances et de l'agriculture, ont aussi fait découvrir la fonction de cheffe de département à des jeunes. Pour la première fois, des garçons ont pu découvrir le travail réalisé par le Bureau de l'égalité, dont le contrôle de l'égalité salariale et la prévention de la violence domestique. Les élèves qui participaient à l'atelier Parlement des filles ont, pour leur part, débattu notamment de la régulation des loups.



Les participants à l'atelier jom au BEFH effectuent un exercice de contrôle de l'égalité salariale fictif avec Jeremy Kolly, chef de projet au BEFH.

# ATELIERS SANTÉ MENTALE ET PÉRINATALITÉ SANTÉ MENTALE ET MATERNITÉ: AU-DELÀ DES TABOUS.

La maternité – ou la « non maternité » – s’accompagne de nombreuses injonctions. Si les tabous sont encore nombreux, les espaces pour en parler sont rares. Pourtant, ces injonctions ont un impact sur la santé mentale, en particulier des mères.

Le 8 mars, à l’occasion de la journée internationale des droits des femmes, le Bureau de l’égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud, le Bureau de l’égalité de l’Université de Lausanne, le groupe de recherche périnatale UNIL-CHUV et L’éprouvette, le Laboratoire Sciences et Société de l’Université de Lausanne, ont organisé une soirée d’échanges sur les tabous encore présents en lien avec la maternité ou la périnatalité, en présence de spécialistes du domaine.

Ainsi, le rapport de la femme à son corps, le vécu parfois traumatique des accouchements, la charge mentale des femmes qui s’accroît lors de l’arrivée d’un enfant, la place des pères ou encore les injonctions en tous genres en lien avec la parentalité sont quelques exemples des sujets qui ont été abordés.

Cette action s’est inscrite dans le cadre d’une exposition interactive, également financée par le Bureau de l’égalité, qui permet d’aborder les différents enjeux de santé mentale qui peuvent accompagner la maternité.



Exposition, financée par le Bureau de l’égalité, qui permet d’aborder les différents enjeux de santé mentale qui peuvent accompagner la maternité.

# DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉGALITÉ DANS LE DOMAINE ARTISTIQUE ET CULTUREL

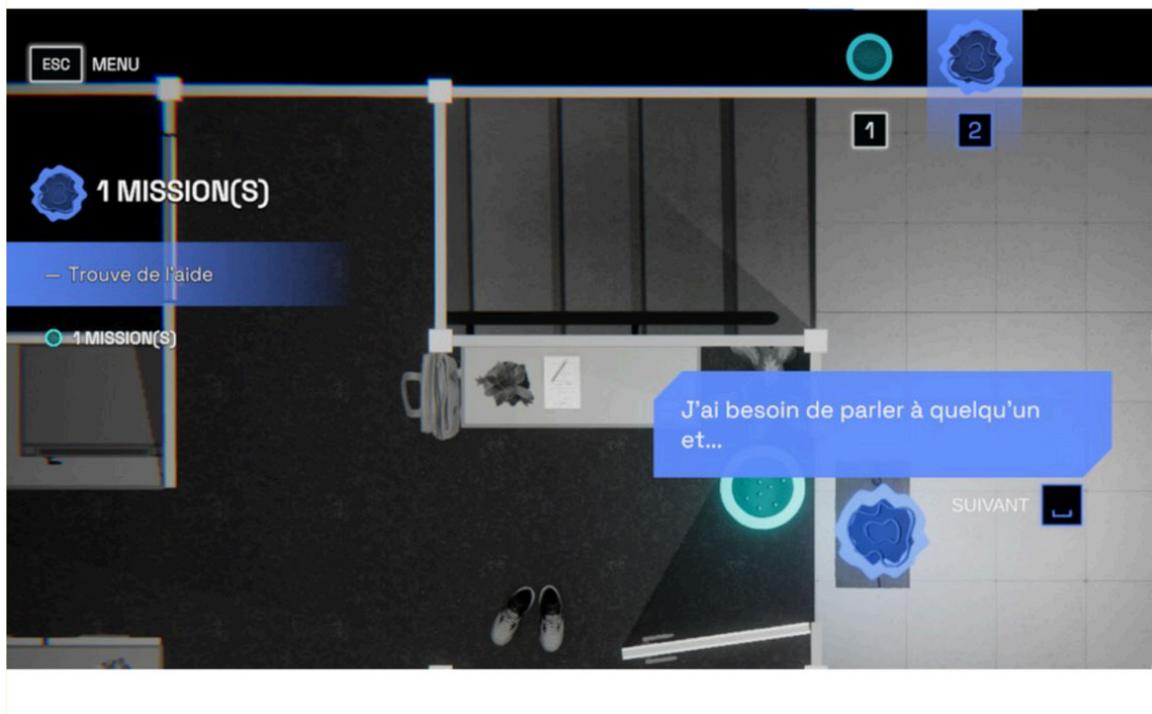
En septembre 2024, la Commission cantonale consultative de l'égalité (CCCE) et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) ont organisé le débat public intitulé « Les arts et la culture au prisme de l'égalité », consacré aux enjeux de l'égalité dans le domaine artistique et culturel, abordant notamment les questions de la place qu'occupent les femmes dans les disciplines artistiques ou encore les difficultés rencontrées pour accéder aux fonctions dirigeantes. Du point de vue des institutions, les défis en lien avec les programmations muséales et musicales et leur répartition paritaire ont été évoquées, tout comme l'adoption de mesures favorables à une meilleure participation féminine. À l'instar d'autres domaines, la question de la récolte de données statistiques détaillées sur les actrices et les acteurs culturels s'est posée.



©Alexia Weill

## JEUNES ET VIOLENCE DANS LE COUPLE

Le Canton pilote pour la Suisse romande un projet d'e-gaming de sensibilisation aux mécanismes de la violence domestique destiné aux écoles, qui sera disponible dès 2025. Grâce à ce format innovant, davantage de jeunes pourront être sensibilisés simultanément dans les différents cantons romands, de surcroît avec des coûts réduits et une logistique allégée. La sensibilisation des jeunes à la violence domestique et aux solutions existantes dès leurs premières relations amoureuses est une priorité cantonale afin de réduire la prévalence de la violence domestique à l'âge adulte et sera donc un atout précieux pour leur avenir.



Visuel de l'interface de l'e-gaming

## SOIRÉES D'INFORMATION SUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE EN PARTENARIAT AVEC LE BUREAU DE L'ÉGALITÉ DE LA VILLE DE LAUSANNE

Le BEFH a proposé trois soirées d'information sur la prévoyance professionnelle (mai, juin et octobre) en partenariat avec le Bureau de l'égalité de la Ville de Lausanne. En Suisse, l'écart de rente de retraite en défaveur des femmes s'élève à près d'un tiers. Alors que l'égalité est presque atteinte dans l'AVS, les disparités sont très prononcées dans la prévoyance professionnelle.

Les femmes touchent plus rarement que les hommes une prestation du 2e pilier et lorsqu'elles en touchent une, le montant est inférieur d'environ 40%. Ces soirées permettent de se familiariser avec le 2e pilier et offrent des outils concrets pour analyser un certificat de prévoyance et mieux connaître les incidences de certains choix de carrière et des taux d'activité sur les perspectives financières à la retraite.



Bureau de l'égalité  
entre les femmes  
et les hommes

BEFH



Ville de Lausanne

# Inégalités dans la prévoyance professionnelle

Soirée thématique pour les femmes

TROIS DATES À CHOIX

21 mai | 18 juin | 10 octobre 2024

Casino de Montbenon,  
Lausanne

LES PRESTATIONS DU BEFH

## 5.4

# Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

## Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

### **DEUX PROGRAMMES INÉDITS POUR FAVORISER LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES**

Depuis plusieurs mois, deux formations pilotes, s'inscrivant dans le programme de législature du Conseil d'État, figurent au catalogue des Mesures du marché du travail (MMT) à disposition des Offices régionaux de placement (ORP). Soutenues par le DEIEP, elles ont été conduites par la DGEM, en collaboration, pour l'une d'elles, avec le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).

Il s'agit de formations adaptées principalement aux besoins des femmes désireuses de retrouver une activité professionnelle. Leur concept est basé sur une valorisation des profils et des compétences, notamment par le coaching, le réseautage et la maîtrise des réseaux sociaux dédiés au monde professionnel. Ces aspects contribuent notamment à améliorer l'employabilité, la visibilité et le positionnement des personnes sur le marché de l'emploi et plus particulièrement à soutenir le retour à l'emploi des femmes après une période éducative.

La première mesure, « Réussir son retour à l'emploi au féminin », propose trois modules intensifs axés sur la confiance en soi, la valorisation des compétences et la construction d'un projet professionnel. La seconde, « Hire me I'm fabulous », s'articule autour d'une demi-journée d'ateliers interactifs, de coaching et de réseautage, offrant des échanges privilégiés avec des experts et responsables RH.

Ces projets pilotes, réalisés en partenariat avec des acteurs privés, ont suscité un vif intérêt et des retours positifs des participantes lors des premières éditions. Un bilan de ces initiatives permettra d'envisager leur intégration au catalogue des MMT standards.

Après plusieurs décisions judiciaires et plus de deux années d'un processus complexe de coordination avec différents acteurs sous l'égide de la CDEIEP, les livreurs de repas de toutes les plateformes numériques actives dans le canton ont désormais le statut de salariés. Les uns et les unes parce qu'elles sont directement employées de la société pour laquelle elles livrent, les autres – celles et ceux travaillant via la plateforme Uber Eats – parce qu'elles sont désormais employées d'entreprises partenaires de flotte.

La préoccupation première du Conseil d'État consistait en ce que les personnes livrant des repas peuvent bénéficier de conditions de travail les protégeant selon les lois en vigueur. À cet égard, le statut des travailleurs – salariés ou indépendants – était au centre de la problématique. Or, si la plupart des entreprises de livraison de repas ont opté pour un modèle d'affaire salariant leur personnel, la plateforme Uber Eats, ne souhaitant pas être employeur, après avoir engagé les livreurs comme indépendants, a opté pour un modèle impliquant des « fleet partners », soit des entreprises tierces employant le personnel chargé des livraisons.

Depuis le début de l'année 2024, dans le canton de Vaud, toutes les personnes actives dans la livraison de repas, y compris celles travaillant via l'application Uber, bénéficient donc du statut de salarié leur offrant des conditions de travail et de protection sociale stables.

## **LE SERVICE DE PLACEMENT PUBLIC DES ORP : POUR ET AVEC LES ENTREPRISES**

Depuis la réorganisation du service aux entreprises des ORP en quatre plateformes géographiquement réparties par région afin d'offrir plus de proximité avec le tissu économique local, chacune des plateformes organise un événement en partenariat avec des sociétés et/ou des faitières de sa région. L'objectif principal consiste à renforcer les contacts avec les employeurs afin de pouvoir favoriser le placement de demandeur et des demandeuses d'emploi et favoriser le service de placement public des ORP, notamment dans le cadre de l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les professions pour lesquelles le taux de chômage est supérieur à 5 %.

Au cours de l'année 2024, les régions ont organisé des événements permettant de mettre en lumière les actions des ORP en faveur du placement. La Région Est a, par exemple, convié des entreprises pour faire découvrir des Mesures du marché du travail à travers trois tables rondes filmées ; les régions du Centre et du Nord vaudois ont mis en place des demi-journées de speedrecruiting permettant à des employeurs et à des demandeurs et demandeuses d'emploi de se rencontrer et provoquer ainsi des opportunités de stages et de placement.

Les structures des régions sont :

- Région Centre : Lausanne, Prilly et Echallens
- Région Nord vaudois : Yverdon-les-Bains et Payerne
- Région Est : Aigle, Riviera et Pully

- Région Ouest : Morges et Gland

# **RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DES UNITÉS COMMUNES**

Depuis 2018, les bénéficiaires de l'aide sociale (BE RI) sont pris en charge dans des structures conjointes à la DGEM, via les Offices régionaux de placement (ORP), et à la DGCS via les Centres sociaux régionaux (CSR) : les unités communes OPR-CSR (UC). Ces entités réunissent des spécialistes de la réinsertion professionnelle et de la réinsertion sociale.

Un mandat d'évaluation du dispositif a été confié à la société Ecoplan. Son rapport final, livré courant 2024, a analysé, sous l'angle qualitatif, les processus appliqués selon les régions ainsi que la manière dont la gouvernance est organisée. Au rang des éléments relevés lors des entretiens effectués auprès de 100 personnes impliquées dans le fonctionnement des UC, se retrouvent, notamment : le processus d'orientation et de prise en charge des BE RI ; l'augmentation de la charge de travail des assistants sociaux ; la collaboration entre assistants sociaux et conseillers en placement, les instances de gouvernance du dispositif ainsi que l'harmonisation des pratiques entre régions.

Plusieurs propositions d'amélioration dans ce rapport constituent autant d'axes de travail et de collaboration qui seront analysés en 2025 par la DGEM, la DGCS et les RAS (régions d'Action Sociale) en vue de rendre le dispositif des UC encore plus efficient.

## **Les prestations de la DGEM**

## 5.5

# Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

## Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

### **ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS APPLICABLES À L'ŒNOTOURISME**

En collaboration avec les associations faitières Vaud Œnotourisme et Vaud Promotion, le Canton a assoupli en 2024 les conditions applicables à l'œnotourisme.

Ces avancées se concrétisent notamment par le lancement d'une formation dédiée aux exploitants de caveaux et de capites de vigne, dont la première session de cours a été dispensée au mois de novembre 2024 à Gastrovaud. Condensée sur une semaine, cette formation se décline en plusieurs modules de formation comprenant un cours d'introduction générale sur l'œnotourisme, un cours sur la législation cantonale applicable aux auberges et débits de boissons, une sensibilisation à l'hygiène alimentaire, un module d'instruction sur le droit des constructions et une demi-journée de prévention consacrée aux risques liés à la consommation d'alcool.

L'allègement du cadre réglementaire comprend également la suppression de l'obligation imposée aux capites de vigne de disposer de sanitaires. Afin de limiter les nuisances et d'éviter une distorsion de concurrence, l'usage des capites est par ailleurs conditionné à une limitation d'horaire, à l'exclusivité d'une dégustation de vin du vigneron-exploitant ainsi qu'à une offre de restauration restreinte.

Ces divers assouplissements ont requis l'adaptation des dispositions de plusieurs règlements d'exécution de la loi sur les auberges et les débits de boissons. Afin d'améliorer l'accès aux informations, une page Internet Œnotourisme a été créée. Elle réunit les informations sur les démarches à entreprendre pour obtenir une licence auprès de la Police cantonale du commerce et les conditions à respecter pour développer les activités œnotouristiques.

# COLLABORATION AVEC LE SWISS DATA SCIENCE CENTER

Le Swiss Data Science Center (SDSC) est une initiative conjointe de l'EPFL et de l'ETHZ, lancée en 2017. Il vise à favoriser la recherche interdisciplinaire dans le domaine de la science des données et à soutenir des projets de recherche qui utilisent l'intelligence artificielle (IA) et les techniques d'apprentissage automatique pour résoudre des problèmes complexes, dans la communauté académique suisse en général, mais également dans le secteur industriel.

Depuis ses débuts, l'EPFL est la « leading house » du SDSC, en charge de la responsabilité administrative et financière du centre. Ces dernières années, l'objectif de la Direction de l'EPFL fut le développement du SDSC en tant qu'infrastructure nationale de recherche (SDSC+) qui s'installerait de manière pérenne en Suisse romande, idéalement dans le canton de Vaud. Cet ancrage lui permettrait de se positionner dans un domaine novateur en pleine expansion et viendrait compléter les domaines touchés par les autres antennes de l'EPFL (Energypolis, Microcity, Campus Biotech). En 2024, le Conseil des EPF a officiellement réservé un montant total maximal de 60 millions pour la mise en œuvre du SDSC+ pour la période 2025-2028.

L'État de Vaud a pour sa part validé une collaboration avec le SDSC comprenant un soutien financier pour le développement et le suivi de projets collaboratifs ayant un impact concret sur l'économie et/ou les collectivités publiques pour la période 2024-2028.

## POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU FONDS DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DURABLE

Créé en 2022, le fonds de soutien à l'économie durable (FSED) a pour objectif d'encourager et soutenir les entreprises vaudoises dans leur transition durable. En 2024, il a soutenu 99 projets, impliquant 169 entreprises, pour un montant total de 3'811'723 millions de francs.

Disponible depuis mai 2022, le soutien aux mandats d'accompagnement en durabilité a permis à 40 entreprises supplémentaires d'amorcer leur transition durable en 2024, pour un montant total de 469'811 de francs. Au cours de l'exercice écoulé, 32 entreprises ont par ailleurs bénéficié d'une aide au développement de nouvelles offres durables ; 20 d'entre-elles à hauteur de 5000 francs, pour une première phase, 10 pour une seconde phase à hauteur de 15'000 francs, et 2 pour une troisième phase à hauteur de 30'000 francs.

En 2024, 3 appels à projets collaboratifs durables ont été lancés par le SPEI. 9 projets ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets dans le domaine de la construction durable, 11 dans le cadre de l'appel à projets sur la thématique de l'économie circulaire et 5 dans le cadre de l'appel à projets sur le thème « entreprises et nature ».

Le soutien à la création de centres de compétences en matière de durabilité a finalement permis au fonds de soutien à l'économie durable de cofinancer, à hauteur de 598'096 francs sur 5 ans, le lancement de IT4Future. Ce centre de compétences vise à soutenir et accompagner les entreprises vaudoises afin qu'elles puissent intégrer le numérique dans leur stratégie de durabilité et ainsi contribuer à leur échelle à la réduction des impacts sociaux et environnementaux du numérique.

## **RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES**

Afin de mener à bien sa mission de soutien au développement économique du tissu cantonal, le SPEI s'appuie sur un large réseau de partenaires externes à l'administration cantonale, qui l'appuient dans la mise en œuvre de la Politique d'appui au développement économique (PADE), adoptée par le Conseil d'État.

Parmi ceux-ci, les 10 associations économiques régionales qui couvrent l'ensemble du territoire vaudois sont d'une aide précieuse pour soutenir et conseiller les entreprises au niveau local. Ces structures de proximité proposent des services d'information, d'aiguillage, de conseil dans les domaines de la promotion économique, de la création et du développement d'entreprises. Elles accompagnent les entreprises dans leurs démarches auprès des administrations cantonales et communales et les orientent vers les organismes à même de répondre à leurs besoins spécifiques.

De plus, elles élaborent les stratégies régionales de développement et gèrent une base de données des terrains et locaux sur leur territoire. Elles permettent également aux entreprises de créer des synergies entre elles, en organisant des rencontres et des événements de réseautage.

Durant l'année 2024, les conventions de subventionnement avec l'ensemble de ces organismes régionaux ont été renouvelées par le Conseil d'État. Ce faisant, les missions qui leur sont déléguées ont fait l'objet d'une analyse approfondie et ont été codifiées dans des fiches missions, dont la mise en œuvre du système de gestion des zones d'activités (SGZA).

### **LES PRESTATIONS DU SPEI**

5.6

## Service de la population (SPOP)

### Service de la population (SPOP)

#### **ASILE ET RETOURS - DÉPARTS ET RÉGULARISATIONS**

Dans le domaine migratoire, 2024 a connu une augmentation des départs contrôlés. Consentis ou sous contrainte, ces départs ont été réalisés à la suite de la révocation ou du non-renouvellement du titre de séjour ou en application d'une décision d'expulsion judiciaire ou encore, dans le domaine de l'asile, en application d'une décision fédérale de renvoi vers le pays d'origine ou de provenance (à la suite d'un refus de l'asile) ou de transfert vers un État européen dans le cadre des accords de Dublin. En 2024, ils ont été 858 soit une augmentation de 13% par rapport à 2023. Sur l'ensemble de ces départs contrôlés, 232 (soit 27%) concernent la mise en œuvre de décisions d'expulsions décidées par un ou une juge pénale, ce qui constitue un record depuis la mise en œuvre de cette disposition légale.

Dans le domaine de l'asile, 33 personnes qui n'avaient pas reçu une réponse favorable à leur demande d'asile ont finalement été régularisées en 2024 pour leur degré d'intégration en Suisse. Le Canton de Vaud présente en effet systématiquement aux autorités fédérales les demandes de régularisation des personnes qui remplissent les critères de l'article 14 al.2 de la loi fédérale sur l'asile : notamment être en Suisse au moins cinq années depuis le dépôt de la demande d'asile, avoir résidé à une adresse connue des autorités pendant cette période, ne pas avoir commis de délit. Le Canton de Vaud soumet aux autorités fédérales les demandes de régularisations depuis 2007, lorsque cette disposition est entrée en vigueur.

Cette même année, 578 titulaires d'une admission provisoire (permis F) délivrée par les autorités fédérales à la suite de leur demande d'asile ont obtenu une autorisation de séjour (permis B) grâce à leur bonne intégration, en particulier économique. Dans le même temps, malgré ces régularisations (obtention de permis B), la proportion des personnes en emploi parmi celles disposant encore d'une admission provisoire (permis F) après 6 à 7 ans en Suisse a encore progressé, atteignant 50.6% le 30 novembre (moyenne suisse 50.3%).

## **CONTRÔLE DES HABITANTS : CHANGEMENT D'ADRESSE EN LIGNE**

2024 a été l'année de l'ouverture aux communes vaudoises du changement d'adresse en ligne. Ce dispositif permet aux habitants d'enregistrer leur nouvelle adresse sans avoir à se déplacer si leur ancienne et leur nouvelle commune proposent la plateforme *eDéménagement*. Les premières à mettre en œuvre cette prestation dans le canton furent les communes pilotes à partir de septembre 2023. Lausanne les a rejointes en janvier.

En mai, deux sessions d'information sur eDéménagement ont été organisées par le Canton (SPOP et DGNSI) à l'intention de l'ensemble des contrôles des habitants. Fin 2024, 38 communes offraient cette possibilité et 54 avaient entamé le processus d'adhésion au dispositif. Sur l'ensemble de l'année, ce sont près de 4500 déménagements qui ont été enregistrés sur eDéménagement. Cette nouvelle prestation qui simplifie les démarches des habitants est appelée à s'étendre à terme à toutes les communes du canton.

### **LES PRESTATIONS DU SPOP**

## 5.7

# Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

## Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

### **DIRECTION DES FINANCES, ADMINISTRATION ET SUPPORT**

- Finalisation de la nouvelle organisation de la Direction des Finances administration et support, initiée à la fin de l'année 2022.
- Migration réussie de SAP S4 HANA et de la montée en version de l'outil Planon.
- Mise en place d'un data warehouse pour analyser les données financières de La Place.
- Mise en place des recommandations du CCF à la suite des trois audits (SCI, Unithèque et contrôle dépenses d'entretien).
- Certification obtenue pour le système de contrôle interne (SCI).
- Formalisation des processus de travail à la DIAD finalisée et lancement de la démarche à Monuments et sites.
- Développement d'une nouvelle version des directives administratives pour les constructions de l'État de Vaud (DACEV) accompagnée de la mise en œuvre de nouveaux contrats KBOB pour les mandataires.
- Octroi d'un Crédit d'investissement de CHF 4'226'000.- le 7 mai 2024 pour le remplacement d'IDB par un nouvel outil de gestion des affaires de construction (GAC). Lancement du projet en été 2024.
- Création d'un poste et recrutement d'un Responsable informatique et des systèmes d'information au sein de la DGIP.

### **DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DU FONCIER**

- Création de l'entité « administration » qui a pour but de renforcer le support administratif apporté à la Direction et à toutes les unités de la DIF.

- Arrivée du nouveau directeur de la DIF le 1er juillet 2024.
- Vente de l'Aire A2 aux Côtes-de-la-Bourdonnette pour un montant de 61,7 millions de francs à la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud (CPEV).
- Signature d'un acte de promesse d'échange pour la relocalisation du Service des automobiles et de la navigation de Lausanne (SAN).
- Signature d'une promesse d'achat pour le centre des Baumettes (propriété de l'UBS) à Renens.
- Acquisitions et échanges d'importantes surfaces forestières dans le cadre du projet « Rhône 3 ».
- Plusieurs expropriations pour le projet de modification de la route cantonale RC1 St-Prex – Lully – Tolochenaz.
- Octroi de deux droits de superficies pour la réalisation de logements abordables sur les parcelles 3368 et 3372, propriété de l'Etat de Vaud situées à Bussigny, en faveur de la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) et de la CPEV.
- Signature du contrat de bail pour la location du gymnase de Crissier, de locaux annexes et d'une salle de sport pour l'année 2025.
- Signature d'un contrat de bail pour la location d'une surface supplémentaire en faveur du gymnase de Bussigny et d'une salle de sport triple pour l'année 2026.
- Signature d'un contrat de bail pour la location d'une surface de 2'895 m<sup>2</sup> à l'avenue de Provence 4 pour la Justice de Paix de Lausanne, afin de déménager l'Ordre judiciaire vaudois (OJV).
- Engagement d'un spécialiste en sécurité incendie qui est chargé du suivi des mesures constructives et techniques liées à la sécurité incendie des bâtiments utilisés par l'ACV.
- Mise en service des deux premiers horodateurs virtuels à pré-validation qui ont été mis en service sur les sites du Gymnase de Burier à la Tour-de-Peilz et de la DGEO-Cipeo au Mont-sur Lausanne. Cette solution fonctionne par utilisation d'une application sur smartphone et permet de payer son stationnement par forfait journalier, ou au temps.
- Création de deux nouvelles intendances au sein des équipes de conciergerie, la 1<sup>ère</sup> intendance du Nord vaudois, qui regroupe les établissements d'enseignement du gymnase d'Yverdon, le Centre professionnel du nord vaudois (CPNV), l'Ecole de la Transition région Nord (EdT), l'ensemble des offices de l'administration de la ville d'Yverdon ainsi que les offices de l'administration du district du Gros-de-Vaud. La 2<sup>e</sup> intendance est celle de Nyon, qui regroupe les établissements d'enseignement du Centre d'enseignement postobligatoire (CEPN) ainsi que les offices de l'administration de la ville de Nyon.

## **ARCHITECTE CANTONAL**

- Distinction Romande d'Architecture 5, le 1<sup>er</sup> février Vernissage de l'exposition « L'architecture sur la place publique » Neuchâtel.
- 18.05.24: Rencontre à Lausanne de l'union internationale des architectes (UIA).

- 68<sup>e</sup> conférences suisse des architectes cantonaux (CSAC) les 24 et 25 mai, à l'invitation de l'Office Cantonal des Bâtiments de Genève (OCBA).

## **DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DE L'INGÉNIERIE, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA DURABILITÉ**

### **CHANTIERS PRINCIPAUX:**

- Poursuite du projet d'assainissement du gymnase Auguste Piccard.
- Poursuite du projet d'assainissement du gymnase du Bugnon (Site de l'Ours).
- Poursuite du projet d'assainissement du gymnase de Chamblandes.
- Ouverture de chantier des travaux de réfection du drainage du bâtiment C du gymnase de Chamblandes.
- Ouverture de chantier de la démolition de l'internat du site de Marcelin en prévision de la construction de la salle de sport double VD5.
- Ouverture du chantier de la construction du gymnase du Chablais à Aigle.
- Poursuite des travaux d'assainissement de l'École professionnelle de la société industrielle et commerciale (EPSIC).
- Poursuite des travaux d'assainissement de l'École technique des métiers de Lausanne (ETML Sébeillon).
- Poursuite des travaux d'assainissement de l'École professionnelle et commerciale de Lausanne (EPCL\_Midi).
- Poursuite des travaux d'assainissement du Centre d'orientation de formation professionnelles (COFOP).
- Fin des travaux d'assainissement de l'École professionnelle de Montreux (EPM).
- Poursuite du chantier de l'extension d'Unithèque.
- Première pierre Campus Santé – 06.06.2024.
- Ouverture de chantier du nouveau bâtiment C4 du Campus Santé.
- Ouverture de chantier du nouveau bâtiment HESAV du Campus Santé.
- Rénovation et transformation lourde de la Tuilière en site occupé à Lonay (établissement pénitentiaire pour femmes).
- Rénovation, transformation lourde et sécurisation de La Croisée (établissement dans les Plaines de l'Orbe pour hommes).
- Plan de continuité des établissements de Bochuz (Établissement des Plaines de l'Orbe) et de Bois-Mermet (Lausanne) afin de garantir que les sites puissent rester en exploitation.
- Ouverture du chantier de l'illumination de la Cathédrale de Lausanne (MEP international).
- Ouverture du chantier de réaffectation de la Maison de l'Elysée.
- Ouverture du chantier de l'aire d'accueil des gens du voyage (Yéniches) au Mont-sur-Lausanne.

- Poursuite des travaux de restauration et de conservation du Théâtre romain d'Avenches.
- Fin des travaux d'assainissement et de rénovation de 5 cures (Bière, Dommartin, Romainmôtier, Rougemont et Vuflens-le-Château).
- Fin des travaux de conservation et de restauration – étape 1 – de la Cathédrale de Lausanne.
- Mise en service du Dépôt du Jorat, chantier en bois.
- Réfection du mur de soutènement de vignes du Domaine de Chatagny à Aran.
- Poursuite du chantier de l'extension du Tribunal cantonal (TC).
- Finalisation des travaux d'assainissement du bâtiment administratif de la Pontaise (BAP).
- Démarrage du chantier du CERN Rennaz et de l'aire de transit des gens du voyage.
- Démarrage du chantier d'assainissement du CCPP et de la piste d'exercice de Gollion.
- Réaménagement du 2e étage du bâtiment Université 5 à Lausanne.
- Poursuite assainissement BAC Morges.
- Poursuite assainissement des Archives cantonales à Chavannes.
- Poursuite travaux de rafraîchissement du centre EVAM de Bex.
- Aménagement des surfaces pour la nouvelle antenne de l'ORPM de l'Ouest à Rolle (nouvelle location).

## PROJETS ARCHITECTURAUX PRINCIPAUX :

- Obtention du permis de construire du projet de construction d'une salle de sport double VD5 sur le site de Marcelin.
- Obtention du permis de démolition de l'internat du site de Marcelin en prévision de la construction de la salle de sport double VD5.
- Dépose du dossier d'autorisation de construire du projet de construction du nouveau Gymnase d'Echallens (traitement des oppositions en cours).
- Dépose du dossier d'autorisation du projet de réfection de la façade du bâtiment C du gymnase de Chamblandes.
- Obtention du permis de construire pour la construction du gymnase du Chablais à Aigle.
- Obtention du Crédit d'ouvrage pour la construction du gymnase du Chablais à Aigle.
- Obtention du Crédit d'ouvrage de construction d'une salle de sport double VD5 sur le site de Marcelin.
- Poursuite du développement de la programmation du projet d'assainissement complet du Gymnase de la Cité.
- Poursuite du développement de la programmation de l'optimisation du gymnase du Bugnon (Site de l'Ours).

- Poursuite du développement de la programmation de l'avenir du bâtiment C du gymnase d'Yverdon.
- Obtention du permis de construire pour le projet d'assainissement de l'École romande d'arts et communication (ERACOM).
- Obtention du permis de construire pour des pavillons provisoires de l'École technique de la Vallée de Joux (ETVJ).
- Dépose du dossier d'autorisation de construire du projet d'assainissement de l'École professionnelle de santé (ESSanté).
- Dépose du dossier d'autorisation de construire du projet d'assainissement du Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV).
- Développement du projet de l'École professionnelle de Payerne (EPP).
- Développement du projet d'assainissement des ventilations (grand consommateurs) de l'École technique des métiers de Lausanne (ETML Sébeillon).
- Développement du projet pour l'assainissement électrique de l'École professionnelle et commerciale de Lausanne (EPCL\_VJ).
- Développement du projet pour de nouvelles salles de classes et des travaux urgents à l'École professionnelle de Montreux (EPM).
- Études de faisabilité pour l'École professionnelle sociale d'Yverdon (EPSY).
- Études de faisabilité pour un Centre sportif à Sévelin (CSS).
- Poursuite du projet de modernisation d'Unithèque – UNIL.
- Optimisation du projet de Biocosme – UNIL.
- Démarrage du projet d'assainissement énergétique partie sud d'Amphipôle – UNIL.
- Poursuite du projet de la nouvelle centrale de chauffe pour le site de Dorigny – UNIL.
- Dépôt du permis de construire HEP Côtes de la Bourdonnette.
- Développement du projet de la Campagne des Cèdres HEP.
- Développement du bâtiment A2 à la Campagne des Cèdres.
- Développement du projet de remplacement des stores à la HEIG-VD.
- Développement du projet d'assainissement des toitures et pose de panneaux photovoltaïques à la HEIG-VD.
- Obtention du Crédit-cadre pour rénovation de 4 bâtiments de la HEP à la Campagne des Cèdres.
- Obtention du Crédit d'ouvrage pour Exemplarité de l'État pour Unithèque.
- Obtention du Crédit d'ouvrage pour Exemplarité de l'État pour Campus Santé.
- Obtention de l'autorisation de construire pour le CAD pour Bain 21 – Campagne des Cèdres.
- Prison Grands-Marais, démarrage en février 2025 du projet définitif. Programme de 410 cellules.
- Nouveau pôle alimentaire, démarrage du projet définitif en mars 2025. Programme, ateliers des métiers de bouche et production pour l'ensemble du PPNV (sauf Grands-Marais).

- Nouvelles colonies ouvertes (avant libération), programme de trois bâtiments (1 optionnel) totalisant 80 cellules. Démarrage du projet définitif en septembre 2025.
- Nouveau pôle médical des colonies. Espace dédié aux soins des colonies fermées et ouvertes. Rénovation et transformation d'un bâtiment agricole. Démarrage du projet définitif en septembre 2025.
- Poste de contrôle avancé. Bâtiment de contrôle des entrées et des sorties (visiteurs, agents et véhicules) sur l'ensemble du site du PPNV (pré contrôle pour La Croisée). Démarrage du projet définitif en février 2025.
- Lancement en février 2025 des projets liés aux infrastructures du PPNV. Infrastructures provisoires permettant le scindage entre exploitation SPEN et chantiers DGIP et infrastructures pérennes par la viabilisation des parcelles.
- Développement de la mise en valeur du site des Mosaïques d'Orbe.
- Dépose du Crédit d'ouvrage pour la conservation et restauration – étape 2 – de la Cathédrale de Lausanne.
- Dépose du Crédit d'ouvrage pour la conservation et restauration du Château de Chillon.
- Dépose du Crédit d'étude pour l'assainissement et le renforcement structurel du dépôt archéologique à Avenches.
- Obtention du Crédit d'étude pour la conservation et restauration de l'Amphithéâtre romain d'Avenches.
- Préparation à la mise à l'enquête d'un nouveau bâtiment pour la DIRNA Yverdon.
- Envoi de l'EMPD Crédit d'étude pour la maison de l'environnement MEVII.
- Obtention du Crédit-Cadre pour l'assainissement énergétique du site CLE.
- Envoi de l'EMPD Crédit-cadre contenant l'assainissement du bâtiment principal à Grange Verney, Moudon.
- Dépose de l'EMPD Crédit d'ouvrage pour l'ORPM de Romanel.
- Dépose de l'EMPD Crédit d'ouvrage pour la relocalisation de la Justice de Paix du district de Lausanne (affaire en location).
- Dépose de l'EMPD Crédit d'ouvrage pour l'extension de la Justice de Paix du district de Nyon (affaire en location).
- Dépose de l'EMPD Crédit d'ouvrage pour l'intervention prioritaire au Centre Blécherette.
- Poursuite études préliminaires pour l'assainissement et l'extension du Centre Blécherette.
- Dépose de l'EMPD Crédit d'ouvrage pour l'assainissement de 15 centres d'entretien régionaux de la DGMR.
- Obtention du Crédit d'ouvrage pour la réalisation des aménagements CCS Epinettes (nouvelle location).
- Poursuite développement du projet d'emménagement du bâtiment du Temple (BAT).

## Urbanisme :

- Engagement d'un nouvel urbaniste.
- PAC PPNV : à la suite des oppositions des agriculteurs au PAC, le DJES a décidé de réduire fortement le périmètre du projet de la clôture périphérique (avril 2024). Fin 2024, une opposition est encore active.
- PAC Gymnase du Chablais : mis en vigueur (juillet 2024).
- PA Campagne des Cèdres : dossier approuvé par la Municipalité de Lausanne pour envoi à l'Examen préalable (juillet 2024).
- PAC École professionnelle de Payerne (EPP) : mis à l'enquête (novembre 2024).

## CONSTRUCTION DURABLE

- Autonomie électrique : Présentation de la stratégie d'autonomie électrique en avril 2024. Dépose de l'EMPD de 18 millions de francs et décret (nov. 24)
- Réemploi : Développement d'une démarche de réemploi dans la construction, avec plusieurs projets pilotes (internat de Marcelin, CERN Rennaz, DIRNA).
- Démarche pilote de certifications avec le Standard de Construction Durable Suisse (SNBS) pour les projets d'EPP et de GyChablais.
- Adjudication des contrats des nouveaux experts amiante pour le traitement des dossiers CAMAC.
- Développement de la stratégie amiante cantonale avec l'office du médecin cantonal qui sera soumise au CE pour approbation fin 2025.
- Mise en place d'une méthodologie pour suivre les indicateurs en vue de monitorer le bilan carbone des activités de l'ACV, en coordination avec l'OCDC.
- Mise en place d'un COPIL Assainissement et rénovation pour guider la stratégie d'assainissement du parc immobilier de l'ACV.
- Obtention d'un EMPD Crédit-cadre de CHF 64 millions pour l'assainissement énergétique des bâtiments (CLE, GyYverdon, Elysée, HEP) et un Crédit additionnel de 1 474 000 millions de francs pour financer les mesures climatiques du bâtiment EPCL-midi à Lausanne.
- Gestion des matériaux d'excavation : mise en place d'un groupe de travail pour développer les axes de valorisation et d'évacuation durable des matériaux d'excavation. Réflexions en cours sur les possibilités de mise en œuvre sur un site pilote (EPP).

## PROPRE BOIS

- Développement d'une procédure en collaboration avec la DGE pour l'utilisation du bois vaudois dans les projets de construction de l'État de Vaud.

## INGÉNIERIE

- Relampage : Projets pilotes de relampage sur une série de sites pour tester la faisabilité du changement des sources lumineuses et définir une stratégie à l'échelle du parc. Lancement des premières études de relampage liées à l'EMPD n° 24\_LEG\_56 « autonomie électrique ».
- Raccordement CAD :
  - Coordination avec le service juridique DGIP pour établir des conditions aux contrats cadre. Renforcement des exigences DGIP envers les fournisseurs CAD.
  - Gymnase Auguste Piccard, l'agent énergétique passe du mazout au CAD de la Ville de Lausanne.
  - CPNV Yverdon, l'agent énergétique passe du gaz au CAD, chaleur majoritairement produite à partir de bois-énergie.
  - EVAM Bex, l'agent énergétique passe du gaz au CAD, chaleur majoritairement produite à partir de bois-énergie.
- Installations photovoltaïques :
  - Façades du bâtiment BR16 du Gymnase Auguste Piccard, installation photovoltaïque d'environ 550m<sup>2</sup>.
  - Toitures plates bâtiments ABCD du site des CLE, installation photovoltaïque d'environ 1250m<sup>2</sup>.
- Optimisation énergétique : Poursuite du mandat d'optimisation énergétique sur une quinzaine de sites.
- Optimisateur de chauffage : Obtention des résultats du lancement de la technologie d'optimisation de l'utilisation du chauffage dans les bâtiments, avec un résultat positif entre 10 à 25% de baisse des besoins.
- Centralisation des outils de supervision énergétique d'infrastructure, d'applications et de référentiels (Hypervision) : Coordination avec la DGNSI, mise à niveau sécuritaire des accès. Déploiement de 6 nouveaux sites.
- Coordination intercantonale pour l'étude du remplacement de la production de chaleur, par des énergies renouvelables pour le gymnase de la Broye.
- Élaboration d'un Concept énergétique global pour le PPNV (production de biogaz, récupération de chaleur de la STEP).
- Pénurie d'énergie-INOPIA : Renforcement de la stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en énergie électrique, avec la planification et la réalisation de deux installations de génératrices de secours fixes, pour les sites de la Prison de la Tuilière et les Archives cantonales vaudoises.
- Audits pour grands consommateurs :
  - Gymnase d'Etoy, élaboration de la convention avec la DIREN.
  - Site de Marcelin, remplacement de la convention existante.
  - Site de Marcelin et ETML, mise en application de l'EMPD n° 22\_LEG\_44 dédié aux travaux grands consommateurs.

# **DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGUE ET DU PATRIMOINE – DIVISION ARCHÉOLOGIE CANTONALE**

- Traitement de 1014 dossiers soumis par la CAMAC pour préavis ou autorisation spéciale. Des mesures conservatoires particulières ont été prescrites dans 309 cas. Les surveillances des travaux, les sondages de diagnostic et les fouilles préventives s'élèvent à un nombre de 144 interventions au total.
- Le nombre de sites archéologiques enregistrés dans la carte est en augmentation avec 4149 sites de même que celui des régions archéologiques qui en compte 2008. La surface de ces régions s'élève désormais à 8104 hectares.
- La DAP-AC a organisé le programme des actualités des recherches dans le cadre des Journées vaudoises d'archéologie 2024 afin de communiquer publiquement les résultats de ses interventions.

Parmi les fouilles archéologiques préventives remarquables, il faut avant tout mentionner celles du Mormont à La Sarraz et des Prés-de-Vidy à Lausanne :

- Fouilles préventives au Mormont: le permis d'exploiter l'étape 1 de la carrière de la Birette a été délivré à Holcim (Suisse) SA par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), en date du 16 octobre 2023. Les fouilles archéologiques préventives ont pu commencer en mai sous autorisation et supervision de l'Archéologie cantonale. Les nouvelles données exhumées viennent compléter de manière spectaculaire la vision de ce site archéologique énigmatique de l'époque celtique, sujet d'une récente exposition d'envergure au MCAH. Un tronçon de chemin ainsi que des foyers et des fosses à dépôts analogues à celles fouillées entre 2006 et 2016 ont également été découverts. Les objets archéologiques confirment la datation au Second âge du Fer.
- Fouilles préventives des Prés-de-Vidy: elles ont débuté le 17 juin 2024 et sont prévues pour une durée de 4 ans sans interruption, temps nécessaire pour fouiller intégralement la surface de 80 000m<sup>2</sup>, dévolue à la construction. Les premiers mois de recherches ont révélé pour l'époque romaine la présence d'environ 200 sépultures (incinérations, inhumations), des fosses, murs et empièvements, ainsi que les vestiges de campements de chasseurs-cueilleurs de l'époque mésolithique.

# **DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGUE ET DU PATRIMOINE – DIVISION MONUMENTS ET SITES**

- Lancement d'une procédure d'envergure pour le classement de 17 objets.
- Classement de 7 objets (le dossier le plus ancien était ouvert depuis 2017).
- Coordination des Journées européennes du patrimoine (JEP) le 7 et 8 septembre 2024. Thème « les réseaux ». 5917 visiteurs pour 21 sites concernés.

- Formation du Comité territorial qui va porter le dossier de candidature des sites clunisiens à l'UNESCO.
- Création d'un groupe de travail pour adapter le projet de plan d'affectation du quartier de la Rasude à Lausanne qui ne respecte pas l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en suisse (ISOS). La méthode et le résultat sont salués par tous les acteurs (investisseurs, Ville de Lausanne, architectes, experts).
- La commune d'Orbe a octroyé l'autorisation de démolition-construction d'un immeuble recensé en note 3 et inscrit dans un périmètre ISOS: la Division MS a proposé un compromis permettant le maintien de l'existant et la construction d'un nouveau bâtiment: la méthode et le résultat sont salués par tous les acteurs (investisseurs, commune d'Orbe, architectes).
- Organisation de la première rencontre entre Conservateurs cantonaux romands afin d'aborder des thématiques communes.
- Nomination du responsable de la Section sauvegarde.
- La section planification a émis 80 préavis de révision des plans d'affectation communaux et 108 préavis pour des projets routiers auprès de la CAMAC.
- La section sauvegarde a émis 1330 préavis ou autorisations spéciales auprès de la CAMAC.

## **DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE**

- Le secteur achat a généré des économies pour un montant de 6,5 millions de francs, dépassant ainsi de 1 million les objectifs annuels initiaux fixés par RefA, ceci grâce notamment à la négociation, aux dépenses évitées et à l'adjudication de 25 nouveaux marchés publics.
- La durabilité étant au centre des préoccupations des achats, différents projets tels que notamment une plateforme d'articles de seconde main, une réduction des envois postaux et l'optimisation des tournées de livraisons ont été mises en place ou sont en cours de finalisation.
- Une réorganisation au niveau des flux logistiques a permis de livrer dans les délais 99% des articles, y compris le matériel d'enseignement avant la rentrée scolaire.
- Engagement d'un nouveau responsable Stocks et Transport ainsi que la mise en place de nouveaux outils permettent de poursuivre cette optimisation.
- Mise en conformité ECA de tout le système incendie dans la halle de stockage.
- Dans le cadre du projet PIEZO23, six imprimantes industrielles ont été remplacées par 5 modèles plus rapides et économiques.
- Un début d'incendie dans les locaux de la DAL a eu lieu début avril, nécessitant l'évacuation de tout le personnel et l'intervention des pompiers. Malgré l'importance du sinistre, l'installation d'une génératrice a permis de reprendre les activités du centre d'édition et de toute la DAL dans les 24 heures.

## LES PRESTATIONS DE LA DGIP

6.1

## Les événements marquants 2024 du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)

**Les événements marquants 2024 du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines**

### **AFFAIRES FERROVIAIRES ET MOBILITÉ**

Le Canton a présenté sa Stratégie ferroviaire 2050, visant à développer et moderniser le réseau ferroviaire afin de doubler la part modale du rail à cet horizon. Elle permettra au Conseil d'État de défendre les intérêts vaudois en étroite collaboration avec la Confédération, les autres cantons et les communes. Sur le plan national, un enjeu majeur est de réduire le temps de parcours entre Lausanne et Berne afin d'éviter un décrochage de la Suisse romande du réseau ferroviaire suisse et de prévenir la création d'un système à deux vitesses. De plus, la métropole lémanique doit accroître ses capacités sur l'axe Lausanne-Genève, avec une deuxième ligne indépendante, et sur ceux du Pied-du-Jura et du Simplon pour accompagner la croissance de la demande.

L'État a joué un rôle actif dans l'élaboration du nouvel horaire 2025 des transports publics. Il s'est mobilisé pour limiter autant que possible les pertes de service et obtenir des améliorations notables, notamment pour la gare de Renens. Avec la Conférence des transports de Suisse occidentale, l'État continue de plaider pour des améliorations progressives de l'horaire, en fonction des évolutions d'infrastructure et de l'arrivée de nouveau matériel roulant.

Le Conseil d'État a présenté des mesures visant à renforcer l'usage du rail pour le transport de marchandises. Majoritairement effectuée par camion, cette activité émet 6 % des gaz à effet de serre dans le canton. L'objectif est d'augmenter de 45 % le volume actuel de marchandises transportées par rail d'ici à 2050.

Le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un projet de modification de la loi sur la mobilité et les transports publics visant à offrir des facilités tarifaires aux jeunes et aux seniors. L'objectif est d'inciter à la mobilité durable tout en soutenant le pouvoir d'achat des ménages vaudois.

Le développement des axes forts de transports publics se poursuit. Les rails de la première étape du tramway lausannois entre le Flon et le Renens sont désormais visibles et le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil les demandes de crédits pour réaliser la deuxième étape jusqu'à Villars-Ste-Croix.

Le Canton et ses partenaires, Transports publics de la région lausannoise et Ville de Lausanne, ont présenté les résultats de la démarche d'optimisation du projet des métros lancée en 2023. Le tracé du métro m3 sera modifié et reliera directement la gare de Lausanne à Chauderon. Cela permettra de créer une nouvelle interface majeure de mobilité au centre-ville, afin de mieux organiser le réseau de transports publics, pour une meilleure répartition des voyageurs.

La nouvelle loi sur la taxe des véhicules et des bateaux est entrée en vigueur en janvier 2024. Elle introduit des réductions tarifaires pour certains véhicules, des paliers de rabais et majoration en fonction des émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que des exonérations pour les véhicules électriques et les personnes à mobilité réduite.

## **TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**

Le Canton a créé l'Office de la transformation numérique et d'appui à l'administration (ONA), pour structurer et accélérer la digitalisation de l'administration cantonale. Rattaché au Secrétariat général et issu de la réorganisation de l'ancienne Unité de Conseil et d'appui en organisation et management, l'ONA regroupe les compétences stratégiques en matière de numérisation et d'optimisation des processus internes. Il devra définir une stratégie cantonale de numérisation.

L'État a poursuivi le développement et la simplification des démarches en ligne, avec le lancement de la vidéoID, service de vérification de son identité à distance pour ouvrir un compte sur le portail sécurisé du Canton, ou le développement de eDéménagementCH. Plus de 100 prestations sont désormais accessibles en ligne, facilitant les démarches pour les citoyens et les entreprises.

## **ACCUEIL DE JOUR ET RESSOURCES HUMAINES**

Le Conseil d'État a décidé de transformer l'Office de l'accueil de jour des enfants en Service cantonal de l'accueil de jour des enfants dès 2025. L'année 2024 a ainsi été marquée par les travaux préparatoires en vue de cette évolution, qui répond à l'importance croissante des politiques publiques en faveur de l'accueil des enfants. Une Table ronde a réuni en juin l'ensemble des acteurs du domaine pour identifier des pistes d'amélioration et préparer une réforme du cadre légal.

Afin de renforcer l'exemplarité de l'État employeur, le nouveau Règlement relatif à la protection de la personnalité, à la gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement dans les relations de travail est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre. Son adoption a conduit à la création de deux nouvelles entités distinctes et indépendantes, l'Espace écoute et médiation et l'Unité Investigation.

## **CULTURE**

Le Canton a présenté les Lignes directrices de la politique culturelle vaudoise 2024-2027, qui visent à renforcer le soutien à la création artistique et l'accès à la culture, en tenant compte des conditions de travail des artistes, de l'évolution du goût des publics et des nouvelles formes de création à l'ère du numérique. La définition des activités culturelles destinées à être soutenues a été élargie à toutes les musiques actuelles et populaires, aux arts numériques, aux ligues d'improvisation ou encore à l'humour.

À la suite de l'approbation de la commission des finances du Grand Conseil, le solde du fonds d'aide d'urgence mis en place pour la culture durant le COVID sera réattribué aux fonds culturels usuels d'encouragement à la culture, amenant ainsi 9,5 millions de francs supplémentaires pour le soutien de projets culturels ponctuels jusqu'en 2028. En reconnaissance du rôle central de la culture et pour mieux structurer les politiques culturelles, le Conseil d'État a par ailleurs transformé le Service des affaires culturelles en Direction générale de la culture dès août 2024.

6.2

## Secrétariat général du département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (SG-DCIRH)

**Secrétariat général du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (SG-DCIRH)**

### **LA CRÉATION DE L'OFFICE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET D'APPUI À L'ADMINISTRATION (ONA), UN LEVIER POUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**

En 2024, le Secrétariat général a accompagné la création en son sein de l'Office de la transformation numérique et d'appui à l'administration (ONA), un projet structurant visant à renforcer la numérisation des services de l'administration cantonale. Issu de la réorganisation de l'ancienne Unité de Conseil et d'appui en organisation et management (UCA), l'ONA regroupe désormais les compétences stratégiques en matière de numérisation et d'optimisation des processus internes. Son rattachement administratif au Secrétariat général permet d'assurer une coordination étroite avec les directions générales concernées, notamment la DGNSI et la DGRH.

Au cours de l'année, les bases organisationnelles ont été posées, avec le lancement du recrutement de nouveaux profils spécialisés et le lancement des premières initiatives en faveur de la simplification administrative et de l'amélioration de l'expérience usager. L'ONA sera pleinement opérationnel dès 2025 et portera des projets clés, notamment la rédaction d'une stratégie cantonale de numérisation.

# TRANSFERT DES CENTRES DE VIE ENFANTINE (CVE) À LA DGRH

En 2024, le Secrétariat général a finalisé le transfert des deux garderies de l'État de Vaud, La Fourmi et Carambole, à la Direction générale des ressources humaines (DGRH). Depuis 2016, ces structures étaient rattachées au SG, avec pour mandat de stabiliser leur fonctionnement et de renforcer leur autonomie. Avec 137 places d'accueil, ces centres jouent un rôle clé dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les collaboratrices et collaborateurs de l'État.

Le Conseil d'État a validé ce transfert en mars 2024 afin d'intégrer pleinement ces prestations à la politique RH cantonale. La transition s'est déroulée de manière fluide, en concertation avec les équipes concernées. Ce changement permet à la DGRH d'assurer un suivi optimal de ces prestations au personnel de l'administration, tout en permettant au Secrétariat général de se recentrer sur ses missions stratégiques et transversales.

## LES PRESTATIONS DU SG-DCIRH

## 6.3

# Direction générale de la culture (DGC)

## Direction générale de la culture (DGC)

### **LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE CULTURELLE VAUDOISE 2024-2027**

Pour la deuxième fois, le Département en charge de la culture a présenté les Lignes directrices de la politique culturelle vaudoise, conformément aux exigences de la loi sur la vie culturelle et la création artistique. Ces lignes, en cohérence avec le Programme de législature, permettent de définir les orientations générales et de fixer les priorités de l'action culturelle, tous secteurs confondus.

Afin de tenir compte de la grande variété des professions que la vie culturelle recouvre, la créativité qu'elle stimule et la chaîne de valeurs qu'elle génère, l'État s'est fixé quatre orientations générales et stratégiques desquelles découlent les Lignes : consolider l'offre culturelle et le soutien à toute la chaîne de création professionnelle ainsi qu'aux activités culturelles encadrées par des professionnels ; renforcer l'écosystème culturel notamment par le biais de partenariats public-privé ; valoriser le patrimoine, en facilitant son accès à l'ensemble de la population et aux milieux de la recherche ; favoriser l'accès à la culture de tous les publics, sans discrimination aucune. Parmi les différentes pistes de réflexion et de travail figurent notamment les conditions de travail des artistes, souvent précaires, mais aussi les nouvelles manières de créer à l'ère du numérique, ou encore l'évolution du goût des publics.

À noter qu'à la suite de l'approbation de la commission des finances du Grand Conseil, le solde du fonds d'aide d'urgence mis en place pour la culture durant le COVID sera réattribué aux fonds culturels usuels d'encouragement à la culture, amenant ainsi 9,5 millions de francs supplémentaires pour le soutien de projets culturels ponctuels réalisés jusqu'en 2028.

# ÉVOLUTION EN DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE ET NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La culture constitue, tant dans sa composante humaine qu'économique, un pilier de notre société et de notre identité. Le secteur culturel a cependant vécu, à l'instar des autres activités économiques, une crise sans précédent durant la période COVID, mettant en lumière la fragilité économique et sociale du monde artistique.

Pour répondre aux importants enjeux qui touchent aussi bien l'ensemble des milieux culturels que les différents échelons d'intervention des collectivités publiques, le Conseil d'État a souhaité faire évoluer le Service des affaires culturelles en une Direction générale de la culture (DGC) dès le 1er août 2024. Rattachée au Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, la DGC est notamment chargée de mettre en œuvre les nouvelles lignes directrices de la culture, en consolidant l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, en soutenant toute la chaîne de création professionnelle ainsi que les conditions dans lesquelles elle s'exerce et en renforçant l'écosystème culturel notamment par le biais de partenariats public – privé. Nicole Minder ayant fait valoir son droit à la retraite, Michel Vust, nommé directeur général de la culture pour lui succéder, est entré en fonction début octobre.

## ALICE PAULI : UN HÉRITAGE EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DU MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS

Alice Pauli a cultivé sa vie durant des relations étroites, amicales et de confiance avec le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne (MCBA). La galeriste de renommée internationale, décédée en 2022, a ainsi décidé d'instituer l'État de Vaud seul héritier de ses biens, précisément et exclusivement en faveur du MCBA.

Le Département des finances et de l'agriculture (DFA) s'est chargé de procéder aux démarches nécessaires afin que la succession puisse être proposée au Conseil d'État pour acceptation et, au cours du printemps, le gouvernement a accepté la succession ainsi que l'affectation des biens au MCBA. Le DCIRH, par l'entremise de sa Direction générale de la culture, est dorénavant chargé de faire respecter et de mettre en œuvre les diverses charges mentionnées dans le testament, notamment celles de valoriser et de faire rayonner les œuvres d'art issues de la collection d'art contemporain d'Alice Pauli.



Portrait de Alice Pauli, © MCBA, Nora Rupp

## ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS PATRIMONIALES CANTONALES PAR TROIS DATATIONS

Trente-six œuvres d'art issues de trois datations ont intégré les collections cantonales. Composé de réalisations d'artistes suisses et étrangers, dont notamment certaines figures majeures de l'histoire de l'art, l'ensemble s'est vu distribuer entre trois différents fonds selon les supports concernés.

Le MCBA a accueilli quinze œuvres de la dation Pierre Keller, ancien directeur de l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL) décédé en 2019, cinq tableaux de l'artiste vaudois **Pierre Schwerzmann** par le biais de la dation Odile Alice Fischlin-Demenge ainsi que deux tableaux du maître belge **James Ensor** et un tableau de l'artiste cubain **Wilfredo Lam** grâce à une dation totalement anonyme. C'est également de cette dernière dation que provient la photographie de la série « Clown », de l'artiste **Cindy Sherman**, remise aux bons soins de Photo Elysée (Musée cantonal pour la photographie). Douze autres œuvres **de la dation Pierre Keller ont quant à elles rejoint le Cabinet cantonal des estampes au Musée Jenisch de Vevey.**



James Ensor (Ostende, 1860 – 1949), « Nature morte au tanagra et au flacon (Le petit tanagra) », 1912, huile sur toile, 55 x 65 cm Musée cantonal des Beaux-Arts ©Photo MCBA

## NATURÉUM ET SWISSCOLLNET : AVANCÉES MAJEURES DANS LA NUMÉRISATION ET LA PRÉSERVATION DES COLLECTIONS

Le Naturéum, Muséum cantonal vaudois des sciences naturelles, a dévoilé en fin d'année les résultats de plusieurs projets soutenus par le Réseau suisse des collections d'histoires naturelles (SwissCollNet) dans le cadre d'une initiative nationale d'envergure visant à moderniser et à préserver les collections d'histoire naturelle en Suisse. Les projets financés sur la période 2021-2024 touchent tant les collections botaniques et géologiques que zoologiques.

D'importantes avancées dans la **numérisation** et la **conservation** des collections ont pu être réalisées dont, notamment, une optimisation du rythme de numérisation rendant possible la réalisation de projets ambitieux dans des délais remarquablement courts. Ces progrès ont permis de poser les bases de futurs projets de recherche, tant sur la biodiversité que sur la géodiversité, en renforçant l'accès aux collections par la communauté scientifique nationale et internationale ainsi que par le grand public. En permettant le partage de ces ressources et en assurant leur préservation, l'institution vaudoise soutient l'avancement de la recherche scientifique à l'échelle mondiale.

### LES PRESTATIONS DE LA DGC

## 6.4

# Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

## Direction générale de la mobilité et des routes - DGMR

### HORAIRES DES TRANSPORTS PUBLICS 2025

Le Canton a été très impliqué dans l'élaboration du nouvel horaire 2025 des transports publics. D'une part, concernant le réseau CFF, il s'est mobilisé sur le plan technique et politique afin de préserver le plus possible les intérêts du canton et de parvenir à une solution favorable au plus grand nombre de voyageuses et voyageurs. Le Conseil d'État s'est engagé au sein de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) pour limiter autant que possible les péjorations d'offres et bénéficier d'améliorations à l'instar de la desserte de la gare de Renens par trois trains grandes lignes par heure ou encore de la nouvelle liaison directe entre Vevey et Palézieux. En réponse à plusieurs interventions parlementaires, le Conseil d'État a affirmé sa volonté de continuer à défendre avec la CTSSO des améliorations de l'horaire au fur et à mesure de la réalisation des travaux d'infrastructure et de la mise à disposition du nouveau matériel roulant, notamment pour la ligne du Pied-du-Jura.

D'autre part, l'horaire 2025 a impliqué une réorganisation complète de l'horaire du réseau de transport public secondaire (train et bus) connecté aux gares CFF. Le travail conséquent d'élaboration des horaires de quelque 30 lignes de trains et 120 lignes de bus a été mené par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et les entreprises de transport public vaudoises, en concertation avec les Communes et les Régions. Un immense travail a été réalisé pour conserver les meilleures correspondances possibles et maintenir une bonne chaîne de transport.

# TABLE RONDE "ACCESSIBILITÉ ALPES VAUDOISES"

La saison d'hiver 2023-2024 a porté à son paroxysme le ressenti lié aux problèmes d'accès aux stations des Alpes vaudoises lors de week-ends enneigés et ensoleillés. Dans ce contexte, le Canton a pris l'initiative de réunir les acteurs concernés (Communes, organisations économiques et touristiques, entreprises de transport public et de remontées mécaniques, etc.) autour d'une table ronde début septembre à Aigle. Elle a été l'occasion d'une part de cerner l'origine et l'ampleur des difficultés d'accessibilité, liées notamment à des déplacements sur la route qui se concentrent le vendredi soir et le samedi matin, ainsi que le dimanche soir. D'autre part d'envisager des pistes de solution s'inscrivant dans une politique globale de transfert modal sans pour autant négliger le trafic routier : par exemple, amélioration de l'offre en transport public, forfaits combinés transport public-remontées mécaniques, soutien au covoiturage notamment à travers la question du stationnement, développement de services en station.

Une vision commune s'est dégagée, celle d'une accessibilité durable aux Alpes vaudoises, orientée vers des solutions soutenant l'utilisation des transports publics notamment. Une charte portant cette vision est en cours d'élaboration avec les acteurs concernés.

## PRIORITÉ AU RAIL POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Fin 2024, le Conseil d'État a présenté des mesures visant à renforcer l'usage du rail pour le transport de marchandises. Le but est de limiter les nuisances pour l'environnement de cette activité essentielle au fonctionnement de la société. On estime que le transport de marchandises, majoritairement effectué par camion, émet 6% des gaz à effet de serre dans le canton. L'objectif est d'augmenter de 45% le volume actuel de marchandises transportées par rail d'ici à 2050. Ainsi, 46,3 millions de francs ont été demandés au Grand Conseil, notamment pour soutenir le développement d'installations ferroviaires privées et acheter deux nouvelles locomotives pour le transport de matériaux de construction par l'entreprise des transports de la région Morges Bière Cossonay SA (MBC). Favoriser le report du transport de marchandises de la route au rail fait partie des mesures du [Plan climat vaudois](#).

C'est également une mesure du [Programme de législature 2022-2027](#). Les actions qui seront mises en œuvre s'inscrivent dans le cadre de la stratégie cantonale du transport de marchandises, qui a été élaborée grâce à un crédit d'étude de 1,4 million de francs accordé en 2018 par le Grand Conseil. Avec ces mesures, le Canton se fixe un objectif ambitieux et se donne les moyens d'améliorer significativement le transport de marchandises sur son territoire.

- [Brochure d'information « Stratégie cantonale du transport de marchandises : objectifs et mesures » \(2024\)](#)

- [vd.ch/transport-marchandises](https://vd.ch/transport-marchandises)



Les MBC transportent annuellement près de 300'000 tonnes de gravier et matériaux d'excavation, évitant le passage d'environ 20'000 poids lourds chaque année | ARCSieber

## CHANTIER DU TRAMWAY LAUSANNOIS

L'année 2024 a été synonyme de grandes avancées pour le chantier du tramway lausannois. L'aménagement des infrastructures s'est déroulé dans le respect du calendrier : les rails sont désormais visibles sur la majorité du tracé et les futures stations émergent progressivement de la plateforme du tramway. En janvier, la fermeture de la rue de Genève et la poursuite du chantier ont été autorisées par l'Office fédéral des transports (OFT), ouvrant la voie aux travaux sur la dernière section du tracé. Entreprise fin février, cette nouvelle phase de travaux a entraîné la fermeture définitive de l'extrémité de la rue de Genève jusqu'à la place de l'Europe à la circulation routière.

Le 27 septembre s'est déroulé l'événement de soudure des rails par la conseillère d'État Nuria Gorrite, à Prilly. En présence des tl – maître d'ouvrage du projet – et des représentantes et des représentants des Communes de Lausanne, Prilly, Renens et Crissier, ce geste symbolique a signé une étape importante dans la concrétisation du futur tramway. Du côté de Perrelet, le bâtiment abritant le garage-atelier du tramway est sorti de terre, rendant dès lors possible l'exécution de ses équipements intérieurs.

La fin de l'année 2024 a quant à elle été marquée par la demande de financement pour la deuxième étape du tramway lausannois par le Conseil d'État au Grand Conseil le 18 novembre. Une fois les crédits d'un montant total de 198 millions de francs adoptés et une fois les travaux autorisés par l'OFT, les travaux du prolongement de ce nouvel axe fort entre Renens et Villars-Sainte-Croix pourront débuter.



Événement de soudure de rail le 27 septembre 2024 à Prilly en présence des représentants et des représentantes du Canton, des communes et des tl : La Conseillère d'Etat, Nuria Gorrite, Patricia Solioz Mathys, Alain Gilliéron, Tinetta Maystre et Florence Germond © tl



## LES PRESTATIONS DE LA DGMR

6.5

## Service des automobiles et de la navigation (SAN)

### Service des automobiles et de la navigation (SAN)

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE LOI SUR LA TAXE DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET DES BATEAUX**

La nouvelle loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux et son règlement d'application sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec les changements majeurs suivants : diminution des tarifs de base de la taxe des voitures automobiles de transport légères et des voitures automobiles lourdes, introduction des paliers de rabais et majorations en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>, exonération de la taxe pour les voitures de tourisme à motorisation uniquement électrique pendant 24 mois, nouvelles exonérations, à 50% ou 100%, de la taxe pour les personnes à mobilité réduite et leurs proches aidants.

Comme attendu et annoncé au Grand Conseil, cette révision a eu comme principale conséquence une baisse des montants facturés : en 2023, le total facturé s'est élevé à CHF 257.6 millions alors que le montant 2024 s'établissait à environ CHF 237.2 millions selon les chiffres provisoires avant bouclement.

#### **LES PRESTATIONS DU SAN**

6.6

## Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

### Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

#### DÉVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION EN LIGNE

La DGNSI a poursuivi le développement et la simplification des démarches en ligne au profit de la population et des entreprises. Outre le lancement de la vidéoID, service qui permet de faire vérifier son identité à distance pour ouvrir un compte, la DGNSI a mis en place un nouvel outil de mesure de la satisfaction des usagers, et a poursuivi le développement de nouvelles prestations en ligne, à l'instar de la prestation eDéménagementCH. Avec ces nouvelles fonctionnalités, qui s'ajoutent aux plus de 100 prestations déjà accessibles à distance, le Canton réaffirme sa volonté de simplifier les démarches des Vaudoises et des Vaudois, qui réalisent chaque année 1'400'000 demandes en ligne.

# **MODERNISATION DU SOCLE TECHNOLOGIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION FINANCES, ACHATS ET SUBVENTIONS**

Utilisée depuis 2014 par l'administration cantonale pour de nombreuses activités en lien avec le domaine financier (budget, comptabilité, subsides, achats, etc.), la plateforme logicielle SAP devait être migrée vers une nouvelle version appelée « S/4 HANA » pour pérenniser la plateforme sur les 20 prochaines années. Cette évolution était indispensable pour la protection des investissements (passés et en cours) et assurer le fonctionnement de l'outil de travail de plus de 2200 utilisateurs dans tous les services et départements de l'administration. Cette modernisation du socle technologique a été réalisée avec succès dans le cadre des délais et du budget annoncé. La fin de cette migration ouvre maintenant la voie à une deuxième phase destinée à moderniser l'interface utilisateur et améliorer l'efficacité des activités de l'État que la solution supporte.

## **RECERTIFICATION ISO ET LABÉLISATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE**

Pour répondre aux enjeux de qualité, de sécurité et aujourd'hui de durabilité des systèmes d'information, la DGNSI s'est engagée depuis plusieurs années à mettre en œuvre et à améliorer en continu un système de management intégré. En 2024, la DGNSI a été recertifiée conforme aux normes ISO 9001 pour le volet qualité et ISO 27001, dans sa dernière version, pour le volet lié à la sécurité de l'information, la cybersécurité et la protection de la vie privée. Fin 2024, la DGNSI a aussi passé avec succès l'audit en vue de l'obtention, au début 2025, du label Numérique Responsable de niveau 2.

### **LES PRESTATIONS DE LA DGNSI**

6.7

## Service cantonale de l'accueil de jour des enfants (SCAJE)

### Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

#### **TABLE RONDE DES PARTENAIRES DE L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS**

Le 10 juin 2024, sur invitation de la Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a réuni, pendant toute une journée, l'ensemble des partenaires de la politique cantonale de l'accueil de jour des enfants afin de dresser un bilan du dispositif actuel et échanger sur les axes stratégiques pour les années à venir, selon le Programme de législature du Conseil d'État vaudois. La matinée a été consacrée à une réflexion sur la base d'indicateurs statistiques et à une discussion faisant état des enjeux actuels et futurs. L'après-midi, quant à elle, a été dédiée à la tenue de quatre ateliers thématiques autour de : la place de l'accueil de jour des enfants dans la société, la gouvernance du dispositif, l'accessibilité financière pour les familles et l'inclusion des enfants à besoins particuliers.

La Table ronde a fourni un matériel riche qui nourrira la réflexion et les actions en vue d'améliorer le dispositif existant. Certains aspects nécessiteront une révision du cadre légal (LAJE) et l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a été chargé de travailler sur cette révision. Les travaux devraient s'étendre sur l'ensemble de l'année 2025.

# **ÉVALUATION DES CADRES DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE JOUR PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE**

Conformément à l'article 6b de la LAJE, l'OAJE et l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) doivent procéder conjointement à une évaluation périodique du cadre de référence de l'accueil collectif de jour parascolaire primaire. En 2023, l'OAJE et l'EIAP ont lancé les travaux pour un premier mandat d'évaluation. Un mandataire externe a été sélectionné pour mener le projet et un groupe de suivi s'est constitué, en vue d'un démarrage du projet en 2024. Afin de bénéficier des synergies possibles, l'OAJE a mandaté le même prestataire pour réaliser, simultanément, une évaluation du cadre de référence de l'accueil collectif de jour préscolaire, quand bien même le cadre légal ne l'exige pas.

Un rapport intermédiaire a été fourni à fin 2024 aux mandants et le rapport final sera finalisé en 2025. Les recommandations émises permettront d'alimenter les travaux de révision des cadres de référence de l'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire qui se dérouleront durant l'année 2025.

## **TRANSFORMATION DE L'OFFICE EN SERVICE**

Constatant l'importance croissante de la politique publique de l'accueil de jour, le Conseil d'État a décidé de faire évoluer l'OAJE en service : il devient, dès le 1er janvier 2025, le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants, le SCAJE. L'année 2024 a ainsi été marquée par les travaux préparatoires en vue de cette transformation : la mission, les missions et les valeurs du futur service ont été travaillées en équipe ; l'organisation, la gouvernance et les modalités décisionnelles ont été revues ; les documents de référence ont été adaptés ; les locaux ont été réaménagés.

## **DÉPLOIEMENT DES CONTRÔLES ANNUELS DES CASIERS JUDICIAIRES**

Une modification de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), entrée en vigueur en janvier 2023, a introduit de nouvelles obligations pour les autorités de surveillance de l'accueil de jour des enfants. L'OAJE a élaboré un nouveau processus de contrôle des casiers judiciaires portant sur l'ensemble du personnel des institutions d'accueil collectif de jour soumises à autorisation au sens de la LAJE. Il s'agit d'un changement important qui a nécessité des adaptations organisationnelles tant pour les directions d'institutions que pour l'OAJE. L'unité juridique et le personnel administratif de l'OAJE ont été renforcés pour assurer cette nouvelle prestation.

En 2023, le processus de contrôle à l'engagement des casiers judiciaires du personnel des institutions d'accueil a été conçu et déployé. En 2024, ce processus a été perfectionné, tandis que le processus de contrôle annuel de tout le personnel des institutions d'accueil de jour a été mis en place. À la fin de l'année, toutes les institutions du canton ont ainsi été contrôlées au moins une fois.

## **MISE À DISPOSITION D'UNE PLATEFORME DE PARTAGE AVEC LES AUTORITÉS COMMUNALES DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR**

Une plateforme numérique PARTAGE a été développée pour centraliser les documents relatifs à l'accueil familial de jour, permettant ainsi aux autorités compétentes, aux répondantes et répondants, ainsi qu'aux personnes coordinatrices un accès facilité et en temps réel à la documentation. Cela garantit l'accès à la version la plus récente des documents créés pour ce secteur par le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE).

Un espace spécifique de la plateforme est dédié à la mutualisation. Celui-ci regroupe les concepts pédagogiques, les procédures des structures de coordination, ainsi que des liens vers les bases légales, les recommandations du SCAJE, et une documentation mise à disposition par ce dernier afin de répondre à sa mission de cohérence cantonale. Ce chapitre, en constante évolution, sera régulièrement renforcé et mis à jour en fonction des besoins du secteur et des évolutions législatives. Cette centralisation facilite la tâche de l'ensemble des professionnels en assurant une cohérence des pratiques et en garantissant l'accès à des ressources fiables et actualisées.

### **LES PRESTATIONS DE L'OAJE**

6.8

## Direction générale des ressources humaines (DGRH)

### Direction générale des ressources humaines (DGRH)

#### RESSOURCES HUMAINES

Grâce à une collaboration renforcée entre les services, la fonction RH et la DGRH, la mise en œuvre de la Stratégie RH 2023-2027 est en marche. L'élaboration de plan d'actions au sein des services a été menée et a ainsi permis le lancement des premiers projets transversaux qui ciblent les enjeux RH prioritaires.

Dans le cadre de la modernisation des outils RH, une nouvelle plateforme de recrutement permettant de faciliter et d'harmoniser la gestion administrative des candidatures a été déployé auprès de tous les services.

Afin de renforcer l'exemplarité de l'Etat employeur dans le développement de conditions de travail où chacune et chacun se sente respecté et protégé, le 1<sup>er</sup> octobre 2024 est entré en vigueur le nouveau Règlement relatif à la protection de la personnalité, à la gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement dans les relations de travail (RPCH). Son adoption a conduit à la création de deux nouvelles entités distinctes et indépendantes, [l'Espace écoute et médiation](#), rattachée administrativement à la DGRH, et [l'Unité Investigation](#), rattachée administrativement à la Chancellerie.

#### LES PRESTATIONS DE LA DGRH

## 7.1

# Les événements marquants 2024 du Département des finances et de l'agriculture (DFA)

## Les événements marquants 2024 au Département des finances et de l'agriculture (DFA)

Pour le Département des finances et de l'agriculture, l'année 2024 a été marquée par l'élaboration et la mise en œuvre de deux plans stratégiques d'envergure, l'un sur la fiscalité et l'autre sur l'agriculture, qui tracent la voie dans ces domaines et déploieront leurs effets jusqu'à la fin de la législature et au-delà.

Présentée en septembre par le Conseil d'État, sa réforme fiscale est destinée principalement à soutenir le pouvoir d'achat des Vaudoises et des Vaudois. S'inscrivant dans les grands équilibres construits par le programme de législature, ce «Plan pouvoir d'achat» prévoit notamment des allègements fiscaux pour la population au moyen de mesures progressives et absorbables financièrement par l'État. À ce titre, il fait office de contre-projet indirect à l'initiative populaire dite des 12%, jugée excessive par le Conseil d'État qui s'y oppose. Son plan pouvoir d'achat a été validé lors de la procédure budgétaire par le Grand Conseil, qui en a accentué les effets financiers.

En outre, le Canton de Vaud veut mettre fin à la solidarité des ex-époux face à leur dette fiscale commune. Le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil une modification légale permettant d'ajuster l'impôt cantonal et communal sur le principe général de l'impôt fédéral direct, qui a renoncé il y a plus de vingt ans à la responsabilité solidaire des époux séparés, comme la plupart des autres cantons.

De manière plus générale, le Canton souhaite mettre tous les contribuables au centre de son attention. Sous le slogan «Services sur mesure, vision du futur», le département en charge de la fiscalité met en œuvre de nombreuses démarches qui s'inscrivent dans une volonté de renforcer son orientation au service des usagers.

Autre priorité pour le Conseil d'État, sa vision pour une agriculture vaudoise autonome, robuste et durable a été présentée en mars selon trois axes stratégiques et opérationnels. À l'avenir, la qualité du sol et l'augmentation de son taux de matière organique seront au centre de la politique agricole vaudoise, contribuant ainsi à la fertilité et à la résilience face aux changements climatiques. Dans le contexte de la révolte agricole et la surcharge administrative des agricultrices et agriculteurs, le système des contrôles sera revu dans le sens d'une meilleure coordination. Enfin, la politique agricole se concrétise également par les améliorations foncières, outil indispensable permettant de financer des infrastructures durables.

## **COMPTES, BUDGET ET GESTION FINANCIÈRE**

Présentés en avril 2024 les comptes de l'exercice 2023 se sont soldés par un résultat positif de l'exercice avant attribution extraordinaire et un résultat opérationnel déficitaire. Pour le Gouvernement, cette situation contrastée montre que malgré des finances qui restent solides, la marge de manœuvre de l'État s'affaiblit. Un constat qui prévaut aussi pour le budget de l'année 2025, caractérisé d'une part par la volonté de garantir le haut niveau des prestations à la population, et soumis d'autre part à de nombreuses incertitudes dans un contexte toujours instable. Ce budget a été adopté par le Grand Conseil avec un excédent de charges projeté de 280 millions de francs.

Comme chaque année et tout au long de celle-ci, le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a conduit les processus institutionnels de bouclage des comptes et d'élaboration du budget, du plan des investissements et de la mise à jour de la planification financière. Au printemps, la migration technique de l'actuelle plateforme SAP relative au SI Finance de l'État de Vaud, qui concerne 800 utilisateurs, a été effectuée avec succès. Le SAGEFI porte la responsabilité et coordonne les questions métier de ce projet qui continue en 2025 en se focalisant sur les aspects fonctionnels.

## **FISCALITÉ**

Le département et sa Direction générale de la fiscalité (DGF) ont décidé d'accentuer leur rapprochement avec les usagers et usagères, et de tout mettre en œuvre pour une meilleure compréhension de l'impôt et de son utilité. Outre l'augmentation des sessions d'aide à la déclaration d'impôt, de nombreuses démarches et prestations ont vu le jour pour toutes les catégories de contribuables. Un groupe de réflexion «Fiscalement vôtre» composé de personnes de la vie civile a également été mis sur pied pour améliorer et simplifier les outils à disposition.

En 2024, la DGF a poursuivi parallèlement ses réflexions sur l'abandon du logiciel VaudTax. Ce dernier a d'ailleurs été devancé pour la première fois par la prestation en ligne en termes de saisie de déclaration d'impôt. Afin d'effectuer une transition en douceur, le logiciel sera encore disponible en 2025 pour disparaître en 2026. Cette décision s'inscrit dans la volonté du Gouvernement vaudois de simplifier la vie des usagers en leur proposant des prestations en ligne ergonomiques et sûres.

## **AGRICULTURE, VITICULTURE ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES**

Afin de financer des mesures efficaces et transparentes visant à réduire l'empreinte carbone de l'agriculture, l'État de Vaud a soutenu le projet AgrolImpact, une alliance pionnière et inédite entre production, transformation et société civile, qui permettra de réaliser des actions concrètes dans les fermes de Suisse romande. Considérant la capacité de stockage de gaz carbonique qui constitue un atout de l'agriculture dans la lutte contre le réchauffement climatique, une association a été créée afin de vulgariser un procédé qui permet de calculer, non seulement les émissions précises d'un domaine agricole, mais aussi sa capacité à stocker le carbone.

L'année 2024 restera particulière dans la vie du centre de formation professionnelle des métiers de la terre Agrilogie. Après treize années de direction assurée par un ingénieur agronome qui a fait valoir son droit à la retraite, le Conseil d'État a désigné un nouveau directeur avec une formation d'ingénieur EPF en génie rural et environnement pour conduire la formation agricole vaudoise et faire face aux nombreux défis à venir.

Entre fin août et début décembre 2024, une centaine de foyers de fièvre catarrhale ovine, aussi connue sous le nom de maladie de la langue bleue, ont été recensés, marquant une flambée sans précédent dans le canton. Bien que cette situation ait engendré des pertes animales contenues, les pertes économiques ont été significatives pour nombre d'exploitations concernées.

## **DURABILITÉ ET CLIMAT**

Poursuivant ses missions de coordination transversale, d'expertise et d'appui aux services comme au pilotage du Conseil d'État, l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) s'est investi dans trois gros projets qui sont le Plan climat vaudois de deuxième génération, le renforcement de l'accompagnement des communes et la restauration collective durable.

Simultanément à l'élaboration de ces projets, la mise en œuvre s'est poursuivie, permettant ainsi de dépasser les 110 communes engagées en faveur de la durabilité et du climat, d'accompagner la transition de PME vaudoises avec le SPEI et de concrétiser les ambitions de nombreux services, conformément aux engagements du Programme de législature.

# STATISTIQUE ET PROSPECTIVE

Parmi les huit numéros publiés en 2024 par Statistique Vaud de son courrier *Numerus*, deux articles se démarquent par l'actualité du sujet ou par leur caractère innovant. Dans un contexte de pénurie de personnel dans le secteur de la santé, le premier établit un état de situation de l'emploi dans ce secteur. Le second analyse pour sa part la rémunération individuelle des personnes diplômées d'un apprentissage ou de l'école de culture générale dix ans après l'obtention du titre. Cette étude est la première produite à StatVD sous le label de la statistique expérimentale.

La statistique expérimentale regroupe des projets d'innovation faisant intervenir de nouvelles méthodes, de nouvelles sources de données ou présentant des résultats novateurs. Les produits issus de la statistique expérimentale peuvent être amenés à évoluer dans le temps. Une page internet dédiée à ces productions a été mise en ligne en 2024.

- [Page vd.ch sur la statistique expérimentale](#)

7.2

## **Secrétariat général du Département des finances et de l'agriculture (SG-DFA)**

**Secrétariat général (SG-DFA)**

**LES PRESTATIONS DU SG-DFA**

7.3

## Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)

### Office cantonal de la durabilité et du climat

## PRÉPARATION DU PLAN CLIMAT DE 2E GÉNÉRATION

Après une première génération adoptée en 2020, le Plan Climat vaudois a été actualisé cette année, sous l'égide de l'OCDC. Document cadre stratégique au cœur de la politique climatique du Conseil d'État, le Plan climat vaudois de 2e génération renforce les ambitions climatiques du Canton.

Ce nouveau Plan climat s'oriente autour de 3 axes majeurs (Réduction ; Adaptation ; Documentation), concerne 9 domaines thématiques et propose près de 80 mesures concrètes. Visant la neutralité carbone d'ici 2050, en conformité avec les engagements internationaux de la Suisse, il détaille les objectifs intermédiaires et les trajectoires de réduction dans les principaux secteurs que sont les bâtiments, les transports, l'industrie et l'agriculture.

Piloté par une Délégation du Conseil d'Etat regroupant DFA, DITS, DCIRH et DJES, le Plan Climat a mobilisé l'ensemble de l'administration pour garantir son efficacité et sa portée. Le Plan Climat incarne la volonté du Canton de s'affirmer comme leader en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique.

Des mesures emblématiques pour un montant de 209 millions de francs ont par ailleurs déjà été validées par le Conseil d'Etat et sont en cours d'implémentation.

## RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE DE RESTAURATION COLLECTIVE

L'année 2024 marque le lancement de la nouvelle stratégie cantonale pour rendre la restauration collective publique plus durable. L'EMPD concrétisant cette nouvelle stratégie a été validé par le CE en décembre 2024.

Chaque année, près de 4 millions de repas sont servis dans les cantines des écoles, hôpitaux et services de l'Administration cantonale. Ce renouvellement stratégique, piloté par l'OCDC en coordination avec le DEF, s'est reposé sur une large concertation impliquant les milieux professionnels concernés, les communes, des Cantons, la Confédération et différents services et experts métiers.

La stratégie repose sur 6 axes clés :

- Promotion des produits locaux et de saison
- Synergies et infrastructures pour optimiser la production des repas
- Critères d'achats
- Offre alimentaire équilibrée
- Réduction des pertes alimentaires
- Garanties de critères solidaires et sociaux.

La charte « Cuisinons notre région » accompagne cette stratégie et fixe des objectifs ambitieux, comme l'utilisation de 60 % de produits régionaux et 100 % de viande suisse ou vaudoise, une alternative végétarienne quotidienne ou encore l'élimination de l'huile de palme dans les menus.

## **LES PRESTATIONS DU BUREAU DE LA DURABILITÉ ET DE L'UNITÉ DU PLAN CLIMAT**

## 7.4

# Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

## Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

### PROJETS INFORMATIQUES

Les projets que mène le SAGEFI, en parallèle de ses activités ordinaires des processus budgétaires et comptables, sont de nature informatique.

Au printemps 2024, la migration technique de l'actuelle plateforme SAP relative au SI Finance de l'État de Vaud (800 utilisateurs) a été effectuée avec succès. Le SAGEFI porte la responsabilité et coordonne les questions métier de ce projet qui continue en 2025 et qui se focalisera sur les aspects fonctionnels.

L'année écoulée a vu la continuation du projet de refonte des brochures du budget et des comptes avec des ateliers de travail consacrés à la solution informatique envisagée, la rédaction d'un document de conception et le développement d'un prototype (POC).

Une étude a été initiée pour le projet de «Modernisation des processus et outils financiers». Il s'agit de remplacer l'outil SAP-BW sur lequel repose le processus budgétaire de l'État et dont la maintenance ne sera plus assurée à moyen terme, ainsi que d'adapter certains processus opérationnels dans une optique de modernisation et de pérennisation.

Finalement, le projet de gestion documentaire du SAGEFI selon les prescriptions des Archives cantonales vaudoises se concrétise ; un référentiel documentaire est en cours de finalisation.

Ces projets informatiques se poursuivront en 2025.

### LES PRESTATIONS DU SAGEFI

7.5

## Direction générale de la fiscalité (DGF)

### Direction générale de la fiscalité (DGF)

Durant l'année 2024, la Direction générale de la fiscalité (DGF) a poursuivi et renforcé le rapprochement avec les contribuables entamé ces dernières années en déployant un large dispositif. Elle a ainsi organisé plus de 70 sessions de sensibilisation, d'aide ou de familiarisation aux impôts à l'attention de toutes les catégories de contribuables.

Outre sa traditionnelle présence dans les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes à leurs droits et obligations en matière fiscale (une quarantaine de sessions), elle a mis sur pied un projet-pilote dans plusieurs gymnases du canton pour apporter aux nouveaux contribuables une aide à la saisie de la déclaration d'impôt.

En parallèle, la Direction générale de la fiscalité a organisé aux quatre coins du canton une trentaine de sessions ouvertes à tout un chacun pour se familiariser à la prestation en ligne VaudTax. Une soirée « À la découverte des impôts » au Swiss Tech Convention Center de l'EPFL le 19 mars 2024 a également attiré près de 500 contribuables et permis à l'administration fiscale de créer un lien de proximité salué par les participants.

La Direction générale de la fiscalité a lancé ce printemps avec le Service pénitentiaire (SPEN) un projet-pilote de sensibilisation aux impôts dans plusieurs établissements pénitentiaires du canton. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans la stratégie que mène le canton de Vaud pour la réinsertion des personnes détenues ainsi que dans l'orientation usagers/usagères prônée par la Direction générale de la fiscalité.

Enfin, l'année 2024 a également permis à la DGF de lancer « Fiscalement vôtre », groupe composé de membres issus de la société civile chargé de réfléchir aux simplifications et améliorations pouvant être apportées à la déclaration d'impôt, à la perception et dans les contacts avec l'administration fiscale. Il succède au Groupe des utilisateurs (GDU), créé en 2005, et sera organisé en sous-groupes traitant de thématiques plus spécifiques

Le succès étant au rendez-vous (plus de 1500 participants au total), la Direction générale de la fiscalité pérennisera et renforcera ces différentes opérations l'an prochain. Elle continuera également à œuvrer sur les pages impôts du site vd.ch pour les rendre FALC (facile à lire et à comprendre), à informer les contribuables par des flyers joints aux différents courriers envoyés et à développer des outils pratiques pour ces derniers, à l'image du formulaire de contact dont le succès est grandissant.



L'événement « A la découverte des impôts » organisé le 19 mars 2024 au SwissTech Convention Center a attiré près de 500 contribuables en présence de la cheffe du Département des finances et de l'agriculture Valérie Dittli. © Jean-Bernard Sieber



Le samedi 9 novembre 2024, la Direction générale de la fiscalité a célébré notamment les 10 ans de la création de la DGF ou les 20 ans du logiciel VaudTax et du Centre d'appels téléphoniques lors d'un événement convivial qui a rassemblé plus de 200 contribuables vaudois. © Jean-Bernard Sieber

## **SYNERGIE ET RAPPROCHEMENT ENTRE L'ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS ET LE REGISTRE FONCIER**

Suite du départ à la retraite de la Conservatrice du registre foncier du Pays d'Enhaut, à la fin du mois d'octobre 2024, la Direction générale de la fiscalité a repensé l'organisation de ses entités dans cette région et a créé un bureau mutualisé regroupant le bureau du Registre foncier et l'Office d'impôt. Ce partage des locaux s'inscrit dans la droite ligne de la création de la Direction générale de la fiscalité prônant les synergies entre l'Administration cantonale des impôts (ACI) et le Registre foncier (RF) et du programme de législature. Il permet ainsi aux citoyens de disposer d'une large palette de compétences réunies au sein d'un même bureau.

### **LES PRESTATIONS DE LA DGF**

7.6

## Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

### Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

## CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA TERRE AGRICOLE

L'année 2024 restera une année particulière dans la vie du centre de formation professionnelle des métiers de la terre Agricole. En effet, après treize années de direction assurée par un ingénieur agronome qui a fait valoir son droit à la retraite, le Conseil d'État a désigné un nouveau directeur ayant un bagage d'ingénieur EPF en génie rural et environnement pour conduire la formation agricole vaudoise et faire face aux nombreux défis à venir.

## AGROIMPACT

Afin de financer des mesures efficaces et transparentes permettant de réduire l'empreinte carbone de l'agriculture romande, l'État de Vaud a soutenu AgroImpact, une alliance pionnière et inédite entre production, transformation et société civile, qui permettra de réaliser des actions concrètes dans des centaines de fermes réparties dans toute la Suisse romande.

Considérant que l'agriculture possède un atout spécifique dans la lutte contre le réchauffement climatique, à savoir la possibilité de stockage de gaz carbonique, une association a été créée afin de vulgariser un procédé qui permet de calculer, non seulement les émissions précises d'un domaine agricole, mais aussi sa capacité à stocker du carbone.

AgroImpact permettra de mettre à profit les connaissances pour réduire de manière efficace et rapide l'empreinte carbone de l'agriculture romande.

# AGRICULTURE VAUDOISE

La vision et les priorités d'une agriculture vaudoise autonome, robuste et durable a été présentée en présence du directeur de Prométerre, du président de la Communauté interprofessionnelle des vins vaudois (CIVV) et d'un membre du comité de l'association des Jeunes agriculteurs vaudois. Cette vision s'articule autour de trois axes, la qualité du sol, la diminution de la charge administrative et le soutien via les améliorations foncières.

Il a été exprimé qu'à l'avenir, la qualité du sol sera au centre de la politique agricole vaudoise. L'objectif principal étant l'augmentation du taux d'humus, soit la couche supérieure du sol, ce qui améliore la capacité de rétention en eau, en nutriments et en CO<sub>2</sub>, contribuant ainsi à la fertilité et à la résilience face aux changements climatiques.

S'agissant de la charge administrative à laquelle les agricultrices et agriculteurs sont confronté-e-s, le système des contrôles sera revu dans le sens d'une meilleure coordination. De plus, cette charge sera mieux thématifiée au niveau politique afin de trouver des réponses intercantionales, voire fédérales.

Finalement, cette vision se concrétise aussi par les améliorations foncières qui se révèlent un outil indispensable dans la politique publique agricole, permettant de financer des infrastructures s'inscrivant dans la durabilité.

## FIÈVRE CATARRHALE OVINE

Entre fin août et début décembre 2024, une centaine de foyers de fièvre catarrhale ovine, aussi connue sous le nom de maladie de la langue bleue, ont été recensés, marquant une flambée sans précédent dans le canton. Bien que cette situation ait engendré des pertes animales contenues, les pertes économiques ont été significatives pour nombre d'exploitations concernées, d'autant plus que l'autorité compétente a dû restreindre le trafic des animaux, parfois pour des durées de trois mois, avec des conséquences pour le commerce et la gestion des troupeaux.

## LES PRESTATIONS DE LA DGAV

## 7.7

# Statistique Vaud

## Statistique Vaud

En 2024, Statistique Vaud a publié 8 numéros de son courrier *Numerus* portant sur les différents domaines d'action de l'Etat comme la santé, la population, la mobilité ou la formation. Parmi ces publications, deux articles se démarquent soit par l'actualité du sujet soit par leur caractère innovant.

Dans un contexte de pénurie de personnel dans le secteur de la santé, le premier *Numerus* de l'année avait pour objectif de faire un état de situation de l'emploi dans ce secteur. Avec un focus sur le personnel de santé en particulier, il mesure l'évolution au cours des dix dernières années, grâce à l'utilisation de multiples sources des données.

Le dernier *Numerus* de l'année 2024 analyse la rémunération individuelle des personnes diplômées d'un apprentissage ou de l'école de culture générale dix ans après l'obtention du titre. Cette analyse est la première produite à Statistique Vaud sous le label de la statistique expérimentale, compte tenu de la nouveauté des méthodes et des indicateurs utilisés.

La statistique expérimentale regroupe des projets d'innovation faisant intervenir des nouvelles méthodes, de nouvelles sources de données ou présentant des résultats novateurs. Les produits issus de la statistique expérimentale présentent un potentiel de maturité et ils peuvent être amenés à évoluer dans le temps. Les projets qui entrent dans cette définition sont clairement identifiables grâce à un logo spécifique. Une page internet dédiée à ces productions a été mise en ligne en 2024.

- [Numerus](#)
- [Statistique expérimentale](#)

## LES PRESTATIONS DE STATVAUD

8

## Ordre judiciaire vaudois (OJV)

### Ordre judiciaire vaudois

En 2024, le nombre d'affaires traitées par l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) a continué d'augmenter, dépassant pour la première fois le seuil des 60'000 dossiers.

61'300 nouvelles entrées ont en effet été enregistrées (contre 59'000 en 2023, soit +3,9%), hors activités des offices des poursuites, des offices des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce.

Les tribunaux ont traité 59'700 affaires au cours de l'année (contre 56'300 en 2023, soit +5.9%).

En fin d'année, le total des causes pendantes a connu une légère hausse (+6,1%). L'évolution est toutefois variable selon les matières.

**Sur le plan pénal**, les autorités de première instance (tribunaux d'arrondissement, Tribunal des mineurs et Tribunal des mesures de contrainte) ont reçu un nombre supérieur de causes (respectivement +7,2%, +2,8% et +1,7%) alors que le Juge d'application des peines et les cours pénales du Tribunal cantonal ont vu leurs entrées diminuer et sont parvenues à baisser leurs stocks d'affaires pendantes.

**Sur le plan civil**, la Chambre patrimoniale cantonale et les chambres pécuniaires des tribunaux d'arrondissement ont enregistré une hausse conséquente de leurs entrées (respectivement +13,7% et +15,3%), tout comme le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (+31,7%) et la Chambre des recours civile (+12,6%). Les tribunaux d'arrondissement en droit de la famille, les tribunaux de prud'hommes et les justices de paix de manière globale ont connu une certaine stabilité. Le Tribunal des baux a de son côté été confronté à une augmentation moins importante qu'en 2023 (+5,5% comparé à +39,3%). La Chambre des curatelles du Tribunal cantonal a été particulièrement chargée (+17,5%) alors que la Cour d'appel civile et la Cour civile ont bénéficié d'un léger répit.

**En matière de droit public**, le Tribunal des mesures de contrainte a vu les procédures administratives en lien avec la détention de personnes étrangères augmenter encore mais dans une mesure moindre qu'en 2023 (+18,6% contre +44,5%). La Cour de droit administratif et public et la Cour des assurances sociales ont connu une hausse des entrées de l'ordre de 6% chacune alors que la Cour constitutionnelle a vu ses entrées diminuer de 18,2%.

**En matière de poursuites et de faillites**, l'augmentation est marquée et la barre des 500'000 poursuites introduites a été franchie pour la première fois (+12,7% pour les poursuites introduites et +12,8% pour les réquisitions de continuer la poursuite). Il en va de même avec le nombre de faillites déclarées (+10,9%). Devant les justices de paix, les procédures d'expulsion et les exécutions forcées ont augmenté de 11,6%. Enfin les affaires de poursuites et faillites ont connu une hausse de 12,2% devant les tribunaux d'arrondissement, seule la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal ayant vu ses entrées diminuer.

**L'Office cantonal du registre du commerce** a lui aussi connu une hausse des entrées (+10% pour les affaires introduites et +12,5% pour les inscriptions), les délais de traitement conformes à la moyenne nationale ayant été parfaitement tenus.

En 2024, les magistrat·e·s et collaborateur·trice·s de l'OJV ont une nouvelle fois accompli un travail considérable dans des délais remarquables, puisque toute matière confondue, près de 78% des affaires ont été clôturées en moins de six mois. Toutefois, la fatigue et le découragement se font sentir face à l'augmentation constante des causes soumises à la justice. Les projets en cours, notamment de numérisation, devraient permettre de faciliter la gestion et le traitement de certains dossiers dans un avenir proche.

9

# Objets parlementaires

## Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu

En application de l'article 111 al 3, le Conseil d'État renseigne le Grand Conseil sur les objets qui lui ont été renvoyés et auxquels il n'a pas été donné suite alors que le délai pour répondre ou rapporter est échu. Les renseignements sont accessibles ici s'agissant des interventions principales que sont les motions, les initiatives législatives et les postulats.

[Lien vers les objets](#)

10.1

## Prestations DITS

### **Prestations du DITS**

Secrétariat général

Office des affaires extérieurs

Direction général des affaires institutionnelles et des communes

Direction générale du territoire et du logement

Service de l'éducation physique et du sport

Chancellerie

10.2

## Prestations DEF

### **Prestations du DEF**

Secrétariat général (SG-DEF)

Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée  
(DGEO)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

10.3

## Prestations du DJES

### **Prestations du DJES**

Secrétariat général

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

Service des curatelles et tutelles professionnelles

Direction générale de l'environnement

Service pénitentiaire

Service de la sécurité civile et militaire

Police cantonale vaudoise

10.4

## Prestations du DSAS

### **Prestations DSAS**

Secrétariat général

Direction générale de la cohésion sociale

Direction générale de la santé

10.5

## Prestations du DEIEP

### **Prestations DEIEP**

Secrétariat général Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Direction générale de l'emploi et du marché du travail

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

Service de la population

Direction générale des immeubles et du patrimoine

10.6

## Prestation du DCIRH

### **Prestations du DCIRH**

Secrétariat général

Office de l'accueil de jour des enfants

Direction générale de la culture

Direction générale de la mobilité et des routes

Service des automobiles et de la navigation

Direction générale du numérique et des systèmes d'information

Direction générale des ressources humaines

10.7

## Prestations du DFA

### **Prestations du DFA**

Secrétariat général

Office cantonal de la durabilité et du climat

Service d'analyse et de gestion financières

Direction générale de la fiscalité

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Statistique Vaud

11

# Suivi du Programme de législature

Le suivi du Programme de législature 2024 se base sur la conférence de presse du 13 février du Conseil d'Etat sur le bilan de mi-législature

[Communiqué de presse du 13 février 2025](#)

[Présentation](#)

[Page vd.ch dédiée au programme de législature](#)